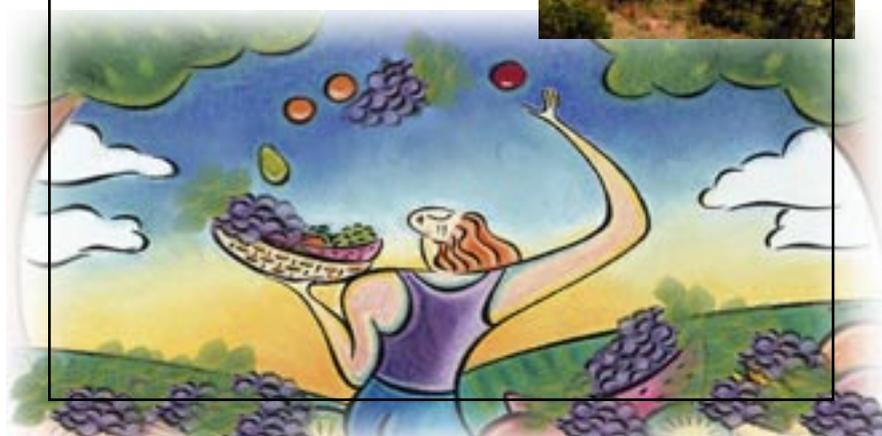
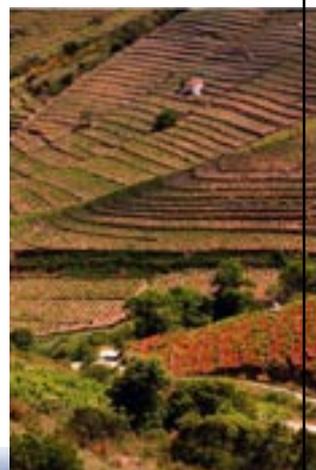


Pays du Haut-Languedoc héraultais & Vignobles

Charte





Avertissement au lecteur

Le présent document est un projet de charte. Il préfigure la future charte du pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles qui constituera notre projet commun pour les dix prochaines années et sur lequel nous devons bientôt nous prononcer officiellement.

C'est pourquoi ce document n'est pas définitif ou figé mais un formidable outil de dialogue et de mobilisation appelé à être discuté, débattu et précisé par l'ensemble des acteurs du territoire.

Les éléments présentés ici sont issus de la démarche engagée depuis un an. Ils sont le fruit de nombreuses rencontres au cours de l'année 2001 auxquelles ont participé plus de 500 personnes de tous horizons (élus locaux, consulaires, techniciens et animateurs, socioprofessionnels, associatifs...), entre les réunions de restitutions du diagnostic, les groupes de réflexion et les réunions du conseil d'administration de l'association pour l'étude du pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles qui a engagé la démarche.



Sommaire

Page

4	Préalable
7	Le diagnostic
20	Notre ambition
25	Notre plan de travail
45	Les outils de notre projet
56	Annexes



PRÉALABLE

Qu'est-ce qu'une charte ?

« Les communes et leurs groupements... élaborent... une charte de pays en prenant en compte les dynamiques locales déjà organisées et porteuses de projets de développement... Cette charte exprime le projet commun de développement durable du territoire selon les recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux... et les orientations fondamentales de l'organisation spatiale qui en découlent, ainsi que les mesures permettant leur mise en œuvre; elle vise à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural... » Art 25 de la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

La charte de territoire est l'acte de baptême du pays, son acte fondateur.

Elle est un projet commun de développement et d'aménagement défini à long terme. Elle détermine les orientations, les stratégies de développement et d'aménagement de mise en valeur du territoire et les mesures permettant de les mettre en œuvre en 10 ans, durée pour laquelle elle est adoptée.

Au-delà de ces aspects législatifs et formels, c'est un acte politique fort, qui engage ceux qui la signent:

- Sur un projet à long terme porté par tous les citoyens et acteurs du territoire,
- Sur une double mission d'aménagement et de développement,
- Sur un territoire, une identité collective.

Une charte de territoire est un document cadre.

Elle fixe les règles du jeu tant au niveau du fonctionnement et des relations du pays avec les structures et organismes intervenant sur le territoire, qu'au niveau de la mise en œuvre du projet. Pour autant, elle n'est pas figée. Les orientations qui sont décidées aujourd'hui ont vocation à s'adapter aux évolutions de la population, des acteurs, de la société. C'est un document vivant.

À travers ce document, c'est tout un territoire qui s'organise, qui se réorganise, qui se mobilise pour former un pays et le faire vivre.

La charte du parc naturel régional du Haut-Languedoc

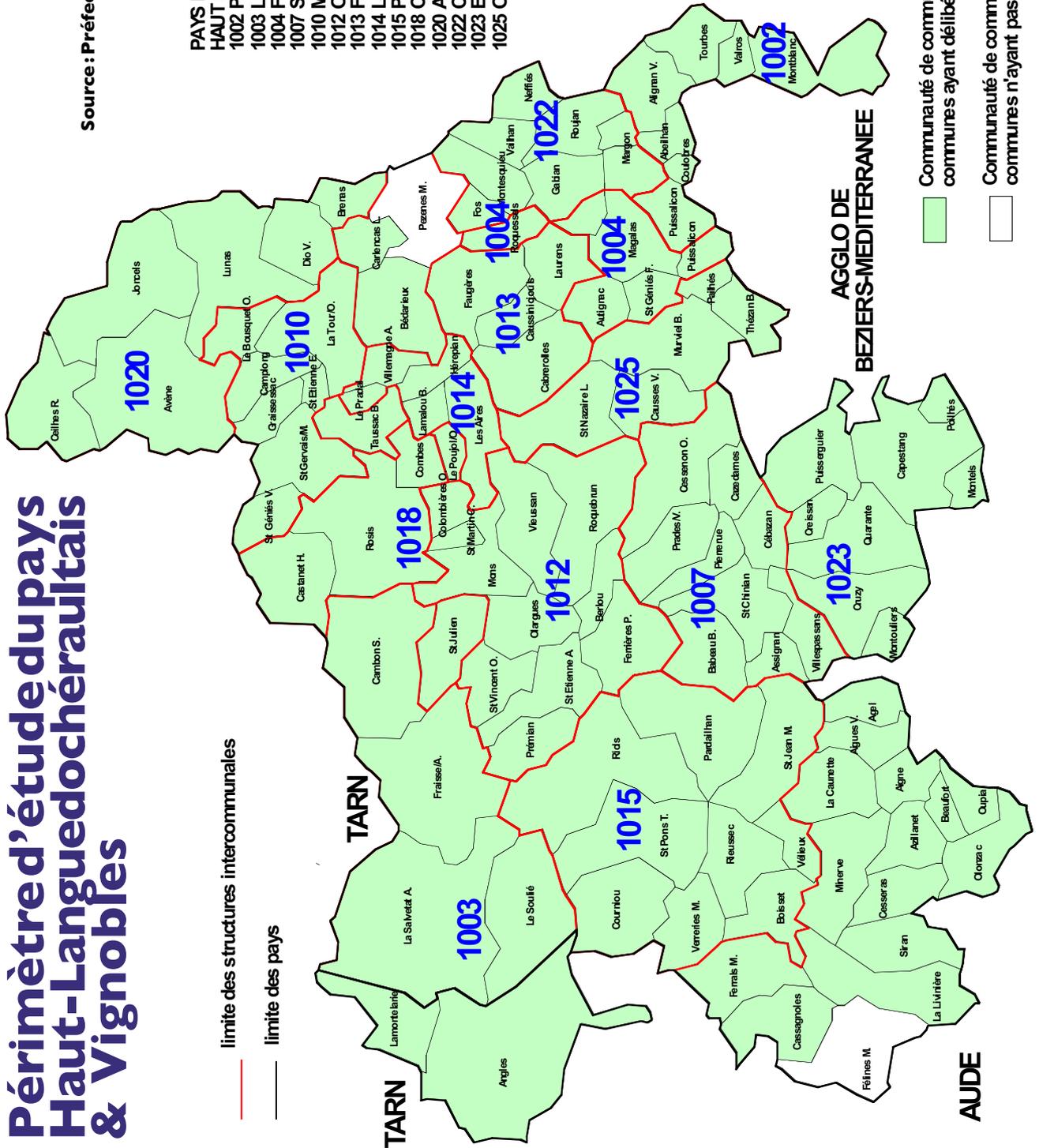
48 communes du projet de pays se trouvent incluses dans le périmètre du parc naturel régional du Haut-Languedoc classé par décret le 13 juillet 1999. Cette situation est envisagée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ses dispositions précisent, dans ce cas de figure, que la charte du pays et ses actions, doivent être, sur les parties communes, compatibles avec les orientations de protection, de mise en valeur et de développement définies dans la charte du parc naturel régional. Ces textes soulignent aussi la nécessité de l'harmonisation des projets et de la complémentarité des actions.

En application de ces dispositions, la concertation en cours entre le parc et le pays permet de proposer une superposition concertée et adaptée aux enjeux du territoire.

Périmètre d'étude du pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles

Source : Préfecture de l'Hérault - Mars 2002

- PAYS DU HAUT LANGUEDOC et V**
 1002 Pays de Thongue
 1003 La Montagne du Ha
 1004 Framps 909
 1007 St Chinianais
 1010 Monts d'Orb
 1012 Orb & jaur
 1013 Faugères
 1014 Les Sources
 1015 Pays Saint Ponais
 1018 Caroux Espinoise
 1020 Avène, Orb et Grav
 1022 Côteaux et Château
 1023 Entre Lirou et Cana
 1025 Orb et Taurou



Le diagnostic





Introduction

Le diagnostic sur le périmètre d'étude donne aujourd'hui lieu à cette synthèse, afin de restituer les éléments principaux de cette étude. Cette synthèse vise à donner au lecteur :

- *Une vision globale et stratégique du territoire,*
- *Les éléments essentiels nécessaires à la compréhension de la demande d'arrêté du périmètre d'étude du pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles.*

I - Le cadre géographique : situation et limites

Le territoire du pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles se situe en majeure partie dans le département de l'Hérault et inclut deux communes, près de La Salvetat, du département du Tarn. Il s'étend sur 120 communes et est entouré par la frange littorale au sud-est, la Montagne Noire à l'ouest et le Somail, le Caroux, l'Espinouse au nord. Il s'arrête également aux abords de la ville de Béziers, qui n'est pas insérée au territoire d'étude.





2 - Les caractéristiques du pays

Si l'on doit caractériser ce pays, on peut poser les jalons essentiels, le qualifiant par quatre traits majeurs: sa structuration spatiale et son organisation en chartes, ses influences agricoles et sa relation à Béziers, ses mutations internes entre croissance et déclin. La dernière caractéristique à considérer est l'état d'esprit, la volonté des hommes qui font, au final, le pays.

2 - I Un territoire bien organisé

Notre territoire est bien structuré géographiquement. On retrouve ici deux unités spatiales importantes: la plaine viticole et les hauteurs aux allures de montagne ciselée. La liaison entre ces éléments repose sur les trois axes majeurs du territoire: de Béziers à Castres en passant par Saint-Pons, de Béziers à Bédarieux et enfin la route des piémonts, qui relie Saint-Pons à Bédarieux.



Le Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : les trois composantes du territoire

[La montagne - le vignoble - la ville]

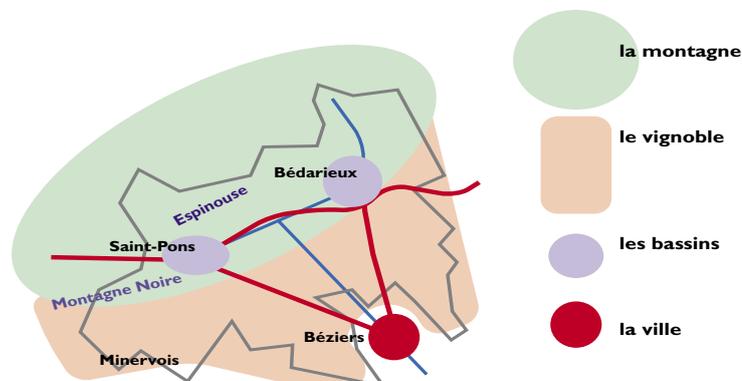
Coupe schématique



DPS Marketeam juin 2001



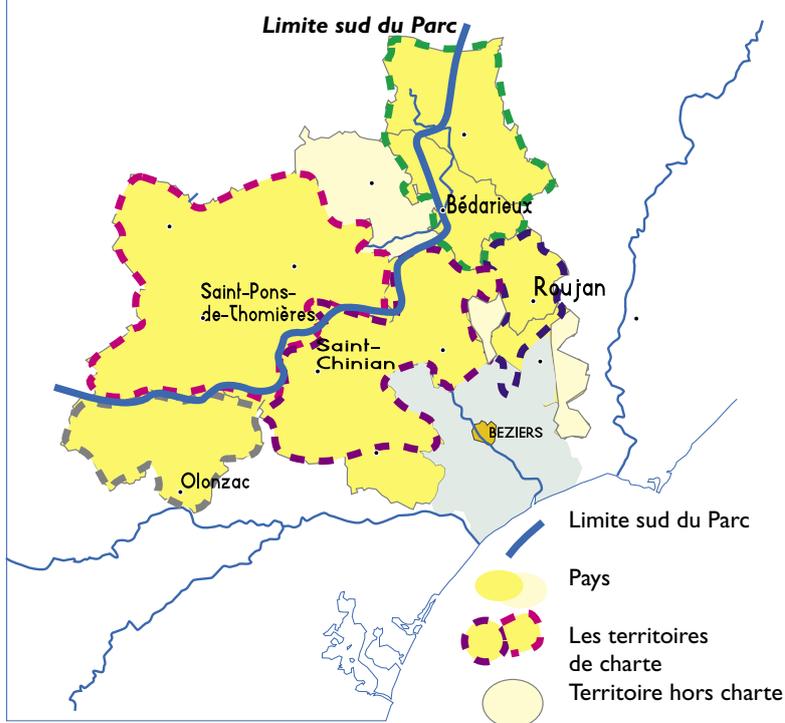
Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : les composantes de base du territoire



DPS Marketeam juin 2001

En terme de structuration, le territoire est organisé pour favoriser son développement autour de cinq chartes de territoire et d'un Parc naturel régional. Cette organisation est importante dans la mesure où elle a implanté des pratiques de coopération entre les communes depuis de nombreuses années.

HAUT-LANUEDOC HERAULTAIS ET VIGNOBLES : les périmètres



Marketeam

08/2001



2 - 2 Les influences agricoles et urbaines : le poids de la viticulture et de Béziers

Nous restons malgré tout dans un système où prime l'agriculture, où l'industrie ne s'est que peu développée, mais où le tertiaire commence à se forger une place. Certes, l'agriculture ne concerne qu'une partie de la population, mais son empreinte visuelle mérite que l'on s'y arrête. Dans la zone de montagne, l'espace qui n'est pas boisé est consacré en grande partie à l'élevage. Il s'agit d'élevage ovin et, dans une moindre mesure, bovin. Pour les ovins notamment, la production s'oriente vers la qualité à travers la filière du Roquefort. Dès que l'on arrive vers des étendues plus planes, la viticulture remplace peu à peu l'élevage. Elle est de différente qualité : ici on produit du vin de pays et de l'AOC (Saint-Chinian, Faugères et Minervois), cependant la tendance est à la qualité. Côté tertiaire, les secteurs en développement sont les services (encore en proportion inférieure par rapport au département) et le commerce. C'est également autour du tourisme que se développe une économie (le cas du bâtiment, notamment), qui génère davantage de développement économique et d'emplois de façon indirecte.



Reste que ce territoire est constitué par des communes fortement rurales et quelques bourgs et villes de taille relative, tels que Saint-Pons et Bédarieux principalement. La seule ville importante, à laquelle se réfère une grande partie de ces communes, est Béziers. Cette ville a été reléguée au second rôle avec la montée de la cité montpelliéraine, et elle perd encore des habitants depuis 1990. Peut-être un avenir plus positif est-il en train de se dessiner pour Béziers, notamment avec les projets intercommunaux qui s'y préparent avec la récente création de l'agglomération de Béziers, ce qui aura des répercussions certaines pour ce territoire.



2 - 3 Un territoire en reconfiguration: la rurbanisation en marche

Tous ces aspects qui sont potentiellement des atouts sont en pleine reconfiguration. Tout d'abord la ville de Béziers, si elle connaît une baisse de population depuis 1990, voit ses environs se densifier. Cette périurbanisation touche les communes environnantes de Béziers, mais commence également à se répandre parfois plus loin (vers Murviel, Roujan et le littoral bien entendu). Elle se développe sur des terrains viticoles et entraîne une pression foncière.



Parallèlement, le développement de l'axe autoroutier depuis Lodève va encore augmenter les flux (entrants et sortants). Elle est en marge du territoire et peut être un atout de développement pour celui-ci. Mais elle peut aussi amener Bédarieux et les alentours de Lunas à se rapprocher de l'aire montpelliéraine, favorisant l'installation de nouvelles populations et d'activités ou au contraire en en soustrayant une part.

Enfin, les bassins industriels de Saint-Pons et de Bédarieux sont en déclin, posant la question du redéploiement de ces zones.



2 - 4 Les résultats des entretiens : méfiance et interrogations

À la suite d'entretiens réalisés en tête à tête ou téléphoniquement, auprès de personnes ressources et des maires, trois points essentiels ont pu être relevés. Cependant, ces entretiens ont eu lieu en avril 2001, et les résultats issus de ce travail ne sont plus tout à fait le reflet de la réalité. Notamment, la vision du pays a pu évoluer sensiblement dans l'esprit des gens depuis. La première chose qui ressort est les priorités perçues. Elles sont axées autour de l'accueil de la population nouvelle, du tourisme et de l'agriculture. Cependant, ces priorités ne sont pas pour autant imaginées plus avant, de façon plus précise.

La méfiance vis-à-vis du pays est aussi marquante. Elle relève cependant davantage de la méconnaissance de ce type de structure que d'une opposition franche. Mais elle est issue également de l'ampleur de la vision des personnes interrogées : elles ont du mal à se référer à un espace qui dépasse leurs cantons ou leurs plus proches communes. La vision globale, le changement d'échelle ne sont pas encore intégrés. Le nombre déjà important de structures intercommunales sur ce territoire est un élément supplémentaire qui vient brouiller un peu plus la lecture du territoire, amenant la confusion dans les esprits et la méfiance vis-à-vis du pays.

Enfin, une partie des personnes interrogées a évoqué les superpositions de compétences entre les différentes structures intercommunales, engendrant des complications de travail. Ce sont aussi les décalages de mentalités entre les Héraultais et les nouveaux Héraultais qui ont été soulevés. En effet, l'intégration de ces populations ne peut se résumer à des aspects strictement « matériels », comme le logement, le travail, les services et équipements. Le niveau culturel, mais plus encore la cohabitation entre Héraultais et nouveaux Héraultais posent d'importantes questions. Règne parfois un sentiment d'être peu ou mal intégré parmi ces arrivants, alors qu'un certain nombre est désireux de s'impliquer dans la vie locale.

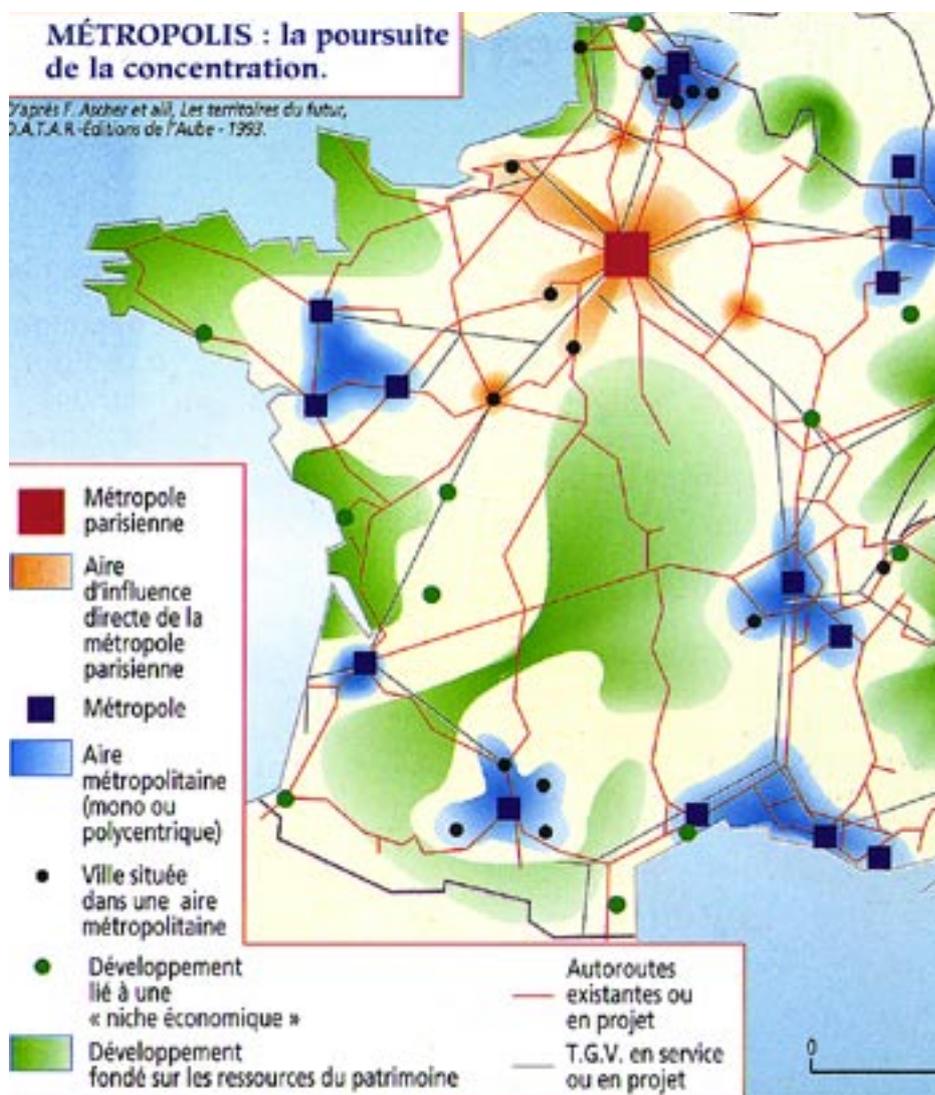
3 - Les grands enjeux du pays

Ces éléments ne sont pourtant pas les seuls à prendre en compte, les grands enjeux du territoire étant à dénicher dans le contexte de développement de la région, dans son attractivité auprès de populations désireuses de changer de cadre pour y vivre ou passer un moment, dans l'analyse qui peut être faite des mentalités et surtout dans le positionnement que ce territoire veut forger. Ce sont là des enjeux dont il faudra tenir compte pour l'avenir de cet espace.



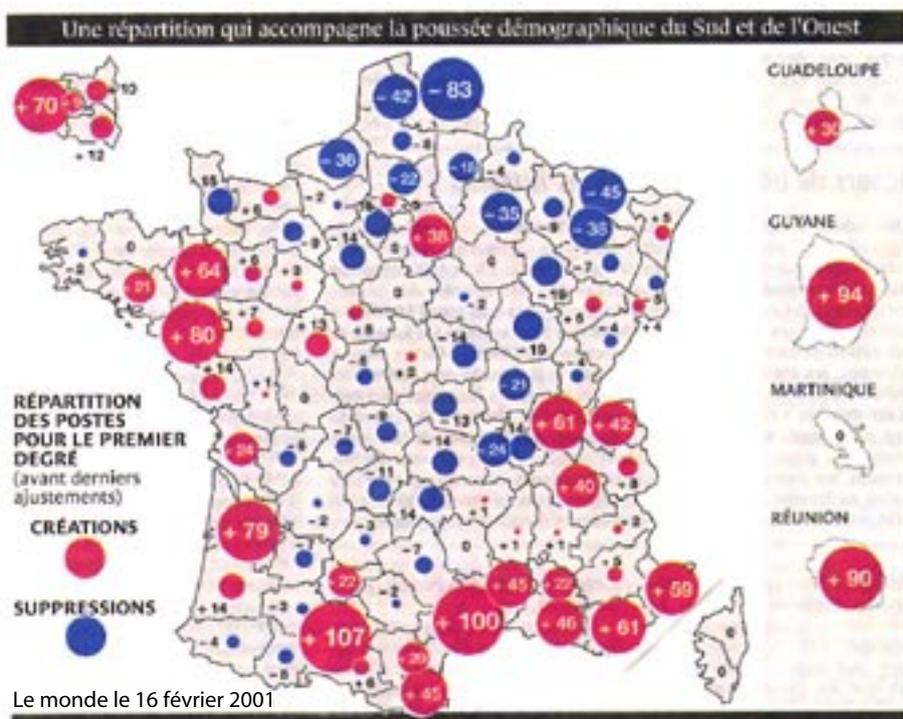
3 - I Un contexte favorable à cette région

Le contexte régional et les changements de société sont globalement favorables au territoire. Il s'agit tout d'abord du développement de l'arc méditerranéen, qui génère des flux importants entre Marseille et la Catalogne et insère la région au sein des échanges internationaux. L'arrivée du TGV Méditerranée accroît davantage encore la possibilité de flux, qu'il faut néanmoins capter. L'indicateur sur les ouvertures de classes est à ce sujet convaincant: l'héliotropisme profite à l'ensemble de l'Hérault, même si l'analyse plus fine renvoie à des développements inégaux.





Les ouvertures de classes



L'autre tendance qui concerne au premier chef cet espace porte sur les modifications de la société. C'est notamment au travers des 35 heures que de profonds changements commencent à voir le jour. Ainsi, se développe un tourisme différent: il n'est plus seulement axé sur les résidences secondaires, les séjours courts augmentent et s'étalent davantage sur l'année. Cependant la recherche de sens des vacanciers s'accroît toujours plus: ils privilégient aussi la découverte du milieu par les itinéraires en place, la culture et le patrimoine, l'animation festive et la quête d'authenticité et de proximité avec les hôtes et les produits consommés. Les 35 heures, du point de vue des populations résidentes, entraînent aussi des modifications: cela permet de s'éloigner plus encore du lieu de travail, privilégiant le cadre de vie pour le choix du lieu d'habitation.

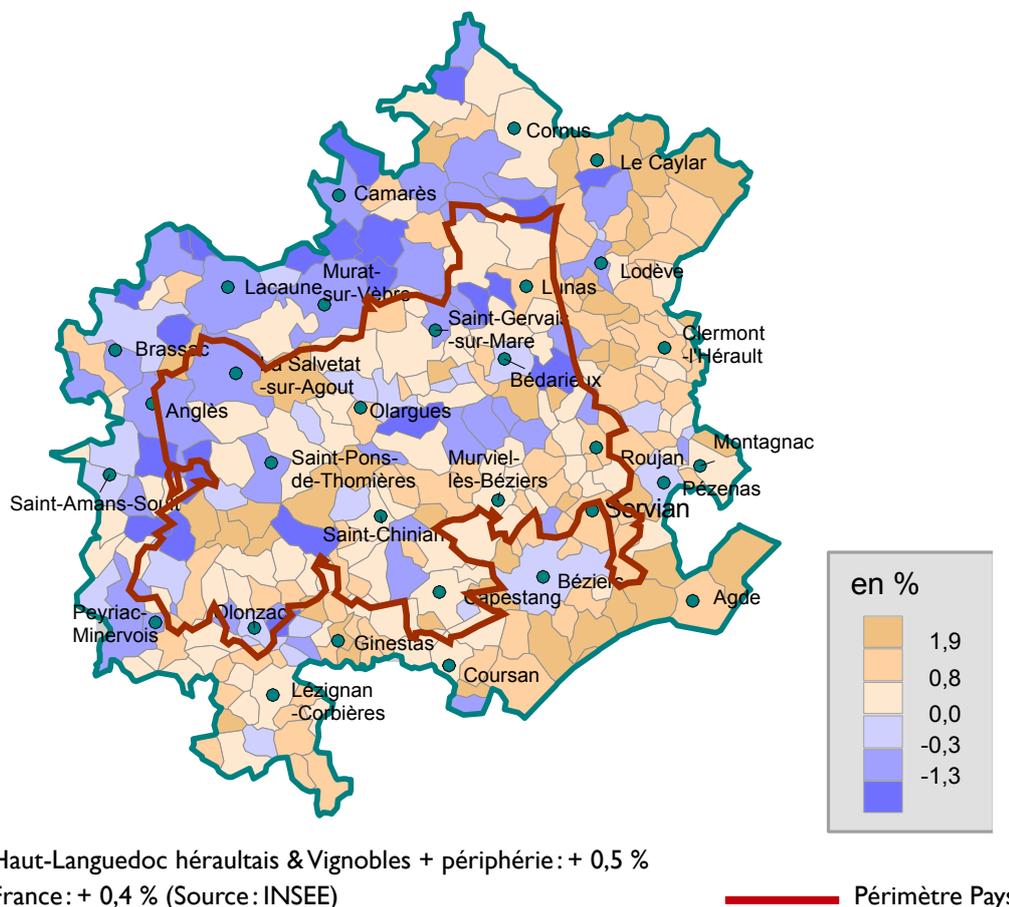
3 - 2 Une terre d'accueil et de tourisme

De ceci découle l'arrivée de populations, pérennes ou temporaires, qu'il s'agit d'intégrer. Mais le cas est différent, selon le temps qu'elles choisissent de passer ici. Pour les personnes qui s'installent définitivement dans cette région, la difficulté est de les capter hors de l'agglomération montpelliéraine vers le territoire du Haut-Languedoc héraultais & Vignobles. Cela signifie être en mesure de leur offrir, si ce n'est l'emploi, au moins le lieu de vie. Des personnes s'installent en milieu rural, conservant emploi et mode de vie résolument citadins. L'urbanisation de ces



zones pose question, la réflexion et les réponses ne pouvant être que collectives à ce sujet. Cette réflexion peut être menée par les communes rurales accueillant ces populations entre elles, mais aussi en lien étroit avec la ville qui « émet » ces populations. Cela pose aussi des questions pour l'économie et pour la politique locale: comment organiser les échanges, offrir les équipements et les services désirés par ces arrivants, et comment adapter les outils de gestion à cette réflexion collective. La loi SRU introduit ici des éléments de réponses au travers des schémas de cohérence territoriaux (SCOT), qu'il s'agira pour l'agglomération biterroise de mettre en place.

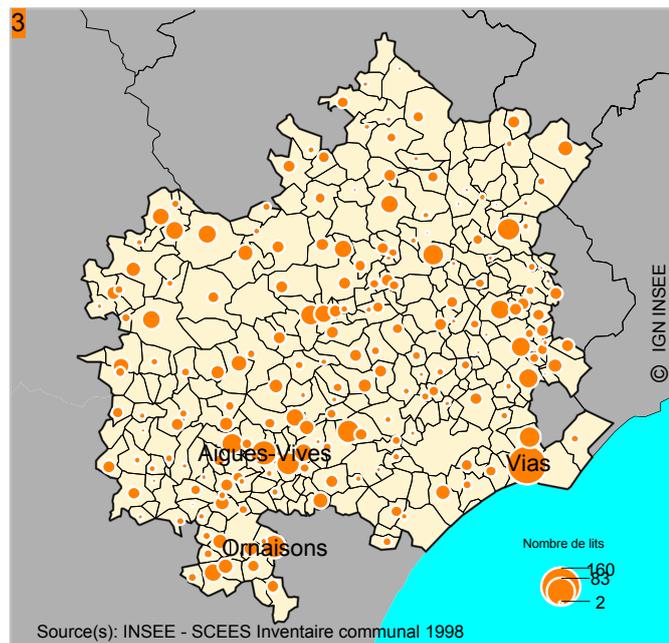
Taux d'évolution annuelle de la population sur la période 1990 - 1999



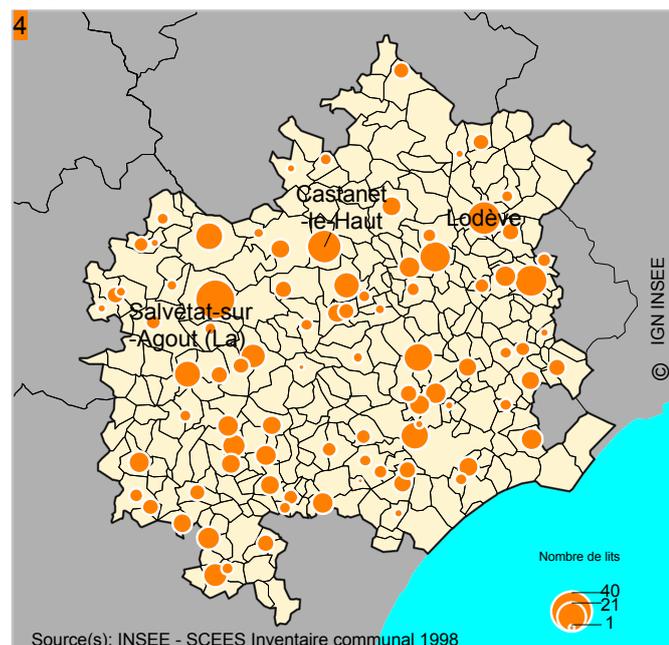


D'autre part, l'essor touristique de ce territoire notamment dans sa partie nord est facteur de développement. Cependant, ses atouts résident dans la qualité de ses paysages et dans sa capacité à ne pas engendrer un tourisme de masse, mais un tourisme de qualité. Le Parc et les chartes ont en ce domaine des compétences et ont organisé pour partie ce développement. Mais il n'est pas globalement structuré, notamment en terme d'offre d'hébergement. Cette organisation mérite notre attention, une réflexion doit s'engager afin de veiller au développement touristique dans le respect d'un objectif avant tout qualitatif.

Gîtes ruraux



Chambres d'hôtes





3 - 3 Ce qui ressort des entretiens : les mentalités entre prudence et amour du pays

Il ne faut pas perdre de vue que le territoire se fait par et pour les hommes qui le constituent. Leur mentalité est donc un élément important à prendre en compte, pour déterminer la forme et le contenu qu'aura ce pays. Ici, les mentalités sont marquées par leur ruralité, par une forme de prudence face à l'innovation, par une forme d'individualisme, et par une insuffisance de sens du marketing, de sens commercial et de culture de projet. Mais elles sont aussi empreintes de convivialité, de patriotisme de terroir, d'amour du pays.

3 - 4 Un positionnement à forger

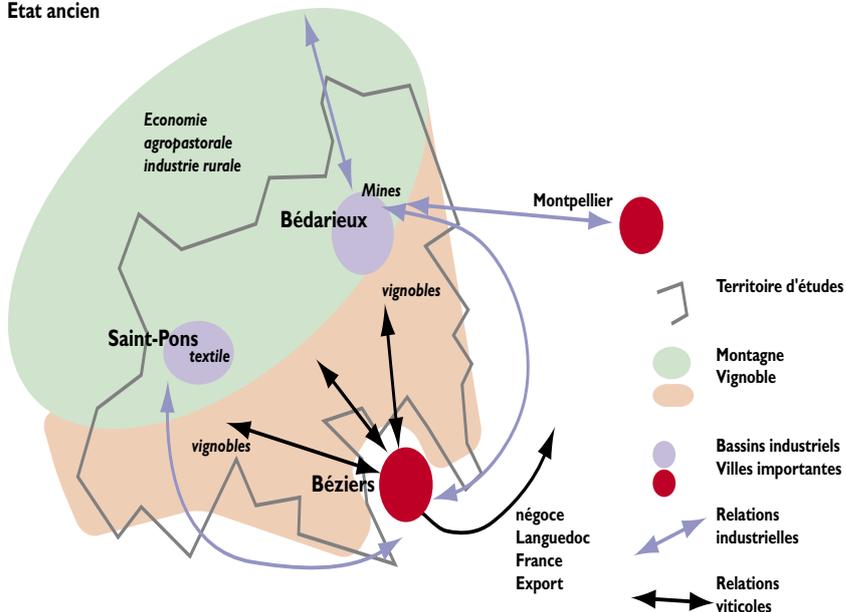
Le périmètre de ce territoire ainsi que son fonctionnement interne, interrogent sur sa capacité à constituer une union, basée sur une diversité de terroirs et de pratiques. En effet, ce périmètre inclut des espaces différenciés, qu'il ne s'agit pas de lisser en une fade uniformisation. Cependant, il ne s'agit pas de nier les difficultés liées à cette heureuse diversité. Les marges du périmètre posent cette question. C'est le cas tout d'abord du Minervois héraultais, qui se sent attiré par la culture cathare et suit parallèlement les études de pays en Aude. Plus au nord-ouest, vers La Salvetat, des communes sentent l'influence des villes de Castres et de l'agglomération toulousaine. Le bassin de Bédarieux, avec le canton de Lunas, est dans une position d'« entre deux » : Béziers leur est proche, mais l'accès facilité par l'A75 les rapproche de l'influence de Montpellier. Enfin, la ville de Béziers, même si elle n'est pas intégrée au périmètre d'étude, est sans conteste la ville de référence du territoire. Sa faculté de polarisation rend les relations décisives : son destin orientera celui du territoire Haut-Languedoc héraultais & Vignobles et réciproquement.

L'organisation du territoire est aussi à interroger en vue de la création du pays. Il a en effet bénéficié d'une pratique de travail en commun, notamment au sein des chartes, du Parc. Les chartes sont le berceau de compétences en matière de développement, mais une mutualisation de ces compétences sera à penser, tant dans les chartes, que dans les communautés de communes et les différentes structures maillant le territoire. La relation au Parc doit également être à préciser dans le cas d'une convention.



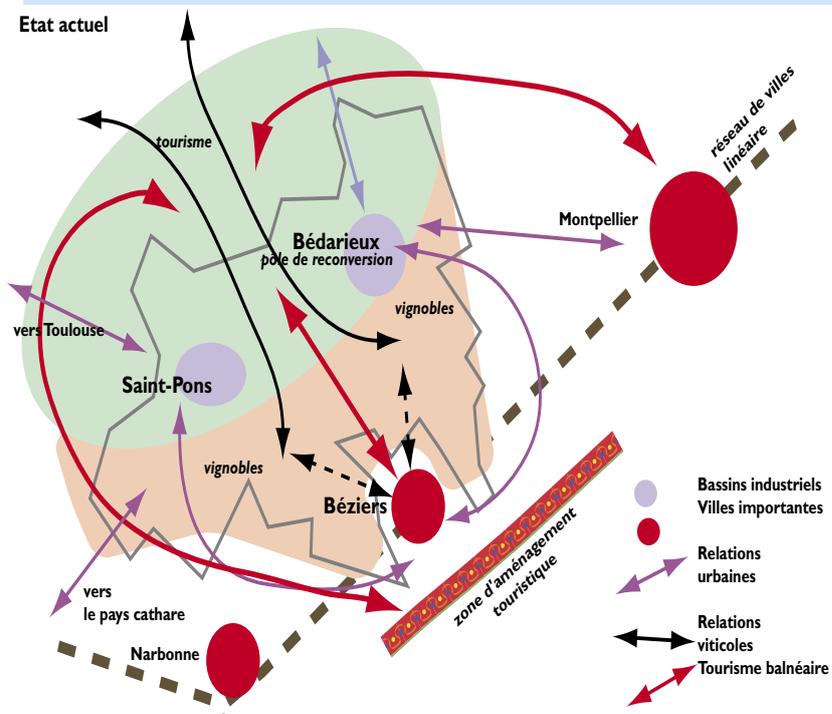
Le Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : les composantes et les articulations du territoire

Etat ancien



Jusqu'aux années 60, les territoires, complémentaires, sont structurés selon un axe nord-ouest-sud-est, ou haut (montagne) et bas (Béziers), les villes et leurs bourgeoisies apportant capitaux et marchés. Depuis, les relations se sont modifiées : Béziers a perdu une part importante de sa fonction de négoce, Montpellier a capté les fonctions régionales, et les liens verticaux sont remplacés peu à peu par des liens nouveaux selon le vieil axe routier de la Domitienne : réseau de villes (arc méditerranéen) de fait, aménagement balnéaire sur le littoral, liens commerciaux directs (vins, tourisme, immobilier...) entre les terroirs et des marchés régionaux voire plus larges. Les liens de complémentarité sont défaits et les structures géographiques nord-est sud-ouest se recomposent dans un espace en même temps très élargi, européen.

Etat actuel



Notre ambition





« Il faut toujours rêver avant de construire... », nous dit-on, c'est ce que nous avons fait ensemble depuis les premiers travaux sur le projet de pays afin de définir une ambition pour notre pays à 10 ans. Ainsi, les ambitions viennent poser notre regard au loin. Pour que nos enfants soient fiers de leur pays, aujourd'hui en disant « le pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles » nous désignons le mouvement que nous formons pour accomplir ce projet ensemble.



- Pays de diversité, entre les espaces préservés des hauteurs, les villages rurbains proches de Béziers, les collines vouées à la vigne, les vallées encaissées du Jaur et de l'Orb
- Pays de carrefour entre la rudesse du Massif Central, la légende et l'histoire cathare qui commence (ou finit) à Béziers et Minerve, la platitude des rivages du Golfe du Lion et la vitalité de la conurbation qui se construit de Barcelone à Marseille
- Pays de passage où les voies anciennes allant du haut vers le bas sont complétées par des liaisons rapides longeant les côtes
- Pays d'accueil pour de nombreuses populations qui trouvent dans des villages ou des bourgs de caractère une authenticité que les années de croissance n'ont pas altérée...

Le pays du Haut-Languedoc héraultais & Vignobles, formé de territoires a priori différents, par la géographie, l'Histoire, la culture souhaite affirmer...

son projet dans la culture de la diversité et de la complémentarité

Ces espaces ont longtemps vécu ensemble parce qu'ils faisaient de leur différence une force. Cette notion d'unité-diversité doit redevenir un axe de développement majeur.



2

Parce qu'il est composé d'éléments dissemblables, le pays sait l'importance des notions de :

- Tolérance et reconnaissance de l'altérité,
- Fédération des volontés autour d'objectifs rassembleurs,
- Croisement de valeurs, fécond et porteur de richesses nouvelles.

Pays d'eau (les rivières et les fleuves, les eaux thermales, les sources...) pays de soleil, pays de viticulture et de moyenne montagne, ce territoire, fait d'histoires et de cultures différentes, se retrouve autour d'une volonté :

être un espace de développement durable

L'objectif de cette ambition est de considérer les conséquences de nos toutes nos actions, c'est-à-dire penser le développement de notre territoire sans rien faire qui puisse grever l'héritage que nous laisserons à nos enfants, puisque le pays est fait pour eux. Il s'agit bien de mettre l'homme dans sa relation avec la terre, le pays, au centre de nos projets : comment préserver notre cadre naturel ? Comment penser notre développement économique actuel et à venir ? Comment bâtir un espace harmonieux où les termes de qualité, de rencontre, de convivialité et d'authenticité sont plus que des mots slogans ? Comment gérer l'environnement de notre espace soumis à d'importantes évolutions ?

C'est bâtir concrètement un espace de développement durable par :

- La qualité

Faire du pays un espace tout entier voué à la qualité, déclinée sous tous ses aspects : le développement durable va bien au-delà de la simple gestion des productions, de l'habitat. C'est pousser très loin l'exigence d'être les meilleurs aussi bien dans la viticulture que dans l'industrie, dans la gestion des eaux que dans la gestion des espaces bâtis, dans l'authenticité culturelle comme dans la valorisation des nouveaux modes de production utilisant notamment la formation, les savoirs, les échanges, les technologies...

- La valorisation

Faire du pays un espace qui valorise ses potentiels :

- *Naturels : (richesses minérales, thermales, biologiques...),*
- *Humains (former les jeunes, les aider à s'insérer dans une société ouverte, internationale, pour en faire ensuite des citoyens actifs, riches de leur expérience et de leur culture),*
- *Culturels : partout où l'Histoire et les hommes ont laissé des traces, elles doivent être repérées et interprétées pour qu'elles servent à renforcer les liens entre nos terroirs, notre territoire et nous. Notre tourisme ne peut être coupé de nos racines sous peine d'être une activité banalisée, « massive » et inauthentique.*

Notamment, nous devons introduire la part du rêve, cette aura, qui nimbe les grands produits et leur confèrera cette personnalité née du temps et du terroir.



La valorisation peut aller plus loin que faire simplement « mieux qu'avant ». On peut y intégrer une autre manière de valoriser nos richesses, par des techniques écologiques et innovantes. Ces technologies sont de nouvelles méthodes à inventer et à développer, en lien avec les universitaires et le milieu de la recherche privée en entreprises.

- La convivialité

Faire du pays un espace convivial, de « tutoiement » où l'homme, qu'il soit d'ici ou de passage, soit écouté, respecté, choyé. De cette convivialité qui fait notre différence, naîtra une image renouvelée qui seule permettra d'attirer, de garder, d'accompagner les acteurs de notre développement, quels que soient leurs projets ou leurs terrains d'activité. La convivialité se traduit aussi dans l'organisation d'une démocratie participative réelle, forte, solide.

- Le savoir et la compétence

Faire du pays un « espace de compétence » où le savoir, les compétences, l'information, la participation de tous sont l'atout majeur. Ainsi, les objectifs de qualité, de convivialité seront plus faciles, naturels... parce que des citoyens, mieux formés, mieux informés, seront pleinement responsables de leur destin. L'accent mis sur la formation est fondamental: elle doit nous permettre d'augmenter la valeur ajoutée: économique et humaine.

Cet espace de compétence se formera avec les liens que nous serons capables de tisser avec les différents milieux de la recherche, ceux des universités et des entreprises. Ainsi nous développerons des méthodes différentes, à l'aide notamment des nouvelles technologies. Il faudra ensuite former à ces technologies, et communiquer, diffuser l'information sur les méthodes que nous élaborerons.

3

Faire du pays un espace capable de définir son propre projet politique et de société. Ne pas être dépendant de décisions extérieures imposées, mais en contrepartie, proposer les échanges avec les villes et l'agglomération de Béziers notamment (dont la réussite sera la nôtre), mais aussi avec les autres cités voisines, avec le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc dont les politiques tournées vers la valorisation écologique sont proches de la nôtre, avec les pays voisins.

Notre territoire doit trouver son mode de fonctionnement, et pour cela affirmer les piliers sur lesquels nous voulons le fonder. C'est pour cela que nous choisissons de mettre en avant la manière dont nous estimons pouvoir nous organiser. Parce que nous sommes conscients de l'importance de ce « comment », nous souhaitons :



Construire un espace relationnel par :

- La solidarité

Faire du pays un espace qui aide chacun à se sentir solidaire des autres, qui insère chaque collectivité, entreprise, association... dans un projet collectif clairement orienté vers le bien-vivre, dans le respect des valeurs qui ont façonné le territoire. Solidarité entre les espaces, entre les activités, entre les générations, qui tous, ont besoin d'être en phase avec autrui.

- L'intelligence dans les réseaux et l'ouverture aux autres

Faire du pays un « espace intelligent » parce que les hommes seront en maillage, en réseau, en partage. Ainsi, les objectifs de solidarité n'en seront que plus aisés puisque le pays sera assuré d'une part de son identité, d'autre part de son insertion dans un monde chaque jour plus ouvert.

Avec toutes les structures voisines (l'agglomération de Béziers, les autres pays, le Parc), les échanges ne peuvent qu'être féconds dans une région où deux millions d'hommes vivent, circulent, échangent, communiquent...

La rencontre de la terre, du soleil ne pourrait être qu'un affrontement stérile. C'est parce que, siècle après siècle, les hommes ont fait de ce pays un pays de culture, aux deux sens du terme, que les paysages d'aujourd'hui reflètent notre Histoire, notre identité. Le pays du Haut-Languedoc héraultais & Vignobles veut prolonger cette lente évolution dans un contexte élargi puisque nous voulons concilier authenticité du terroir et internationalisation, mondialisation.

*Notre pays, c'est le pays **facilitateur** qui intègre les racines du territoire, les histoires des hommes, les cultures, **pour aider à se dépasser sans se renier.***

Dans ce pays qui a tant produit de matières premières si longtemps peu valorisées, le pays peut se donner deux finalités : valoriser la terre et ses produits, valoriser les hommes. Objectifs classiques peut-être, mais nous voulons le faire autrement : dans la qualité la plus haute, dans la convivialité la plus grande.

Être un pays de « label », cela impose de grandes modifications, notamment dans nos comportements. Mais le rôle du pays n'est-il pas d'aider, d'accompagner ces efforts dans une vision à la fois plus large (voir avec du recul), plus solidaire (voir en proximité), donc plus innovante ?

*Notre pays, c'est le pays **organisateur** d'une grande et exigeante montée vers la qualité totale, ce développement durable que nous instaurons comme fil conducteur de nos pratiques, seule façon d'exister et de durer dans la concurrence entre espaces, et seule manière **d'être en phase avec les exigences des citoyens de demain.***

Notre plan de travail





Ce que nous voulons :

souvent nous nous sommes posé la question de savoir qui nous sommes, et ce qui fait (et fera) notre différence. De nos débats émerge une idée forte: nous serons différents par la manière dont nous ferons notre pays, dont nous mettrons en œuvre le projet de ce territoire. Et c'est autour de ce projet, de sa spécificité que nous serons reconnus.

Notre angle d'approche, qui revient à travers tous les enjeux de notre territoire, est fondé sur le principe suivant: mettre l'homme au cœur du projet, par la volonté de « qualité ».

Il s'agit de considérer tout ce que nous ferons en prenant en compte la durabilité, au sens du développement durable. Le développement durable part du constat de la limite d'un mode de croissance, épuisant les ressources naturelles et reléguant une partie de l'humanité dans la pauvreté. Il vise à mettre en œuvre des démarches basées sur l'équilibre entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux.

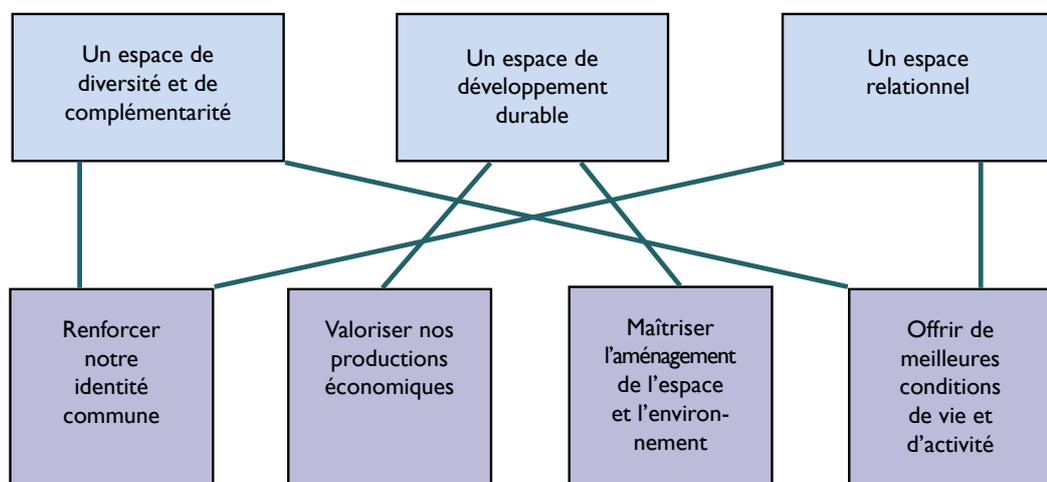
C'est donc le souci permanent de se poser la question des conséquences de nos actes, a priori, afin d'anticiper sur l'exigence de qualité, de durabilité, que nous avons à travers toutes nos orientations stratégiques. Cette manière de mettre en œuvre le projet de pays, notre souci de ne pas compromettre les générations futures à répondre à leurs besoins, de quelque manière que ce soit ni de quelque domaine qu'il s'agisse, relève d'une philosophie (souvent prônée, peu réalisée) et d'un véritable effort.

Nous affichons notre volonté d'aller dans ce sens, à travers l'ensemble de notre stratégie.

Cette volonté de développement peut se matérialiser à travers 4 orientations stratégiques :

- **Renforcer notre identité commune,**
- **Développer et valoriser nos productions économiques,**
- **Répondre aux besoins de meilleures conditions de vie et d'activité,**
- **Maîtriser l'aménagement de l'espace et de l'environnement.**

Des ambitions aux orientations stratégiques





UNE AMBITION PARTAGÉE AVEC LE PARC RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC

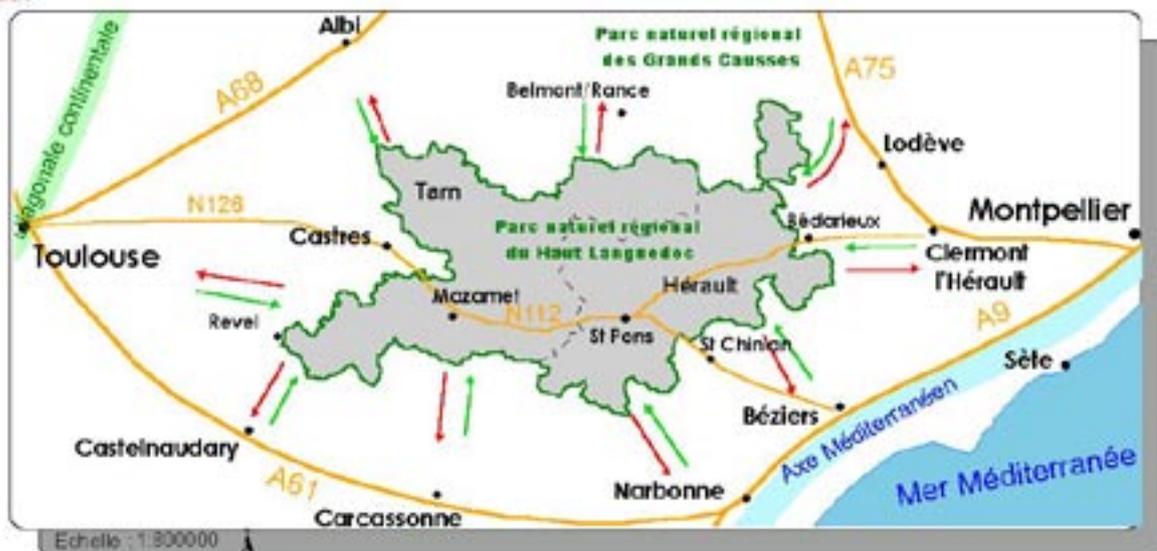
La charte renouvelée du Parc naturel régional, approuvée par décret en 1999, définit le projet pour le territoire et ses orientations de mise en œuvre.

Prenant la mesure des ressources et potentialités du territoire, ce projet vise à affirmer la vocation du Haut-Languedoc à devenir **une terre de référence pour la rencontre des midis atlantique et méditerranéen**. Cette démarche de constitution d'un espace de vie, attractif et de notoriété, emblématique pour cette montagne Sud du Massif central, repose sur un engagement partagé d'**exigence et d'investissement environnemental** tant en matière de gestion de l'espace (habitats naturels, biodiversité, paysages, urbanisme...), qu'en matière de productions (agriculture et agroalimentaire, forêts et bois, tourisme, produits des entreprises et des filières de valorisation des ressources naturelles...).

Ce projet partenarial repose aussi sur le développement d'échanges productifs avec les importants centres urbains périphériques au parc, qui représentent autant de bassins de consommation et de fréquentation de proximité, que de points d'ancrage de solidarités sociales et culturelles.



Le Parc : "Territoire pour la rencontre des midis"



Légende :
→ : Territoire de productions d'excellence
→ : Territoire de destination privilégiée

Enjeux :
 P.n.r : Territoire de notoriété et d'attractivité
 : Territoire symbole et de référence pour la rencontre des Midis Méditerranéen et Atlantique .

Dimension spatiale :
 Périphérie urbaine supérieure à 1,2 million d'habitants (rayon de 70 km) , hors population littorale résidente et estivale.



4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

I Renforcer notre identité commune

Axe 1-1: Le développement des échanges internes et externes par une mise en réseau des acteurs

Axe 1-2: Un effort constant de communication auprès de tous

Axe 1-3: Un travail de pédagogie auprès de tous les acteurs

2 Développer et valoriser nos productions économiques

Axe 2-1: Le développement d'une logique d'écotourisme

Axe 2-2: Le soutien d'une agriculture « raisonnée »

Axe 2-3: La valorisation des ressources naturelles

3 Répondre aux besoins de meilleures conditions de vie et d'activité

Axe 3-1: La préservation de notre environnement

Axe 3-2: L'intégration des populations

Axe 3-3: Le développement de la formation et des compétences

Axe 3-4: Une politique de développement économique

4 Maîtriser l'aménagement de l'espace et de l'environnement

Axe 4-1: La maîtrise de notre urbanisation

Axe 4-2: La maîtrise du développement économique

Axe 4-3: La préservation des espaces remarquables, spécifiques et/ou fragilisés.

Dans les pages qui suivent, nous avons indiqué comment les axes stratégiques de notre charte sont en correspondance avec les orientations du parc naturel régional.



Orientation I :

Renforcer notre identité commune

Nous sommes d'une grande diversité au sein de notre territoire. Nos paysages entre montagne et vignoble nous le disent, mais nous le constatons aussi à travers nos différences de cultures, d'économies et de modes de vie. Pourtant, nous sentons bien que nous avons des affinités, des complémentarités et surtout que nous avons besoin les uns des autres : le pays doit nous aider à favoriser l'émergence d'un esprit fédérateur. Cette force d'union nécessite de construire les moyens de se connaître et de développer notre identité commune.

*Voir charte du PNR :
projet et animation pour le Haut-Languedoc (pages 11 et 12 de la charte PNR)*

Cela recouvre différents axes :

Axe I-1 :

Le développement des échanges internes et externes par une mise en réseau des acteurs

La diversité qui nous caractérise est une richesse qu'il s'agit de mutualiser. Les échanges de points de vue, de façons de vivre et la mise en réseau sont autant de moyens de valoriser cette richesse. Cela nous permettra de continuer à évoluer en intégrant toujours de nouvelles visions. Il s'agit également de tenir compte, voire de faire avec des territoires voisins puisque leur développement influera sur le nôtre. Ici, le développement des NTIC prend une dimension importante, de nature à favoriser les échanges.

Il s'agit d'opérer une mise en réseau sur l'ensemble du territoire : par l'organisation de temps et de lieux d'échanges collectifs entre habitants notamment dans le domaine culturel, mais aussi au niveau des intercommunalités constituant le pays et avec les territoires environnants. Cette mise en réseau doit également avoir lieu dans les filières économiques, entre acteurs spécifiques afin de favoriser l'ouverture de nouveaux marchés et la mise en adéquation des compétences aux besoins locaux.

Cela peut s'appuyer sur les pistes d'actions suivantes :

- **Mise en place d'un lieu d'échange collectif, comme une agora, une « place publique »,**
- **Mise en place d'un système de relais de l'information touristique (entre le Parc, le pays d'accueil touristique, les OTSI) et une mise en réseau des acteurs pour développer le faire savoir,**
- **Animation sur l'ensemble du territoire des réseaux interentreprises (à créer ou existants : syndicats du cru, CAPEB artisanat, réseau à Bédarieux...),**
- **Mise en place d'un club d'investisseurs,**
- **Favoriser le jumelage des écoles,**
- **Développer des événements de découverte du milieu, de la culture, des savoirs faire, et du patrimoine.**

Voir charte du PNR : axe 5



Axe I-2: Un effort constant de communication auprès de tous

Le besoin se fait sentir d'être mieux informé sur ce qui se passe dans le pays et autour, parce que le territoire sur lequel nous vivons est vaste, parfois faiblement relié au niveau des informations. Cette communication s'adresse aussi aux territoires voisins, afin de clarifier les interventions de chacun.

Cela peut s'appuyer sur les pistes d'actions suivantes :

- **Développer un journal de pays,**
- **Créer un site Internet.**

Voir charte du PNR : axe 5-1

Axe I-3: Un travail de pédagogie auprès de tous les acteurs

Il est parfois difficile de bien comprendre comment mener le développement du territoire (un développement durable, qui s'appuie sur ses richesses humaines), comment chacun peut y participer et dans quelle mesure. La population, (qu'elle soit élue, civile, socio professionnelle ou administrative) attend d'être mieux informée, mieux « formée » aux interventions qu'elle peut avoir sur ce développement. Elle pourra ainsi intervenir et se mobiliser davantage pour la mise en œuvre du projet.

Cela peut s'appuyer sur les pistes d'actions suivantes :

- **Une information sur la pratique du développement et de conduite du changement,**
- **La formation aux modalités d'intervention des citoyens, des porteurs de projet, des socio professionnels, des associations...**

Voir charte du PNR : axes 3 et 5



Orientation 2:

Développer et valoriser nos productions économiques

Nous avons des richesses économiques dans différents domaines tels que le tourisme, l'agriculture... Ils sont plus ou moins en situation de croissance, d'équilibre ou de déclin. Nous avons sur certains des pouvoirs d'action, ou d'accompagnement. Mais d'autres comportent un risque, celui d'exploiter à outrance ces ressources, remettant en cause leur pérennisation. Nous devons ici aussi introduire dans les productions existantes une recherche de durabilité.

Voir charte du PNR : axe 2 : introduction

Cela recouvre différents axes :

Axe 2-1 :

Le développement d'une logique d'écotourisme

Notre territoire est source d'attraction touristique, toujours croissante. Si l'on souhaite en bénéficier encore, nous devons veiller à ne pas engendrer une fréquentation nuisible à long terme, pour le territoire et le tourisme lui-même. Nous souhaitons donc organiser ce tourisme.

Pour cela, il nous faut développer notre offre d'hébergement en quantité : par des hébergements de qualité de type labellisé, par des hébergements à destination de publics particuliers également. Cela passe aussi par l'organisation de l'offre touristique, tant au niveau des acteurs (par la mise en réseau) qu'au niveau des produits et activités : cette offre doit permettre une bonne lisibilité (offre globale, produits complets) des possibilités touristiques du territoire. Enfin, les flux touristiques requièrent une organisation : il s'agit de canaliser ces flux à partir des points d'entrées (comme l'A75) et plus encore d'organiser la diffusion des touristes à l'intérieur du territoire.

Cela peut s'appuyer sur les pistes d'actions suivantes :

- **Améliorer le maillage d'hébergements de qualité (gîtes et chambres d'hôtes, campings de type 3 épis, 3 clés-vacances..., hôtels de capacité moyenne 30 chambres minimum pour l'accueil de groupe type 2 à 3 étoiles),**
- **Éviter les meublés « sauvages », dont la qualité demeure difficilement contrôlable,**
- **Accompagner le développement de l'accueil de campings cars,**
- **Accompagner le développement des hébergements spécifiques (handicapés, sportifs...),**
- **Soutenir le tourisme fluvial, culturel, sportif (la liaison entre tourisme culturel et sportif est un potentiel), du tourisme thématique : œnotourisme et vinothérapie, patrimoine vernaculaire et historique,**



randonnées sportives et familiales, chemins de Saint-Jacques de Compostelle, escalade, piste verte et piste cyclable...,

- Favoriser la mise en place d'un observatoire du tourisme (outil d'analyse statistique)

à l'échelle du pays (à articuler avec l'observatoire départemental de l'économie touristique, voire avec le travail que se propose de faire la CCI sur ce sujet),

- Renforcer l'accessibilité aux sites : pour les handicapés, pour le transfert des personnes en bus au minibus sur certains sites...,

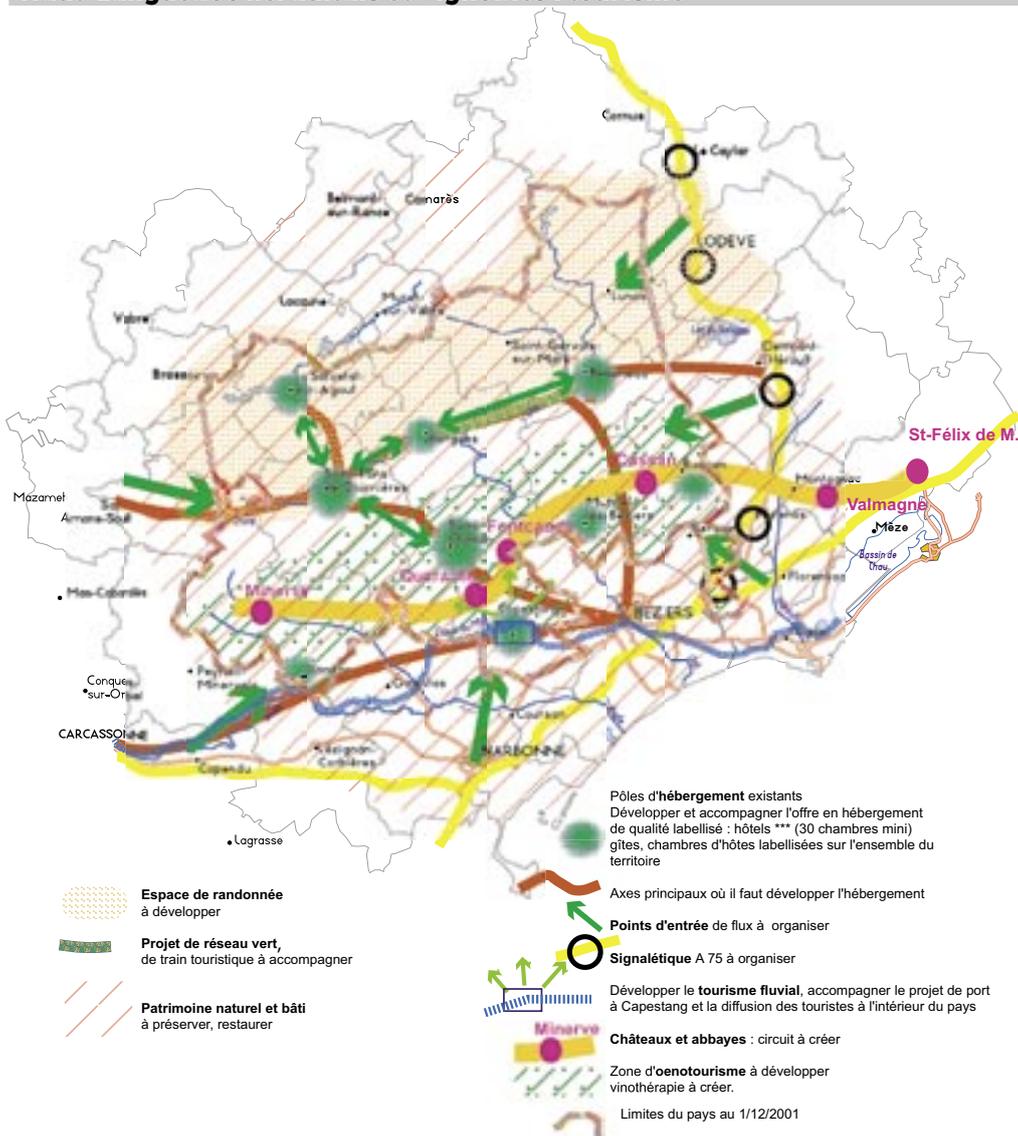
- Améliorer les lieux de baignades,

- Promouvoir une signalétique adaptée sur les axes de l'A75 : Le Caylar, Lodève, Clermont, Valros,

- Accompagner les projets lieux d'entrée de touristes (offre diversifiée de produits et d'activités...). À noter que la promotion doit se faire avant l'entrée sur le territoire Pays.

Voir charte du PNR : axe 2-3

Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : tourisme





Axe 2-2: Le soutien d'une agriculture « raisonnée »

L'agriculture repose essentiellement sur la viticulture, l'élevage et la forêt. Les difficultés assaillent ces productions et nous ne pouvons que modérément intervenir. Notre souci est d'en soutenir une partie la plus importante possible. Il semble réaliste de considérer la recherche de qualité comme un moyen de rendre nos productions plus viables et plus rentables. Il faut alors également prendre en compte leur capacité à ne pas engendrer de pollutions supplémentaires. Le rôle du pays est ici peut-être davantage axé sur le soutien à d'autres projets sur la valorisation agricole (tels que Leader, les contrats d'exploitations territoriaux, le Parc...) que d'agir directement. Ce soutien peut se manifester par la participation aux réflexions engagées par ces projets.

Cela peut s'appuyer sur les pistes d'actions suivantes :

- **L'incitation au développement qualitatif des filières vitivinicole, arboriculture, agriculture, et la création d'une liaison entre paysage et viticulture pour une diversification touristique,**
- **La mise en place d'une logique de gamme et de label,**
- **L'exploitation maîtrisée du bois et de l'arboriculture...,**
- **Le soutien au développement de procédés non polluants et à l'entretien de friches,**
- **L'encouragement de la filière « bio », y compris l'élevage bio et la transformation artisanale des produits bio,**
- **Une amélioration des échanges et des partenariats entre la recherche et les producteurs,**
- **Un soutien à la création de réseaux de distribution innovants et à l'animation d'une structuration professionnelle.**

Voir charte du PNR : axe 2-1

Axe 2-3: La valorisation des ressources naturelles

Nous disposons d'un grand capital en matière de ressources naturelles. Mais elles sont parfois fragilisées, ou risquent de l'être, tandis que d'autres peuvent également comporter un risque d'exploitation à outrance. Par contre, leur développement peut être une ressource économique non négligeable. La maîtrise de leur exploitation participe du souci de durabilité de notre territoire.

Les ressources du sous-sol peuvent ainsi être développées de différentes manières : soit pour le développement de leur exploitation, parfois maîtrisée, soit en vue de leur valorisation touristique. Les énergies renouvelables sont une autre valorisation à fort potentiel du territoire. Ces énergies requièrent parfois une attention particulière en terme d'intégration environnementale et paysagère. Toutes ces valorisations nécessitent enfin une réflexion sur la recherche d'une répartition équilibrée des richesses qui en seront tirées.



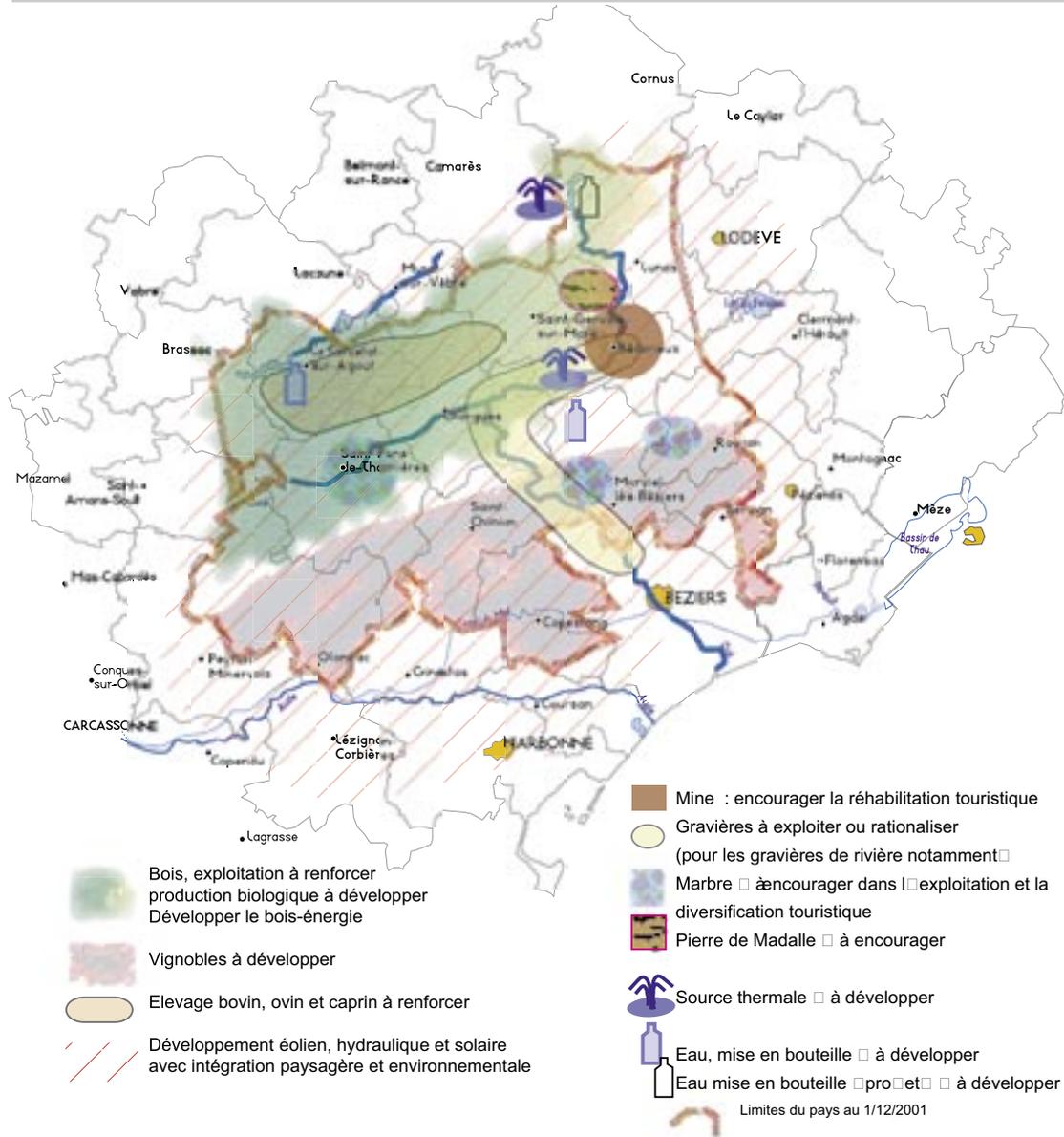
Cela peut s'appuyer sur les pistes d'actions suivantes :

- **Le développement de l'exploitation des carrières de pierres afin de permettre la création et la réhabilitation de bâtiments dans l'aire du pays et afin de maintenir l'architecture traditionnelle de notre région,**
- **La rationalisation de l'exploitation des gravières (notamment les gravières de rivières),**
- **L'encouragement à l'exploitation des eaux thermales et minérales,**
- **Le développement des énergies alternatives et économie d'énergie dans le cadre d'une prise en compte d'intégration environnementale et paysagère, en concertation avec les acteurs locaux,**
- **La dynamisation de la filière bois pour une valorisation locale et notamment la production de bois énergie...**

Voir charte du PNR : axes 2-2 et 2-4



Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : valorisation économique des ressources naturelles





Orientation 3 :

Répondre aux besoins de meilleures conditions de vie et d'activité

Notre territoire est une zone fortement attractive, et nous bénéficions ainsi de la venue de nombreux hommes et entreprises. Cependant, il ne s'agit pas seulement de continuer à accueillir, à profiter de notre attraction. Pour ce territoire, l'enjeu est davantage d'organiser les flux convergents dont nous bénéficions et que, d'une certaine manière, nous subissons. Cela pose de nombreuses questions sur la façon dont nous accueillons tant les personnes que les entreprises. Que sommes-nous prêts à faire pour accueillir, et comment? Cela nécessite que nous engagions des efforts concertés afin d'améliorer l'accueil que nous réalisons.

Voir charte du PNR : axe 1 et 2.

Cela recouvre différents axes :

Axe 3-1 :

La préservation de notre environnement

Nous avons des atouts paysagers, patrimoniaux qui sont le fondement de notre attraction (pérenne ou temporaire : de population, d'activités et de tourisme). Outre ces considérations économiques, nous voulons conserver notre propre bien être, qui passe notamment par la valeur de notre environnement. Pourtant, il peut être en danger, parce qu'il n'est pas globalement pris en compte dans les différentes politiques.

Pour cela, la prise en considération, dans les documents d'urbanisme, des patrimoines naturels, paysagers et bâtis, notamment ceux qui sont fragilisés, peut orienter notre action. Les patrimoines et sites remarquables doivent être préservés, les zones à risques doivent être circonscrites et traitées. Enfin, un travail de sensibilisation peut s'engager auprès des populations (touristes et habitants) sur cette préservation environnementale.

Cela peut s'appuyer sur les pistes d'actions suivantes :

- **Réhabiliter le patrimoine rural et le patrimoine bâti,**
- **Limiter les risques d'érosion dus aux défrichements et les risques d'incendie dus aux enfrichements et reboisements,**
- **Travailler sur les risques d'inondation, par l'entretien des berges et sur le cours d'eau dans sa globalité et notamment avec l'aide des agriculteurs.**

Voir charte du PNR : axe 1



Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : environnement et habitat





Axe 3-2: L'intégration des populations

Il est difficile de résister à l'attraction du territoire sur d'autres populations. Mais il est parfois aussi difficile de gérer les décalages entre les différentes populations qui coexistent sur le territoire. Pourtant, le pays doit faire face à ces questions d'intégration pour répondre à son atout, la convivialité, largement revendiqué par tous.

Cette intégration peut être renforcée par une animation accrue, par une politique de répartition des équipements et des services à la population. Certaines zones représentent un enjeu spécifique pour cette répartition des équipements et services : renforcer l'offre en direction de la petite enfance et, dans les hauts cantons, la prise en charge des urgences médicales. Cela peut aussi s'effectuer par un effort spécifique pour des publics ciblés : les échanges intergénérationnels, l'insertion des populations en difficulté en sont des éléments.

Cela peut s'appuyer sur les pistes d'actions suivantes :

- **Créer des équipements adaptés aux animations sportives et (ou) culturelles,**
- **Favoriser l'organisation et la coordination de temps forts et de fêtes,**
- **Favoriser le renforcement de structures d'accueil petite enfance,**
- **Agir auprès des autorités compétentes pour pallier le manque de traitement des urgences,**
- **Développer les liens entre les maisons de retraites médicalisées et les hôpitaux,**
- **Favoriser la mise en place des services médico-sociaux de proximité,**
- **Favoriser l'insertion et l'accompagnement des populations en difficulté et (ou) en situation d'insertion,**
- **Favoriser la prévention auprès des jeunes,**
- **Développer les services aux personnes handicapées,**
- **Encourager la création d'un réseau de points « Info de pays » pour les habitants (conseils juridiques à la création, lieux d'échanges...) pour améliorer la mixité sociale,**
- **Soutenir la création d'un Centre social d'urgence (avec banque alimentaire) intercommunautaire pour garantir davantage d'anonymat,**
- **Œuvrer pour le maintien des services publics,**
- **Promouvoir la culture et la langue occitanes,**
- **Dynamiser la lecture à travers les bibliothèques, les médiathèques, réseau scolaire,**
- **Dynamiser une politique de développement culturel en favorisant l'accès à toutes les pratiques...**

Voir charte du PNR : axe 4



Axe 3-3 :

Le développement de la formation et des compétences

Le territoire est composé d'une population qui n'est pas toujours formée au mieux afin de répondre aux besoins des entreprises. Il peut s'agir des entreprises existantes, mais également des entreprises souhaitées. Cela peut également prendre en compte l'exigence de durabilité, qui requiert des compétences différenciées et peu présentes sur le territoire ou à proximité. C'est bien entendu la recherche de la création d'emplois supplémentaires qui est ici en jeu. Le rôle des NTIC peut là aussi entrer en compte dans la recherche de formations adaptées au marché de l'emploi.

La première nécessité est de bien connaître les besoins des entreprises en matière de compétences. Il s'agit également d'établir des formations adaptées au territoire, notamment par la recherche de partenariat.

Cela peut s'appuyer sur les pistes d'actions suivantes :

- **Lier les formations et les emplois de proximité, les maisons de retraite et les lieux d'accueil de petite enfance,**
- **Rechercher des formations individuelles à la carte (adaptée au milieu rural), des formations sur la pluriactivité,**
- **Mutualiser les moyens de formation (informatiques notamment) avec les maisons de jeunes, les collèges...,**
- **Adapter l'offre de formation aux besoins du territoire, notamment par une formation BTS dans les lycées d'enseignement professionnel,**
- **Organiser la formation touristique pour un personnel d'accueil (OTSI, guides...) qualifié : développer leur savoir faire et leur mise en réseau,**
- **Faciliter les déplacements pour les demandeurs d'emploi et pour les personnes en formation, avec l'autorité compétente.**

Voir charte du PNR : axe 2

Axe 3.4 :

Une politique de développement économique

L'accueil d'activités nouvelles sur le territoire n'est pas facile à réaliser. Si l'on cible davantage le type d'entreprises recherchées, on peut concentrer les moyens dispensés. Par ailleurs cela accompagne l'exigence de développement durable sur l'ensemble du territoire, dans tous les domaines. Ainsi, il peut efficacement se positionner sur un accueil ciblé d'entreprises, en accord avec le principe de fond du pays.

La recherche d'activités pour de nouvelles implantations doit répondre aux exigences de durabilité, en privilégiant les activités respectueuses de l'environnement. Ces nouvelles activités peuvent être issues de l'extérieur du territoire, mais aussi de l'intérieur. Pour les attirer, les services aux entreprises et la mise en réseau des acteurs peuvent être des facteurs importants



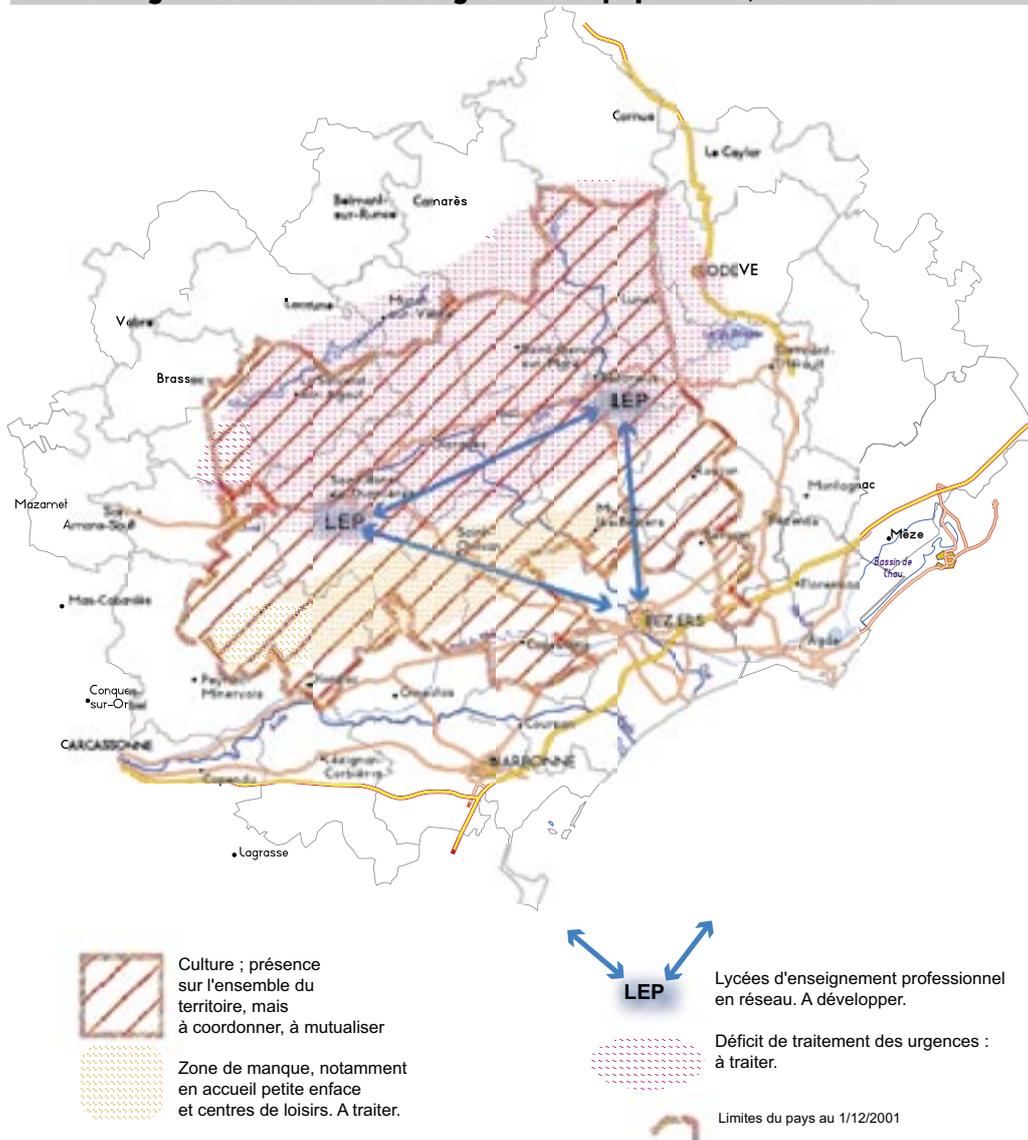
dans le choix d'implantation, ainsi que l'image de qualité des conditions d'activités que le pays saura véhiculer.

Cela peut s'appuyer sur les pistes d'actions suivantes :

- **Privilégier l'accueil d'entreprises, à bonne intégration environnementale et paysagère,**
- **Éviter les activités de stockage des déchets toxiques,**
- **Encourager la création d'une dorsale haut débit selon l'axe de la D908 en projet,**
- **Initier au sein du pays une « mission » pour la prospection d'accueil d'entreprises,**
- **Soutenir la transmission d'entreprises.**

Voir charte du PNR : axe 2

Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : équipements, formation





Orientation 4 :

Maîtriser l'aménagement de l'espace et de l'environnement

Notre attraction est certes un atout. La nécessité d'accueil qui en découle entraîne une forte pression et comporte des risques qu'il s'agit pour nous de gérer. Cela nécessite l'engagement du pays dans une réflexion sur la gestion, et plus encore, sur la vocation des espaces. C'est un travail essentiellement de mise à plat, d'organisation de l'espace, afin de définir les zonages que nous souhaitons mettre en place et la répartition des logiques de développement dans un souci d'équilibre sur l'ensemble de notre territoire.

Voir charte du PNR : axe 1-2

Cela recouvre différents axes :

Axe 4-1 :

La maîtrise de notre urbanisation

L'arrivée de population nouvelle entraîne souvent un mitage de l'espace rural (une urbanisation très lâche en milieu rural) et pose des difficultés de coûts de raccordement aux VRD (assainissement, électrification...). Ce mitage est préjudiciable aussi dans son impact paysager. Cette gestion est attendue par les collectivités et nécessite une réflexion globale, notamment avec l'agglomération de Béziers.

Cette maîtrise peut s'effectuer à partir d'une réflexion des collectivités concernées par ces mouvements, entre communes périurbaines et agglomération). Elle doit aussi être définie par la délimitation des espaces réservés à l'urbanisation future, en considérant la préservation des espaces remarquables.

Cela peut s'appuyer sur les pistes d'actions suivantes :

- **Éviter le mitage et susciter une urbanisation bien intégrée aux villages et à l'environnement,**
- **Soutenir la réhabilitation des centres anciens des villages (opération cœur de villages, OPAH..., hameaux...),**
- **Inciter aux réhabilitations à l'aide de matériaux (comme la pierre sèche) et savoir-faire locaux (idem cf page 35).**

Voir charte du PNR : axe 1-2



Axe 4-2: La maîtrise du développement économique

Si nous choisissons d'accueillir davantage d'activités et d'en tirer le bénéfice le plus large, il s'agit d'établir les zones du territoire qui auront pour vocation de recevoir ces activités. Mais aussi de bien définir la vocation de chaque espace: différentes zones d'enjeux peuvent être identifiées, en fonction des types d'activités particulières à privilégier selon les spécificités du territoire (nœuds de communication, proximité urbaine, thématiques liées aux ressources...), des types de main d'œuvre. Enfin sur les zones d'activités, il s'agit également d'établir des « règles d'utilisation », par l'établissement de chartes, de schémas de zones...

Cela peut s'appuyer sur les pistes d'actions suivantes:

- **Rechercher les disponibilités foncières et créer une base de données,**
- **Éviter la concentration des nouvelles implantations sur un seul pôle et favoriser la répartition des activités sur le territoire,**
- **Assurer des missions de veille et de prospective pour permettre la spécialisation des zones d'activités et organiser les synergies,**
- **Favoriser l'implantation de zones d'activités de type différent sur le territoire, selon ses spécificités locales (cadre de vie, environnement...) et les types de mains d'œuvre,**
- **Rechercher des activités de services et tertiaires orientées environnement, NTIC...**

Voir charte du PNR: axes 1-2 et 2-4

Axe 4-3: La préservation des espaces remarquables, spécifiques et/ou fragilisés

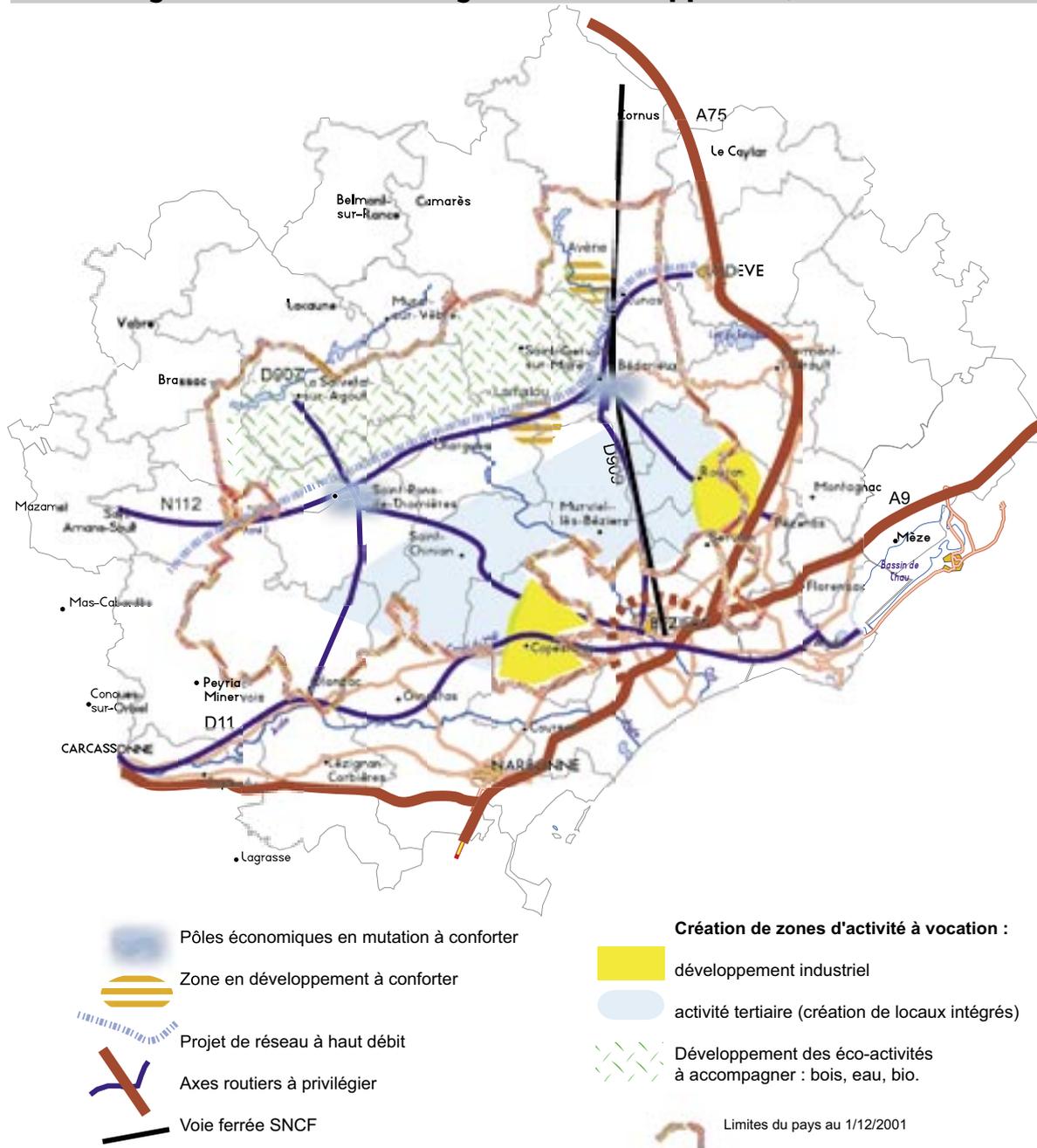
La pression est telle que nous devons veiller à préserver certains espaces de notre territoire. Les espaces qui nécessitent une attention particulière doivent ainsi être recensés, et leur zonage précisé. Cet aspect vise à ne pas grever notre potentiel d'attraction, ni notre bien être quotidien.

Pour cela, notre effort doit se porter sur le repérage des zones et sites sensibles et (ou) remarquables, afin de recommander une utilisation rationnelle à travers des documents de sensibilisation en soutenant des opérations de gestion de ces espaces.

Voir charte du PNR : axe 1-1



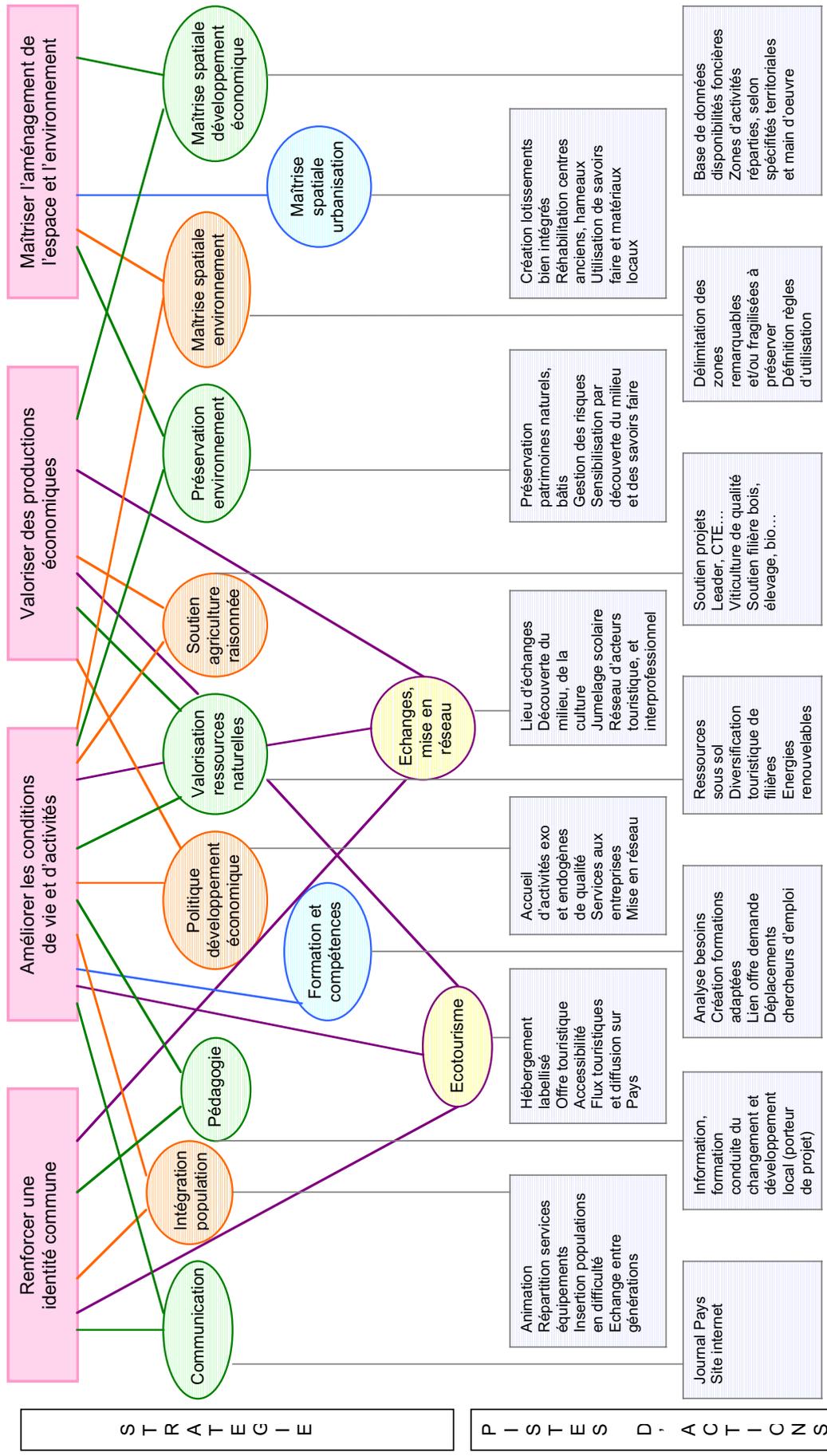
Haut-Languedoc héraultais et Vignobles : développement, accueil d'activités



598/1 Groupe Marketeam

HD/HC/DP12/2001

DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES AUX PISTES D' ACTIONS



Les outils de notre projet





Un pays c'est un projet de territoire avec des ambitions, des orientations, des projets mais c'est aussi des moyens pour être capable de négocier, de suivre les actions entreprises, de piloter.

Le pays n'a pas vocation à faire à la place de quiconque, il est un moyen de favoriser l'initiative locale par la participation des acteurs et des citoyens, par le renforcement de la coopération intercommunale et l'organisation des relations inter-territoriales, par la recherche de la cohérence entre les projets et la fédération des efforts de tous.

Le pays offre la perspective, par un effet de masse critique, de gagner en crédibilité et de développer un fort potentiel de négociation.

Au pays est associé un certain nombre de notions : proximité, cohésion, coopération, initiatives, participation, solidarités, dynamiques locales...

Il faut pour cela s'organiser sans créer d'échelon supplémentaire, c'est-à-dire mettre en place des instances qui regroupent les acteurs déjà mobilisés et à mobiliser pour faire vivre et coordonner la mise en œuvre du projet de pays.

C'est aussi envisager le fonctionnement de ces instances entre elles et avec les structures existantes sur le territoire.

Le pays est actuellement représenté par une association de préfiguration : l'association pour l'étude du pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles.

La réglementation prévoit cependant que le pays s'articule autour de deux organes complémentaires :

- Un organe participatif, ouvert aux représentants de la société civile, appelé « conseil de développement », dont la nature et les attributions peuvent être librement définies,
- Un organe public, ouvert aux collectivités locales, sous une forme à définir (syndicat mixte ou GIP de développement local), chargé de signer le contrat de pays et garant de la cohésion du territoire.

Art 25 LOADDT :

« Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par les communes et leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. Le conseil de développement s'organise librement. Il est associé à l'élaboration de la charte de pays. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays. Le conseil de développement est informé au moins une fois par an de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de développement du pays et est associé à l'évaluation de la portée de ces actions.

« En vue de conclure un contrat particulier portant sur les principales politiques qui concourent au développement durable du pays, les communes et les groupements de communes qui constituent le pays devront, sauf si le pays est préalablement organisé sous la forme d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intégrant l'ensemble des communes inscrites dans son périmètre, soit créer un Groupement d'Intérêt Public de développement local, soit se constituer en syndicat mixte. »

Art 3 décret :

« Les communes et les groupements de communes qui ont engagé la procédure soumettent aux autres communes et groupements... une liste de personnes appelées à composer le conseil de développement, en tenant compte de manière équilibrée, de la diversité des activités économiques, sociales, culturelles ou associatives présentes sur le territoire... Celui-ci élit son président parmi ses membres. »



Le syndicat mixte du pays Haut-Languedoc héraultais et Vignobles

La structure publique est le co-gardien de la charte. À ce titre, elle adopte une démarche globale et cohérente à l'échelle du pays et veille à la bonne mise en œuvre du projet.

Elle décide de l'engagement du projet de pays.

La structure publique de pays représente le pays au sens juridique, à ce titre et conformément à la Loi d'orientation et d'aménagement du territoire (LOADDT), elle assume les missions de négociation et de contractualisation, ainsi que de la bonne utilisation des fonds publics.

Pour des raisons pratiques, il est proposé de choisir l'option du syndicat mixte, le groupement d'intérêt public de développement local ne correspondant pas au mode de gestion envisagé.

Les compétences du syndicat mixte :

- La réflexion, en liaison avec le conseil de développement du pays. Il approuve les modalités de mise en œuvre de la charte de pays,
- La représentation du pays auprès des organismes publics et la signature du contrat de pays du Haut-Languedoc héraultais & Vignobles et de tout document s'y rapportant,
- L'animation du territoire et l'ingénierie des projets relatifs à la mise en œuvre de la charte,
- La gestion du contrat de pays,
- Le syndicat mixte peut conclure, le cas échéant, des conventions de mandat avec tous partenaires qualifiés, en qualité soit de mandant, soit de mandataire, pour la réalisation d'actions ou d'opérations entrant dans ses vocations ou ses compétences.

Le syndicat mixte a vocation d'exercer les compétences ci-après définies pour le compte des collectivités adhérentes et dans l'intérêt du développement économique et social du territoire concerné. Les compétences sont fondées sur les principes de cohérence, d'équilibre et de solidarité du territoire.

Nous souhaitons la mise en place d'une structure publique de type syndicat mixte ouvert aux personnes publiques. Cette proposition s'appuie sur le principe de la responsabilité des décisions prises par les acteurs publics, ainsi que, le cas échéant, pour permettre le portage de projets structurants en rapport avec la réglementation en usage pour les collectivités publiques (récupération du Fonds de compensation de la T.V.A. par exemple).

Il est composé d'un conseil d'administration regroupant les communautés de communes et de groupes géographiques de communes hors communauté de communes et adhérentes à la charte de pays, et du conseil général selon une répartition des sièges à préciser, ainsi que d'un bureau.



Par ailleurs, le conseil d'administration du syndicat mixte pourra recevoir et écouter des personnalités qualifiées (membres du conseil de développement par exemple, chambres consulaires...) dans le cadre d'avis à formuler sur le processus de décision.

Le conseil de développement du pays Haut-Languedoc héraultais et Vignobles

Le conseil de développement est le représentant de la société civile locale. Il est, avec la structure publique, un des fondateurs, gardien et acteur de la charte.

Nous souhaitons la mise en place d'un conseil de développement dans le dispositif de mise en œuvre et de suivi du projet de développement, tout en laissant à l'organe public la responsabilité de la décision, notamment l'engagement des crédits.

Le conseil de développement du pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles est, dans l'esprit, le prolongement naturel de l'Association pour l'étude du pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles. Cette Association a activement participé à l'élaboration du diagnostic et de la charte, ce qui répond aux fonctions dévolues d'un conseil de développement. Constituée d'élus, de représentants de socioprofessionnels et de la société civile (milieux sociaux, culturels, associatifs), il est une base solide pour la constitution du conseil de développement. Dans le respect de l'esprit de la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable des territoires, la composition de l'Association doit cependant être remaniée notamment pour répondre à la volonté d'équilibre entre les différents milieux représentés.

Le conseil de développement est donc une force de réflexion, d'animation et d'évaluation.

Son rôle et ses missions sont :

- La représentation des acteurs du territoire (société civile et collectivités),
- La proposition, en liaison avec le syndicat mixte du pays, du projet de charte de pays.

Il est associé à :

- L'animation de réseaux d'acteurs actuels et potentiels,
- L'évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire,
- L'information de la population du pays sur la mise en œuvre de la charte et du contrat de pays.

C'est une structure partenariale, largement ouverte, dans laquelle est associé et représenté l'ensemble des composantes de la société locale : élus locaux, représentants associatifs, représentants socioprofessionnels, acteurs économiques, acteurs culturels, citoyens...

Le conseil de développement élit son président et s'organise librement, un statut associatif lui permet néanmoins de disposer de moyens d'action pour mener à bien ses missions.



Il est composé de trois collèges :

- 1° Collège des représentants des collectivités territoriales,
- 2° Collège des acteurs socioprofessionnels (chambres consulaires, syndicats de crus, parc naturel, UDOTSI, pays d'accueil, représentation des chefs d'entreprises locaux...),
- 3° Collège des partenaires associatifs (sociaux, culturels, sportifs, jeunesse...)

Le poids de chacun des collèges au CA est identique (12 membres) et se répartit en trois tiers sur le principe « un homme, une voix ».

La liste des membres actifs et collèges peut être modifiée chaque année par l'assemblée générale...

La durée du mandat des membres du conseil de développement est de trois ans.

Des commissions thématiques

Le conseil de développement créera des commissions permanentes thématiques afin d'associer aussi étroitement que possible les principaux acteurs locaux, publics et privés, à la mise en œuvre du projet de pays.

Ces commissions auront pour fonction :

- D'élaborer chaque année pour le domaine qui la concerne des propositions à la structure publique maître d'ouvrage,
- De rendre compte des résultats et de l'impact des actions retenues dans leur domaine par le projet de pays,
- D'analyser les difficultés rencontrées et de soumettre toute proposition visant à nourrir le débat et le travail du conseil de développement.

Les moyens techniques

Pour garantir une mise en œuvre efficiente et efficace de sa politique, le pays devra pouvoir mobiliser et s'appuyer sur des moyens matériels et surtout sur une équipe technique opérationnelle et pluridisciplinaire.

Les fonctions d'animations et d'ingénierie de projets pourraient s'appuyer sur les compétences du personnel des chartes, qui disparaissent en tant que structure et dont le personnel serait en tout ou partie transféré au syndicat mixte.

Cela vise notamment à ne pas multiplier les structures à financer, tant pour les collectivités adhérentes que pour le Conseil Général qui génère une partie des ressources aux chartes. Ainsi, le Conseil Général poursuivrait son aide, non plus aux chartes mais directement à la structure publique du pays.

Le personnel resterait à un niveau territorialisé, comme sur le principe des chartes, pour couvrir l'ensemble du pays afin de faire vivre la dynamique de développement au plus près du terrain.

Dans cette configuration, un rôle de coordination globale est néanmoins nécessaire. Il est en poste au sein du syndicat mixte et peut, ainsi que les autres animateurs, participer aux travaux du conseil de développement pour toute expertise ou animation de réunion.



Les relations entre le syndicat mixte et le conseil de développement

Dans le cadre de la mise en place de la charte de pays, la structure publique et le conseil de développement travaillent ensemble.

Il pourra être mis en place des commissions thématiques associant à la fois les représentants du conseil de développement et des représentants du syndicat mixte.

Par ailleurs, le comité syndical peut inviter à participer à ses travaux des membres du conseil de développement qualifiés dans les domaines de compétence soumis à l'ordre du jour (bureau du conseil de développement ou rapporteurs de commission), sans que ceux-ci ne prennent part aux délibérations ni aux votes. Ce partenariat est essentiel afin de permettre un lien entre les deux organes du pays, tout en laissant à l'organe public l'entière responsabilité des décisions.

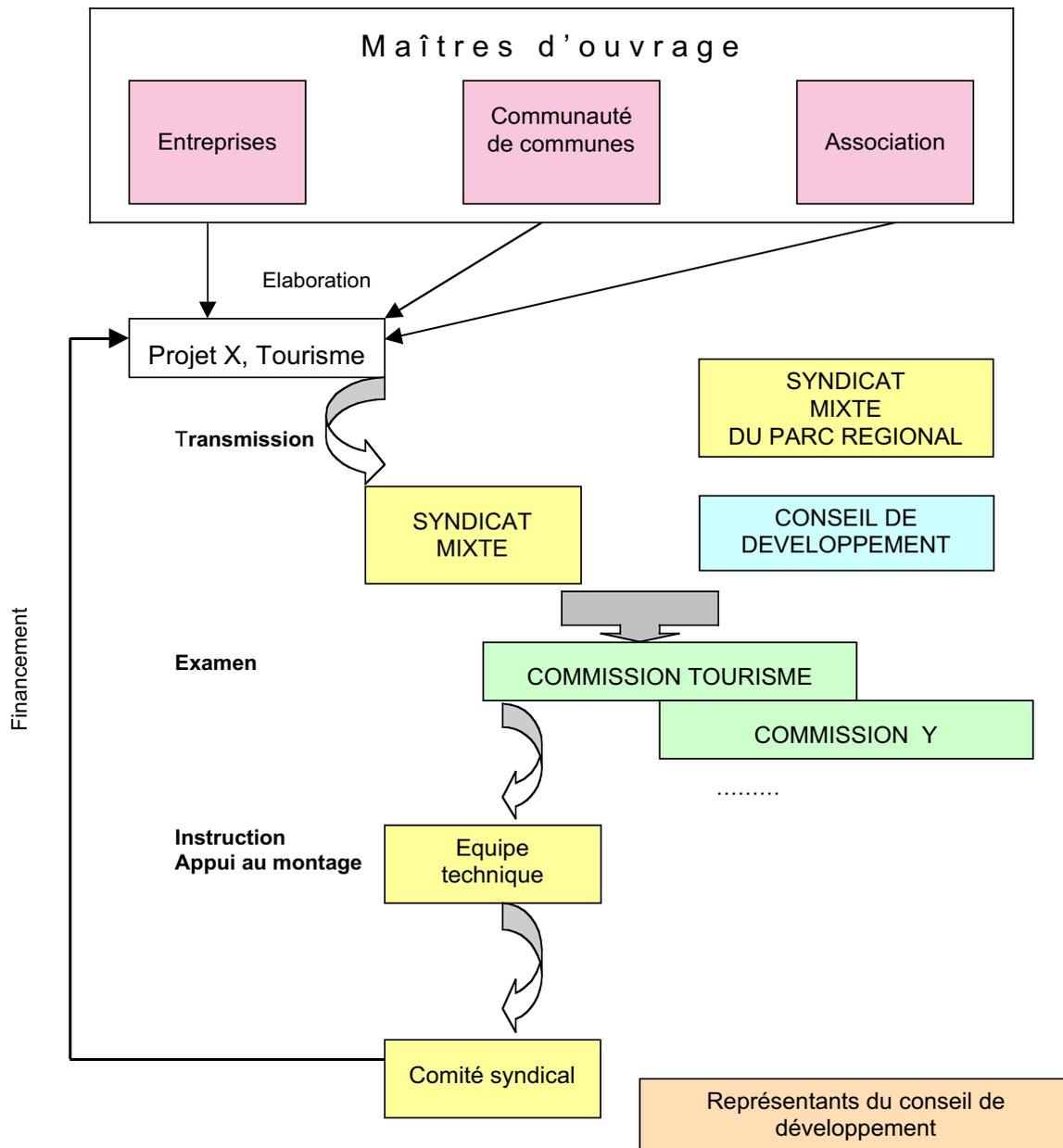
Le pays est un outil précieux de liaison et le cas échéant, de financements entre les différents échelons et type d'acteurs qui mettent en œuvre des projets. Le contrat de pays est naturellement abondé par les projets des territoires et des acteurs de proximité.

Tout projet émanant d'une commune (non membre d'un groupement) ou d'un EPCI notamment pour ce qui concerne les compétences transférées, ou d'une association ou de tout autre acteur local... est transmis au syndicat mixte.

Pour examen préliminaire, le projet est soumis à une « commission thématique » associant une représentation du comité syndical et du conseil de développement pour avis sur le projet au regard de la stratégie et au projet de pays.

L'instruction du projet: ingénierie, montage plan de financement, etc.... est assuré par le personnel du pays (ex-charte).

Il est alors transmis pour demande de financement au comité syndical qui décide (présence d'une représentation de membres du conseil de développement pour information).





Les partenariats

Le pays n'a pas vocation à fonctionner en "circuit fermé", il a vocation à s'ouvrir et à s'associer avec des partenaires.

Ceux-ci peuvent être de deux ordres :

- Les territoires voisins (autres pays, agglomération de Béziers...),
- Les établissements publics ou privés.

Les relations, que ce soit de la maîtrise d'œuvre ou de la mise à disposition de moyens, entre le pays et ces partenaires font l'objet de conventions et/ou de contrats dont le cadre de référence est la charte.

La relation avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc fait l'objet d'une convention d'harmonisation, précisant les modalités de collaboration et la répartition des missions entre le parc et le pays sur leur territoire commun.

Cette convention est prévue par l'article 10 du décret (voir ci-dessous), dès lors que les deux structures ont estimé nécessaire leur superposition partielle.

Conçue dans un esprit de complémentarité et de synergie afin de mobiliser le maximum de moyens au service du territoire, la convention se basera sur les principes et les modalités du projet annexé.

Par ailleurs, un conventionnement sera également proposé à l'agglomération de Béziers.



Décret régissant les relations entre un pays et un parc

Art. 10.

I. - Lorsque le territoire d'un pays dont il est demandé la reconnaissance recouvre une partie d'un parc naturel régional classé en application de l'article L. 244-1 du code rural, la conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire se prononce sur le périmètre du pays ainsi proposé.

Lorsque, sur avis conforme ou réputé favorable de la conférence régionale, le préfet de région a arrêté le périmètre d'étude du pays, l'organisme gestionnaire du parc et les communes ou groupements de communes ayant compétence en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique qui appartiennent simultanément au parc naturel régional et au pays passent une convention par laquelle ils s'engagent à veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'action du pays et du parc naturel régional sur leurs parties communes.

La convention précise les missions respectives du pays et du parc naturel régional sur leurs parties communes et définit notamment les domaines d'action pour lesquels l'organisme de gestion du parc naturel régional a vocation exclusive à assurer, le cas échéant par voie de contrat particulier, la cohérence des actions programmées de l'État et des collectivités territoriales sur ces parties communes.

La convention est annexée respectivement à la charte du parc naturel régional et à la charte du pays soumise à approbation. Le rapport de présentation de la charte du pays justifie de sa compatibilité avec les orientations de protection, de mise en valeur et de développement définies par la charte du parc naturel régional en application de l'article L. 244-1 du code rural.

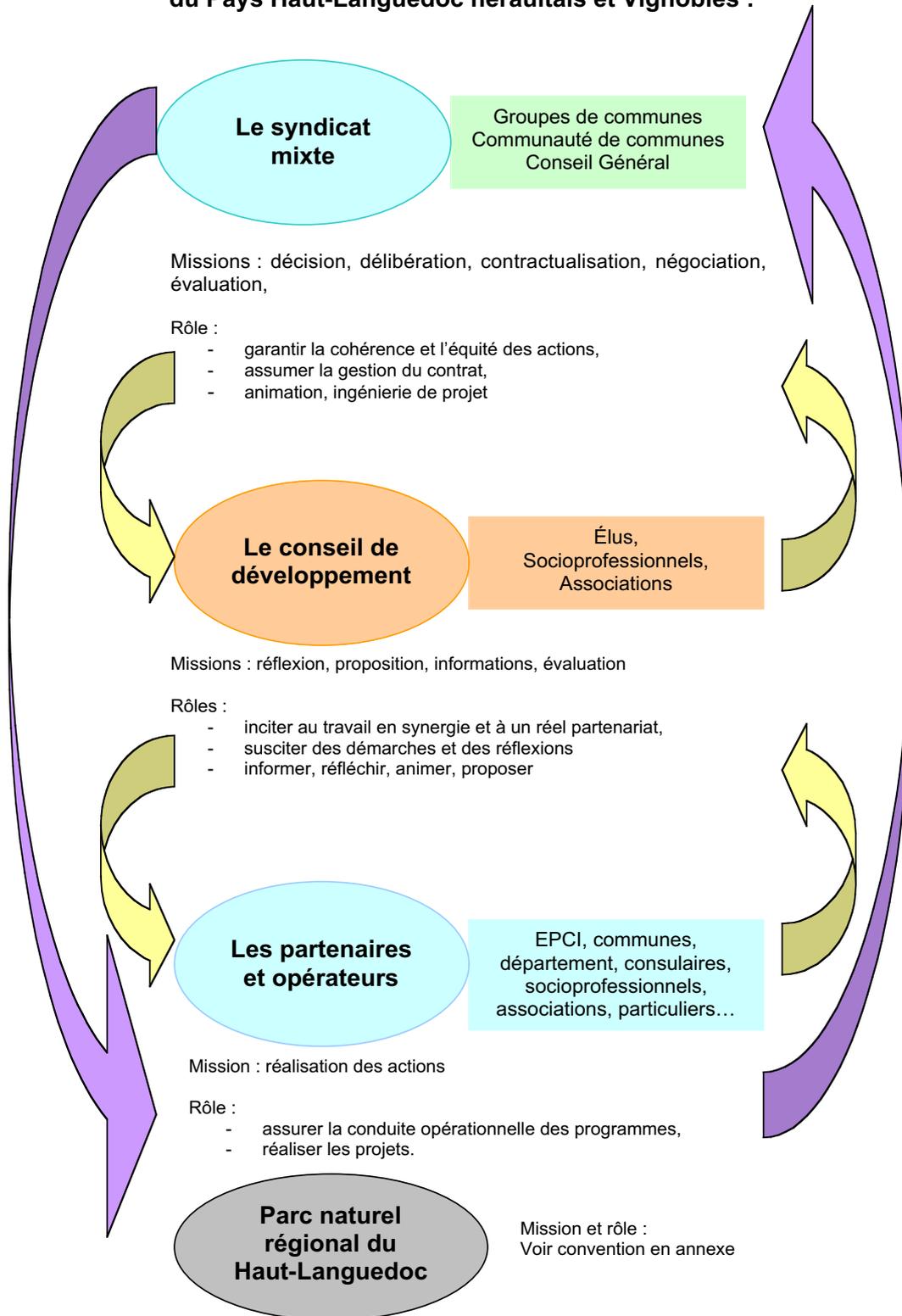
II. - Lorsque le projet de parc naturel régional recouvre une partie du territoire d'un pays reconnu, la région et la ou les personnes morales de droit public représentant le pays, à défaut d'accord pour harmoniser les périmètres, définissent, par convention, les missions respectives du pays et du parc naturel régional sur leurs parties communes et notamment les domaines d'action pour lesquels le parc naturel régional aura vocation exclusive à assurer, le cas échéant par voie de contrat particulier, la cohérence des actions programmées de l'État et des collectivités territoriales sur ces parties communes.

La convention est annexée respectivement au projet de charte du parc naturel régional et à la charte du pays, cette dernière étant, s'il y a lieu, modifiée pour être rendue compatible avec les orientations de protection, de mise en valeur et de développement définies par la charte du parc naturel régional.

III. - L'organisme de gestion du parc naturel régional et la ou les personnes morales représentant le pays sont associés à l'élaboration et à la révision de leurs chartes respectives pour ce qui concerne les parties communes de leur territoire.



Le schéma général d'organisation du Pays Haut-Languedoc héraultais et Vignobles :





Le pilotage, le suivi, l'évaluation

Piloter un projet de territoire c'est devoir et vouloir garder à la Charte son unité et sa **cohérence dans le temps**, maintenir la force morale de sa valeur d'engagement, tout en **s'adaptant aux contraintes de réalisation**, aux évolutions du contexte.

Il n'y a pas d'obligations en matière d'outils à mettre en place, la plus grande latitude est laissée aux acteurs pour organiser le suivi et l'évaluation.

La loi impose toutefois une **évaluation**.

Celle-ci peut intervenir à plusieurs niveaux :

- au niveau **opérationnel** : chaque année l'établissement du programme d'actions pour l'année suivante permet l'évaluation de **l'état d'avancement** et de **réussite** des projets en cours et d'envisager leurs éventuelles modifications.

- au niveau **contractuel** : après les 3 années d'exécution des programmes contractualisés avec l'état, la région ou le département et autres, un bilan de renouvellement est à faire. Il s'agit de réexaminer la **stratégie mise en œuvre**, de mesurer **l'écart entre ambition et réalisation**.

- au niveau de la **charte** : 8-10 ans après sa conception, le projet de territoire doit être **révisé**. Le contexte, la société, le territoire évoluent et changent. Il faut alors réexaminer la pertinence des objectifs et remettre en chantier **une nouvelle charte** qui prend en compte le bilan de la précédente.

L'évaluation n'est pas un contrôle, c'est un processus continu qui doit nous aider à appréhender les effets de notre action dans sa globalité et à mieux « diriger » nos efforts.

Une grille d'évaluation devra être conçue pour chacun de nos programmes et de nos actions, nous devons réfléchir ensemble aux critères, aux indicateurs que nous retiendrons pour construire cette grille.

Annexes



Liste des annexes

- **Le décret pays (LOADDT)**
- **Composition du conseil de développement : liste indicative**
- **Projet de convention et d'harmonisation Parc naturel régional/Pays**
- **Liste des communes**
- **Liste des maires interrogés**
- **Personnes ressources rencontrées**
- **Questionnaire aux personnes ressources**
- **Questionnaire aux maires**
- **Liste des personnes ayant assisté aux groupes de réflexion**
- **Historique de l'élaboration du pays Haut-Languedochéraultais & Vignobles**
- **Les moyens mis en œuvre au service de la communication et de la mobilisation des acteurs**
- **Bulletins de liaison**
- **Articles de presse et documents supports remis lors des réunions publiques**

Le décret pays LOADDT

Décret no 2000-909 du 19 septembre 2000 relatif aux pays et portant application de l'article 22 de la loi no 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu le code rural, notamment l'article L. 244-1 ;

Vu la loi no 82-653 du 29 juillet 1982 modifiée portant réforme de la planification ;

Vu la loi no 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, notamment son article 22 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

Art. 1er. - Les communes ou les groupements de communes qui prennent l'initiative de faire reconnaître un pays adressent au préfet de région, après en avoir informé les autres communes ou groupements de communes situées dans le périmètre proposé dudit pays, un dossier comprenant :

- a) Un rapport justifiant le périmètre proposé ;
- b) Le nom et le siège de la collectivité ou de l'organisme chargé de la coordination au cours de la procédure.

Lorsque le pays s'étend sur plusieurs régions, le dossier est adressé simultanément aux préfets de région compétents qui désignent l'un d'entre eux comme coordonnateur chargé de la procédure.

Art. 2. - S'il estime que les conditions pour arrêter le périmètre d'étude du pays sont réunies, le préfet de région saisit pour avis le ou les conseils généraux et le ou les conseils régionaux intéressés.

A la demande du préfet de région, le ou les préfets de département compétents recueillent l'avis de la ou des commissions départementales de coopération intercommunale.

Le préfet de région et le président du conseil régional inscrivent à l'ordre du jour de la conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire l'examen du dossier.

Les avis sollicités en application des alinéas précédents sont réputés favorables s'ils ne sont pas rendus dans le délai de trois mois de la saisine.

Si l'avis de la ou des conférences régionales de l'aménagement et du développement du territoire est conforme ou réputé favorable, le préfet de région ou les préfets de région arrêtent le périmètre d'étude du pays et établissent la liste des communes et de leurs groupements ayant compétence en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique qui en font partie.

Art. 3. - Les communes et les groupements de communes qui ont engagé la procédure soumettent aux autres communes et groupements figurant dans l'arrêté préfectoral mentionné au dernier alinéa de l'article 2 une liste de personnes appelées à composer le conseil de développement, en tenant compte, de manière équilibrée, de la diversité des activités économiques, sociales, culturelles ou associatives présentes sur le territoire. A défaut d'opposition des conseils municipaux ou des organes délibérants des groupements dans un délai de deux mois suivant leur saisine, les communes et groupements de communes qui ont engagé la procédure créent, par délibérations concordantes, le conseil de développement. Celui-ci élit son président parmi ses membres. Les moyens de son fonctionnement sont déterminés, le cas échéant, par convention entre les communes et les groupements de communes intéressés.

Art. 4. - En association avec le conseil de développement, le ou les départements et la ou les régions intéressés, les communes et leurs groupements figurant dans l'arrêté préfectoral mentionné au dernier alinéa de l'article 2 élaborent la charte de pays dans le respect des prescriptions du sixième alinéa de l'article 22 de la loi du 4 février 1995 susvisée.

La charte de pays exprime le projet commun de développement durable du territoire. Elle comprend :

- a) Un rapport établissant un diagnostic de l'état actuel du territoire du pays et présentant son évolution démographique, sociale, économique, culturelle et environnementale sur vingt ans ;
- b) Un document définissant au moins à dix ans les orientations fondamentales du pays, les mesures et modalités d'organisation nécessaires pour assurer leur cohérence et leur mise en oeuvre ainsi que les dispositions permettant d'évaluer les résultats de l'action conduite au sein du pays ;

c) Des documents cartographiques, traduction spatiale du diagnostic et du document d'orientation. Lorsque les conditions d'application de l'avant-dernier alinéa de l'article 22 de la loi du 4 février 1995 susvisée sont réunies, mention expresse en est faite dans un chapitre de la charte qui précise les orientations

fondamentales de l'organisation spatiale avec lesquelles les plans d'occupation des sols ou les documents d'urbanisme en tenant lieu doivent être compatibles.

Les plans d'occupation des sols ou les documents d'urbanisme en tenant lieu, qui ne sont pas compatibles avec la charte, sont mis en révision dans les trois mois suivant l'adoption de la charte. Si, postérieurement à la reconnaissance du pays, est élaboré ou mis en révision un schéma directeur au sens de l'article L. 122-1 du code de l'urbanisme dont le périmètre recouvre tout ou partie du pays, le préfet de région transmet la charte à l'organisme chargé de l'élaboration du schéma directeur. Le schéma directeur prend en compte le périmètre et la charte du pays.

Art. 5. - La charte du pays est adoptée par délibération des conseils municipaux ou, si les compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique ont été transférées à des groupements de communes, par délibération des organes délibérants de ces groupements.

Elle est tenue à la disposition du public dans les mairies des communes qui l'ont approuvée ainsi qu'à la préfecture. Mention des lieux où elle peut être consultée est insérée en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés et affichée pendant deux mois dans les mairies des communes inscrites dans le périmètre d'étude du pays.

Art. 6. - S'il estime la charte du pays conforme aux prescriptions de l'article 22 de la loi du 4 février 1995 susvisée, le préfet de région recueille les avis prévus à l'article 2 ci-dessus selon les modalités fixées par ce même article .

A l'issue de la procédure, le préfet de région ou les préfets de région arrêtent le périmètre définitif du pays correspondant aux territoires des communes et des groupements de communes ayant adopté la charte du pays.

L'arrêté fixant le périmètre définitif vaut reconnaissance du pays.

Art. 7. - Dans le délai de dix ans suivant la reconnaissance du pays, les communes et les groupements de communes ayant adopté la charte se prononcent, par délibérations, sur son maintien en l'état pour une nouvelle période de dix ans ou sur sa mise en révision.

La révision de la charte est effectuée selon les modalités définies pour son adoption aux articles 4 et 5. Elle donne lieu à une évaluation des actions conduites pour atteindre les objectifs fixés par la charte.

Art. 8. - I. - Le pays reconnu est représenté par un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant l'ensemble des communes inscrites dans le périmètre définitif ou par un syndicat mixte ou un groupement d'intérêt public de développement local constitué par les communes ou les groupements de communes faisant partie du pays.

II. - En cas de création d'un groupement d'intérêt public de développement local, sa convention constitutive comporte :

1o La dénomination du groupement ;

2o Les noms, raison sociale ou dénomination, forme juridique et siège de chacun des membres du groupement ;

3o La durée pour laquelle le groupement est constitué ;

4o L'objet du groupement ;

5o L'adresse du siège du groupement ;

6o Les règles d'organisation, de fonctionnement et de représentation du groupement ainsi que les conditions et formalités prévues pour sa dissolution ;

7o Les modalités de participation des membres aux activités du groupement ou celles de l'association des moyens de toute nature mis à disposition par chacun de ses membres ainsi que les conditions dans lesquelles ils sont tenus aux dettes du groupement ;

8o Les conditions par lesquelles le groupement peut accueillir en son sein de nouveaux membres;

9o Les conditions de recrutement ou de mise à disposition des personnels ainsi que la répartition des charges financières en résultant.

La convention, signée par les représentants dûment habilités de chacun des membres, est transmise pour approbation au préfet de région dans le ressort duquel se trouve le siège de l'organisme, qui se prononce dans un délai de trois mois. L'arrêté d'approbation, mentionnant la dénomination, l'objet et le siège du groupement, l'identité des membres fondateurs et la durée de la convention,

est publié dans le recueil des actes de la préfecture et inséré en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.

Le groupement d'intérêt public jouit de la personnalité morale dès la publication de l'arrêté d'approbation au recueil des actes de la préfecture.

Les arrêtés approuvant les modifications de la convention constitutive sont pris dans les mêmes formes et soumis aux mêmes modalités de publication.

Le groupement d'intérêt public de développement local est dissous selon les modalités prévues par la convention constitutive ou par décision du préfet de région, après que le groupement a été mis à même de présenter ses observations, notamment lorsque les personnes morales de droit public, membres du groupement, ne disposent plus de la majorité des voix dans les instances collégiales de délibération et d'administration du groupement. La dissolution du groupement entraîne sa liquidation. La personnalité morale du groupement survit pour les besoins de sa liquidation.

Après paiement des dettes et, le cas échéant, remboursement du capital ou reprise des apports, l'excédent d'actif est attribué à un ou plusieurs bénéficiaires par décision de l'autorité administrative compétente pour approuver la dissolution.

Art. 9. - Le contrat particulier mentionné au dixième alinéa de l'article 22 de la loi du 4 février 1995 susvisée porte sur un programme pluriannuel d'actions et d'animation élaboré par le pays, en association avec l'Etat, la région et, le cas échéant, les départements intéressés. Ce programme doit être conforme aux orientations fondamentales et aux priorités définies par la charte du pays.

Le contrat précise :

- les modalités par lesquelles les personnes signataires entendent tenir compte de l'existence du pays pour l'organisation des services publics ;
- les moyens d'intervention et les financements pluriannuels que chaque signataire prévoit de consacrer au soutien des actions du pays ;
- les principes de coordination définis entre les signataires pour veiller à la cohérence de leurs actions sur le territoire du pays.

Le contrat est complété, le cas échéant, par des conventions particulières qui précisent les conditions de mise en oeuvre des différentes actions prévues. Ces conventions particulières peuvent être établies avec les différents maîtres d'ouvrage désignés par le contrat pour conduire les actions programmées.

Lorsque le contrat est signé par plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre représentant le pays, ces derniers fixent, par convention passée entre eux, les conditions et modalités selon lesquelles ils se répartissent les tâches de veiller à la mise en oeuvre de la charte et d'assurer au sein du pays la cohérence et la coordination des actions de développement, de mise en valeur et d'animation du territoire conduites par les personnes signataires du contrat particulier mentionné au premier alinéa.

Art. 10. - I. - Lorsque le territoire d'un pays dont il est demandé la reconnaissance recouvre une partie d'un parc naturel régional classé en application de l'article L. 244-I du code rural, la conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire se prononce sur le périmètre du pays ainsi proposé.

Lorsque, sur avis conforme ou réputé favorable de la conférence régionale, le préfet de région a arrêté le périmètre d'étude du pays, l'organisme gestionnaire du parc et les communes ou groupements de communes ayant compétence en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique qui appartiennent simultanément au parc naturel régional et au pays passent une convention par laquelle ils s'engagent à veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'action du pays et du parc naturel régional sur leurs parties communes.

La convention précise les missions respectives du pays et du parc naturel régional sur leurs parties communes et définit notamment les domaines d'action pour lesquels l'organisme de gestion du parc naturel régional a vocation exclusive à assurer, le cas échéant par voie de contrat particulier, la cohérence des actions programmées de l'Etat et des collectivités territoriales sur ces parties communes.

La convention est annexée respectivement à la charte du parc naturel régional et à la charte du pays soumise à approbation. Le rapport de présentation de la charte du pays justifie de sa compatibilité avec les orientations de protection, de mise en valeur et de développement définies par la charte du parc naturel régional en application de l'article L. 244-I du code rural.

II. - Lorsque le projet de parc naturel régional recouvre une partie du territoire d'un pays reconnu, la région et la ou les personnes morales de droit public représentant le pays, à défaut d'accord pour harmoniser les périmètres, définissent, par convention, les missions respectives du pays et du parc naturel régional sur leurs parties communes et notamment les domaines d'action pour les-

quels le parc naturel régional aura vocation exclusive à assurer, le cas échéant par voie de contrat particulier, la cohérence des actions programmées de l'État et des collectivités territoriales sur ces parties communes.

La convention est annexée respectivement au projet de charte du parc naturel régional et à la charte du pays, cette dernière étant, s'il y a lieu, modifiée pour être rendue compatible avec les orientations de protection, de mise en valeur et de développement définies par la charte du parc naturel régional.

III. - L'organisme de gestion du parc naturel régional et la ou les personnes morales représentant le pays sont associés à l'élaboration et à la révision de leurs chartes respectives pour ce qui concerne les parties communes de leur territoire.

Art. 11. - La publication du périmètre des pays qui ont fait l'objet avant le 30 juin 1999 d'une constatation par

les commissions départementales de la coopération intercommunale et qui respectent le périmètre des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre est regardée comme produisant les effets d'un arrêté de périmètre d'étude à la date d'entrée en vigueur du présent décret.

Les pays dont la charte a été approuvée avant le 30 juin 1999 sont regardés comme ayant fait l'objet d'une reconnaissance au sens de l'article 6 ci-dessus. Ils se dotent d'un conseil de développement.

Art. 12. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'emploi et de la solidarité, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'équipement, des transports et du logement, le ministre de la culture et de la communication, le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, le ministre de la jeunesse et des sports, le ministre de la recherche, le ministre déléguée à la famille et à l'enfance, le ministre délégué à la ville, le ministre délégué à l'enseignement professionnel, le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, le secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, le secrétaire d'Etat au logement, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, le secrétaire d'Etat à l'industrie, le secrétaire d'Etat au tourisme, le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle et le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 19 septembre 2000.

PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES

PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC – PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES

PROPOSITION DE REPARTITION DES MISSIONS

MISSIONS	ESPACE PNR opérateur :	MODALITES	ESPACE PAYS (hors PNR) opérateur :
1/ L'environnement au cœur du projet pour le territoire	PNR	cohérence	PAYS (appui PNR)
2/ Promouvoir l'agriculture d'excellence et les produits de qualité	PNR	concertation viticulture	PAYS
3/ Valoriser la production forestière et le bois en Haut-Languedoc	PNR	concertation PAYS	PNR
4/ Favoriser les projets des entreprises et l'accueil des actifs	PNR - PAYS	concertation (dispositif spécifique)	PAYS
5/ Optimiser la production et l'usage des énergies renouvelables	PNR	cohérence	PAYS
6/ Favoriser les procédures d'urbanisme intercommunales et valoriser les paysages	PNR	cohérence	PAYS (appui PNR)
7/ Favoriser l'intercommunalité et le partenariat pour le projet territorial	PNR	concertation	PAYS
8/ Agir pour les services aux habitants et l'équipement du territoire	PAYS	concertation PNR	PAYS
9/ Favoriser la participation des habitants à la vie du territoire	PNR	concertation	PAYS
10/ Développer les capacités et la qualité de l'habitat dans le Haut-Languedoc	PAYS	concertation PNR (dispositif spécifique)	PAYS
11/ Favoriser les pratiques et la vie culturelles	PNR	concertation	PAYS
12/ Construire un tourisme identifié et durable en Haut-Languedoc	PNR	pilotage général PNR	PAYS
13/ Préserver le patrimoine culturel et l'inscrire dans une dynamique de développement	PNR	cohérence	PAYS
14/ Accompagner les musées pour dire le Haut-Languedoc	PNR	concertation	PAYS
15/ Promouvoir le territoire et organiser son fonctionnement	PNR	cohérence	PAYS

Proposition de convention cadre

PRÉAMBULE

Le Parc naturel du Haut Languedoc, créé en 1973, a révisé sa charte en 1998, laquelle a été approuvée par décret en juillet 1999. Ce document approuvé par l'ensemble des membres du syndicat mixte, fixe les orientations du Parc pour les 10 années à venir.

8 orientations principales découlent de cette nouvelle charte :

- 1- Préservation et gestion de la nature et des paysages
- 2- Agriculture d'excellence, forêt, bois
- 3- Développement touristique
- 4- Valorisation des productions, des produits du territoire et des entreprises (qualification, certification, marquage)
- 5- Valorisation du patrimoine et vie culturelle
- 6- Développement des services à la population
- 7- Sensibilisation et éducation au patrimoine
- 8- Communication et promotion territoriale

Le Pays du Haut Languedoc et Vignobles a élaboré sa charte de Pays durant l'année 2001-2002. Ce document a été approuvé par l'ensemble des membres de l'association de préfiguration.

Il fixe les 4 orientations principales du pays pour les 10 années à venir :

- 1- Renforcer notre identité commune
- 2- Développer et valoriser nos productions économiques
- 3- Répondre aux besoins de meilleures conditions de vie et d'activité
- 4- Maîtriser l'aménagement de l'espace et de l'environnement

En conséquence de quoi entre,

Le président du syndicat mixte du PNR du Haut Languedoc,
d'une part

Et

Le président de l'association du Pays Haut Languedoc et Vignobles,
d'autre part

Il a été décidé ce qui suit, sachant que cette convention devra être à nouveau validée après création du syndicat mixte de pays :

Art 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de mieux préciser ici les domaines de compétences entre le Parc et le Pays.

Il est ici rappelé que le parc a pour vocation de valoriser son territoire dont l'identité est reconnue tant du point de vue historique, géographique que culturel. Il est caractérisé par sa biodiversité, ses richesses écologiques et paysagères mais également par leur fragilité.

Le Pays du Haut Languedoc et Vignobles constitué autour de la notion de bassin de vie et de réseau de bourgs a vocation à mettre en œuvre des projets économiques et sociaux pour l'ensemble de son territoire; il ajoute dans la partie non couverte par le Parc des objectifs culturels, touristiques et d'aménagement de l'espace d'intérêt collectif qui traduisent les orientations de sa charte.

Art 2: Organisation des compétences du Parc et du Pays

Les compétences du Parc et du Pays sont définies dans le tableau ci-joint et annexé à la présente convention.

Art 3 Organisation des relations entre le Parc et le Pays

Pour assurer un bon fonctionnement réciproque de chaque organisme, il est décidé:

- de respecter le tableau des compétences dans le sens de l'article 2,
- qu'une réunion formelle des techniciens du Parc et du Pays se tienne au moins 4 fois par an,
- que soit instaurée une fiche de liaison entre les 2 structures pour l'information réciproque des projets sur le territoire commun.

Art 4: Approbation de la convention – Durée

Pour être signé par les présidents respectifs des 2 structures, le texte de la présente convention devra être soumis au vote des 2 comités syndicaux et être approuvé par les 2/3 des membres de chaque syndicat.

Art 5: Litiges

En, cas de litiges, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Montpellier.

Liste des communes

Statut juridique	Structure	Commune
Communauté de communes	PAYS DETHONGUE	Abeilhan Alignan du Vent Coulobres Montblanc Puissalicon Tourbes Valros
Communauté de communes	LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC HERAULTAIS	Anglès (Tarn) Cambon et Salvergues Fraise sur Agout Lamontélarié (Tarn) La Salvetat-sur-Agout Le Soulié
Communauté de communes	FRAMPS 909	Autignac Fouzilhon Magalas Puimisson Roquessels Saint Génies de Fontedit
Communauté de communes	SAINT-CHINIANAIS	Assignan Babeau-Bouldoux Cazedarnes Cébazan Cessenon Pierrerue Prades sur Vernazobres Saint-Chinian Villespassans

Communauté de communes	LES MONTS D'ORB	Le Bousquet-d'Orb Camplong Graissessac Saint Etienne d'Estréchoux Saint Génies de Varensal Saint Gervais sur Mare La Tour-sur-Orb
Communauté de communes	ORB & JAUR	Berlou Colombières sur Orb Ferrières Poussarou Mons la Trivalle Olargues Prémian Roquebrun Saint Etienne d'Albagnan Saint Martin de l'Arçon Saint Vincent d'Olargues Vieussan
Communauté de communes	FAUGERES	Cabrerolles Causiniojous Faugères Laurens
Communauté de communes	LES SOURCES	Hérépian Lamalou-les-Bains Les Aires Le Pradal Villemagne l'Argentière
Communauté de communes	PAYS DU SAINT PONAIS	Boisset Courniou Pardailhan Rieussec Riols Saint Jean de Minervois Saint Pons de Thomières Vélieux Verreries de Moussans

Communauté de communes	CAROUX-ESPINOUSE	Castanet le Haut Combes Rosis
Communauté de communes	COTEAUX ET CHATEAUX	Fos Gabian Margon Montesquieu Neffiès Pouzolles Roujan Vailhan
Communauté de communes	ENTRE LIROU ET CANAL DU MIDI	Capestang Creissan Cruzy Montels Montouliers Poilhes Puisserguier Quarante
Communauté de communes	ORB & TAUROU	Causses et Veyran Murviel les Béziers Pailhès Saint Nazaire de Ladarez Thézan lès Béziers
Communauté de communes	AVENS, ORB ET GRAVEZON	Avène Brenas Ceilhes et Rocozels Dio et Valquières Joncels Lunas

Communes	(hors structure intercommunale)	Agel Aigne Aigues-Vives Azillanet Beaufort Bédarieux Carlencas et Levas Cassagnoles La Caunette Cesseras Félines Minervoises Ferrals les Montagnes La Livinière Minerve Olonzac Oupia Pézènes-les-Mines Le Poujol-sur-Orb Saint Julien d'Olargues Siran Taussac La Billière
----------	---------------------------------	---

Liste des maires interrogés

BEDARIEUX	GRAISSESSAC LE PRADAL CAMPLONG ST ETIENNE D'ESTRECH. CARLENCAS et LEVAS	RODIER AUGE COSTE CUQ BARRY	Bernard Jean Bernard Pierre Jacques
BÉZIER 2	BASSAN LIEURAN-LES-BÉZIER	BIOLA SAYSSET	Alain Georges
CAPESTANG	CREISSAN QUARANTE POILHES	BARTHES RIVAYRAND VIGUIER	Bruno Gilbert Michel
LUNAS	BRENAS AVENE CEILHES et ROCOZELS LUNAS LE BOUSQUET D'ORB	LACOSTE CABALLE ABDELKADER MIQUEL BOUTET	Jean Philippe Guy Ahmed Henri Francis
MURVIEL-LES-B	CAUSSE ET VEYRAN CAUSSINIOJOULS SAINT-NAZAIRE de LADAREZ LAURENS	BARO RIGAUD MAS BERTHEZENE	Gérard Marie Alain
OLARGUES	BERLOU COLOMBIÈRES sur ORB FERRIÈRES POUSSAROU ROQUEBRUN SAINT-VINCENT D'OLARGUES VIEUSSAN PREMIAN MONS LA TRIVALLE ST MARTIN CAMBON et SALVERGUES	CALMETTE BARTHES TARBOURIECH CASTEL FONTES PLA BARTHES HUGOY VIDAL CASARES	Denis Jean-Luc Francis André Gilbert Gilles Hubert Richard Joël Marie

OLONZAC	OLONZAC FERRALS I. MONTAGNES LA LIVINIÈRE LA CAUNETTE BEAUFORT CASSAGNOLES MINERVE	MARIS ROUANET LE CAMUS POUMAYRAC PEREZ AZEMA JAN	Paul Guy Jacques Henri Bénito Pierre Michel
PEZENAS	TOURBES	RICARD	Jean-Pierre
ROUJAN	FOS FOUZILHON GABIAN MONTESQUIEU NEFFIES POUZOLLES ROUJAN VAILHAN	VABRE LAURENT BARTOLI KUBICA GUILLAUMON RICARD HUC OLLIER	Francis Michel Georges Elie Jean-Marie Paul Jacques Jean-Louis
SAINT-CHINIAN	AGEL AIGUES-VIVES ASSIGNAN BABEAU-BOULDOUX CESSENON CRUZY MONTOLIERS PIERRERUE PRADES/VERNAZOBRES VILLEPASSANS	CALAS BARTHES ESTRABAUT ROUANET FRANCES PONS GLEIZES GRASSET MIQUEL CRASSUS	Camille Jean-Pierre Monique Jean-Claude Christian Georges Gérard Bernard Francine Jean-Pierre
SAINT-GERVAIS	ROSI TAUSSAC LA BILIERE VILLEMAGNE L'ARGENT. ST GERVAIS LE POUJOL-SUR-ORB COMBES LES AIRES ST GENIES de VARENSAL	MENDES POUJOLS SALLES FALIP TASSIS MEGE HUREAUX TAURINES	Jacques Yves Luc Jean-Luc Hendrika Pierre Paule Patrick
SAINT-PONS	VELIEUX RIOLS ST JEAN DU MINERVOIS	ROUANET TAILHADES BARTHES	Marie France Robert Francis

LA SALVETAT	FRAÏSSE sur AGOUT	MATHIEU	Marguerite
-------------	-------------------	---------	------------

SERVIAN	ABEIHAN ESPONDEILHAN MONTBLANC PUISSALICON VALROS	BOUISSEREN ROMERO NOUGUIER BELLOC DELGADO	Raymond Alain Richard Gérard Roger
---------	---	---	--

TARN, ANGLES	LAMONTELARIE	ALBERT	Marie Louise
--------------	--------------	--------	--------------

Nous précisons que d'autres maires ont été rencontrés lors des entretiens des personnes ressources :

ST-PONS, OLARGUES, MURVIEL-LÈS-BEZIERS, JONCEL, HEREPIAN, CEBAZAN, SALVETAT, BEDARIEUX, ST-CHINIAN,	MESQUIDA Kléber ARCAS Jean ETIENNE Norbert PAILLES Rémy OUSTRY Jean-Marie AFFRE Gérard CROS M. MARTINEZ M. TROPEANO M
---	---

Personnes ressources rencontrées

AFFRE Gérard	maire Cebazan, président Plie (agence départementale St Pons) DDE, technicien
ALLIES Max	fédération départementale chasseurs Hérault
ARCAS Jean	maire Olargues, conseiller général Olargues président communauté communes Orb et Jaur, président Fédération régionale pays d'Accueil pdt pays accueil touristique Haut-Languedoc fédération régionale MJC, ancien maire de Puisserguier
BADENAS Jean-Noël	président cave coopérative Neffies
BARDOU Christian	animatrice charte Minervois
BARTHELEMY Olivia	président Office tourisme Puisserguier président fédération départementale OT-SI
BASCOUL Francis	conseiller générale Béziers 2
BAUDUIN Mme	conseil régional direction développement territorial
BELICOURT Lucette	association Au fil de l'art
BIANCHI Véronique	pays Coeur d'Hérault, chargé de mission, cabinet du président du conseil général
BONAN M.	pdt charte Thongue Libron Peyne, vice-président conseil général Hérault
BOUTES Francis	ODPHLM, direction service gestion locative
BOYER M.	
CHAMPEAU Christophe	association Arts et Traditions rurales
CHARASS François	directeur parc naturel régional du Haut-Languedoc
CONAN Henri	maire de Béziers
COUDERC M.	maire Salvetat/Agout, conseiller général Salvetat
CROS Francis	président communauté communes Montagne Haut-Languedoc
DELPEY M.	sous-préfet Béziers
DHOMBRE Mme	directrice du service développement touristique Comité départemental du tourisme
DUCHIRON Mme	CCI Béziers, chargée des pays
DUFRESNE M.	CCI Béziers, direction développement économique
EBURDY Denis	directeur adjoint jeunesse sport culture tourisme loisirs au conseil général Hérault et groupe Haut-Languedoc projet Hérault 2005
ETIENNE Norbert	maire Murviel-lès-Béziers, conseiller général Murviel, président commission Ecopatrimoine
FLAQUIERE Gaby	chambre d'agriculture, technicien
GISBERT Jean Pierre et	fédération départementale foyers ruraux, secrétaire général
GUYOT Jacques	château de Cassan (développement touristique)
ISIDRO Michel	animateur charte Thongue-Libron-Peyne
JOUFFRON Cécile	conseil général du Tarn, cabinet du président
LAVASTRE Marie-Hélène	Orb Développement
LORENTE Françoise	animatrice charte Saint-Pons
MAGDALOU M.	chambre de métiers de Béziers, technicien
MARTINEZ Antoine	maire Bédarieux, conseiller général Bédarieux

MESQUIDA Kléber	président association pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles maire Saint-Pons, conseiller général Saint-Pons Vice-président conseil général, vice-président parc naturel régional président charte Saint-Pons
MONNIN Robert	ancien président DATAR du Languedoc-Roussillon, fondateur société Feder Béton
NAYRAL M.	conseiller général Capestang
OUSTRY M.	conseiller général Saint-Gervais Mare maire Hérépian
PAILLES Rémy	maire Joncels, conseiller général Lunas
ROGER Corinne	animatrice charte Orb-Vernazobre
ROQUE Raymond	président association Sauvegarde patrimoine
SALABERT Jacques	pharmacien, président association mycologique/botaniste, historien
SAUTEZ Stéphanie	animatrice association Rendez-vous culturels en Minervois
SEILLES Jean Michel	Directeur adjoint service aménagement, urbanisme et transports conseil général de l'Hérault, groupe de réflexion « Montagne », projet Hérault 2005
TALON Hélène	directrice centre multimédia spécialisé environnement, écotourisme CEBENNA
TEISSERENC Louis Marie	producteur cave particulière Pouzolles
TROPEANO Robert	maire Saint-Chinian, conseiller général Saint-Chinian, président charte coteaux Orb Vernazobres
VALLERO M.	délégué départemental, technicien
VILLENEUVE M.	DDE service études générales

Questionnaire

aux personnes ressources

Cette grille d'entretien présente différents thèmes que nous souhaitons aborder lors de notre échange. Elle est adressée à titre indicatif pour la préparation de l'entretien. Certains sujets seront donc plus ou moins approfondis, selon les cas.

1. Vous: rôles, territoire d'action, actions entreprises et projets.

2. Votre vision du territoire (précisez lequel: espace géographique, périmètre d'action, pays?):

- Histoire, culture et patrimoine: - Caractéristiques:
- Économie, emploi (tourisme, agriculture, industrie, services...):
- Cadre de vie
(environnement, habitat, infrastructures, aménagement...): - Leviers:
- Population (démographie, état d'esprit, vie associative...):
- Actions entreprises, projets: - Freins:
- Autres:

3. Projet de pays:

- Quels sont, selon vous, les acteurs clés?
- Quels sont, selon vous, les projets structurants et/ou fédérateurs?
- Quelles sont les relations internes et externes: avec d'autres projets (Parc naturel, Communautés de communes, Chartes...) et/ou d'autres territoires (dont "villes portes": Lacaunes, Castres, Carcassonne, Narbonne, Béziers...) existantes ou à développer?

4. Comment vous situez-vous par rapport au pays? (Vos attentes, votre politique, votre vision d'un pays...)

5. Avez-vous d'autres remarques?

Merci de nous transmettre tous les documents qui vous paraissent utiles à nos échanges.

Questionnaire aux maires

Pays Haut Languedoc et Vignobles

CONSIGNES

- resituer la place du questionnaire auprès des maires (cf document 4 pages préalablement envoyé)
- confidentialité des réponses

Nom de la commune :

LA VIE DE VOTRE COMMUNE

1. Pourriez-vous nous indiquer l'évolution des critères suivants sur votre commune ces 10 dernières années:
(Cocher une case par critère)

Critères	FORTE CROISSANCE	LEGERE CROISSANCE	EN STAGNATION	EN RÉGRESSION
Le nombre d'habitants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'agriculture (en exploitations)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'exploitation forestière	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'élevage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le tourisme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les activités artisanales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les commerces	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les résidences secondaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les services à la population*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* PTT, services bancaires, services de santé...

2. Quelle est l'activité dominante aujourd'hui sur votre commune ?

(si l'agriculture est l'activité dominante, merci de préciser la seconde ainsi que le nombre approximatif d'emplois correspondants)

.....
.....

3. En vous aidant des tableaux qui vous ont été adressés dernièrement, pouvez-vous détailler ce que vous avez retenu comme essentiel ou important sur votre commune en termes d'atouts ou d'éléments remarquables, de problèmes ou de risques, d'évolution et de projets (merci de compléter le tableau de synthèse joint)

4-Sur quoi vous semble-t-il prioritaire d'agir aujourd'hui pour le développement de votre commune?

.....
.....
.....
.....

5- Est-ce qu'il existe sur votre territoire ou à proximité un ou plusieurs pôles qui ont une influence sur votre commune ?

O oui : lequel ou lesquels O non

L'INTERCOMMUNALITÉ

6- Participez-vous à une ou plusieurs structures intercommunales (en dehors de l'eau et électrification) ?

O oui : laquelle ou lesquelles O non
.....

7- Considérez-vous que ce mode de fonctionnement doit être ?:

O maintenu O renforcé O limité

8- Quels rôles, quelles missions doivent être privilégiés selon vous dans une structure intercommunale en charge de développement territorial? (réflexion, action , instruction des dossiers.....)

.....
.....
.....

UN PAYS du Haut Languedoc et vignobles

9- Considérez-vous que votre commune appartient ou pourrait appartenir à un Pays Haut Languedoc et Vignobles (au sens de la nouvelle législation) ?

O si oui: qu'est ce que cela vous apporte ou pourrait vous apporter?

.....
.....

O si non : pourquoi ?

.....
.....

**10- Avec quels territoires vous sentez-vous le plus d'affinités pour construire un Pays ?
(Citer les communes, cantons et/ou intercommunalités)**

.....
.....
.....

11- A partir de quels éléments pouvez-vous expliquer ces affinités (plusieurs réponses)

Laisser répondre spontanément

O cohérence paysagère	O affinité politique
O passé historique	O zone des principales migrations alternantes
O relation commerciale	O autres...
O identité culturelle	

Pays Haut Languedoc et Vignobles

12- Quels sont, selon vous, les acteurs incontournables de ce territoire et les personnes à associer?

.....
.....
.....

13- Que doit être un Pays selon vous (qu'est ce que cela ne doit pas être) ?

.....
.....
.....

14-Avez-vous le sentiment que le territoire d'étude soit une zone :

en essor en stagnation en perte de vitesse nsp

15-Selon vous, quels sont les éléments /atouts qui constituent ou peuvent constituer un support pour le développement de cette zone ?(qu'ils soient exploités ou non aujourd'hui) :

- | | |
|--------------------------|--|
| Tourisme | <input type="radio"/> Oui - précisez, comment..... |
| | <input type="radio"/> Non |
| Activité agricole | <input type="radio"/> Oui - précisez, comment..... |
| | <input type="radio"/> Non |
| Artisanat | <input type="radio"/> Oui - précisez, comment..... |
| | <input type="radio"/> Non |
| Activité industrielle | <input type="radio"/> Oui - précisez, comment..... |
| | <input type="radio"/> Non |
| Commerce | <input type="radio"/> Oui - précisez, comment..... |
| | <input type="radio"/> Non |
| Patrimoine naturel | <input type="radio"/> Oui - précisez, comment..... |
| | <input type="radio"/> Non |
| Patrimoine architectural | <input type="radio"/> Oui - précisez, comment..... |
| | <input type="radio"/> Non |
| Savoir faire locaux | <input type="radio"/> Oui - précisez, comment..... |
| | <input type="radio"/> Non |
| Accueil population | <input type="radio"/> Oui - précisez, comment..... |
| | <input type="radio"/> Non |

Autres sujets, autres actions à exploiter pour favoriser le développement du territoire

.....
.....

16- Si vous étiez responsable de la promotion (publicité) de cette zone, que mettriez-vous en avant ? :

.....
.....

17- Un certain nombre d'actions a été mis en œuvre sur le territoire d'étude depuis plusieurs années, quelles sont celles qui, selon vous, ont été ou sont les plus efficaces (en terme de résultats, de modifications sensibles...)? Pourquoi ?

(laisser expression spontanée, si pas d'idées évoquer les chartes de territoire, PNR,)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

18- A contrario, selon vous pourquoi d'autres actions sont-elles moins efficaces ? :

.....
.....
.....
.....
.....

19- La démarche de définition du projet de Pays va donner lieu à l'organisation de différentes réunions d'abord pour restituer le diagnostic ensuite pour conduire une réflexion collective, souhaiteriez vous y participer? de quelle façon ?

.....
.....
.....
.....
.....

20- Pouvez vous nous indiquer des personnes qu'il serait intéressant de consulter ou de mobiliser dans le cadre de la réflexion à venir ?

(merci de préciser le nom et la fonction si possible)

Pour compléter ,

Pouvez vous nous préciser votre âge :

moins de 30 ans

Votre profession :

30/40

40/50

50/60

60/70

70 et plus

MERCI DE NOUS AVOIR CONSACRÉ VOTRE TEMPS ,
A BIENTOT LORS DE LA RESTITUTION DU DIAGNOSTIC À LA LAQUELLE VOUS SEREZ NATURELLEMENT
CONVIÉ .

Liste des personnes ayant assisté aux groupes de réflexion

ALIBERT	René	Fonctionnaire hôpital - conseiller municipal
ALLIES	Max	Représentant la Fédération départementale des Chasseurs de l'Hérault
ARCAS	Jean	Conseiller général - Maire d'Olargues
ASTRUC	Bruno	Principal de collège
BADENAS	Jean-Noël	président de la communauté de communes Entre Lirou et Canal du Midi
BALLARIN	André	Ex gestionnaire
BARBARIN	Michel	Retraité
BARON	Madeleine	Retraîtée
BARRABES	Marc	Inspecteur de la Poste
BARTHELEMY	Olivia	Animatrice de charte
BARTHES	Bruno	Agent Conseil général
BASCOUL	Francis	Vice-président de l'UDOTSI
BECOT	Henri	Cadre technique en BET du bâtiment
BELLOC	Gérard	Maire
BENOMARI	Nadia	Animatrice de charte
BERGE	Christine	Chef de service Développement local
BERLAN	Jean	Viticulteur
BESSIERE	Henri	Retraité
BETZ	Bruno	Directeur PLIE
BIANCHI	Véronique	Présidente association « Au fil des Arts »
BLANCAS	Raymond	Retraité Education Nationale - Adjoint au maire
BOSC	Roland	Hôtelier
BOUSSAGOL	Jean-Pierre	Agriculteur
BRANVILLE	Jean-Claude	président de l'Office de Tourisme d'Olargues
CABROL	Josian	Agent PNRHL
CABROL	Myriam	Vendeuse secrétaire en recherche d'emploi
CAMPOY	Christian	Responsable bancaire
CARRAU	Hélène	Marketeam Consultants
CHARRAS	Francis	Professeur
CHIFFRE	Emile	Conseiller municipal
CLERICE	Jean-charles	Directeur hospitalier
COMMEIGNES	Max	Retraité - président association
COMPS	Michèle	Enseignante - Adjointe au maire de Vieussan
CONNAN	Michel	Délégué régional Concordia
CORBET	Robert	Retraité
COT	Frédéric	Demandeur d'emploi
CRASTO	Michelle	Retraîtée comptable - Adjointe au maire
CROS	Francis	Commerçant

DABIN	Philippe	Commerçant ornithologue
DARGET	Philippe	Formateur consultant
DARGET	Hélène	Formateur consultant
DAVOISE	Gérard	Directeur Communauté de Communes
DEVOUCOUX	Hélène	PDG Marketeam Consultants
DUCHIRON	Valérie	Chargée de mission
DUPUY	Claude	Professeur Université Montpellier 2 Adjoint au maire de Servian
DUVAL	Lyliane	Ex ingénieur commercial
ESPITALIER	Roger	président de la Fédération départementale de l'Hérault pour la pêche et la protection du milieu aquatique
ETIENNE	Norbert	Conseiller général - Maire de Murviel les Béziers
FARENC	Alain	Artisan maçon
FAURE	Alain	Aide-soignant
FIERRET	Robert	Artisan maçon
FINSTERBACH		Agriculteur
FRAISSE	Yves	Chef d'établissement La Poste
FRANCES	Christian	Maire de Cessenon
FROIDEVAUX	Claude	Sauvegarde du Patrimoine
GALAND	Philippe	Technicien DDE
GERMES	Eric	Directeur FRAMPS 909
GILLOTEAU	Evelyne	Retraitée
GRANIER	Marielle	Sans profession
GRAU	Patrick	Restaurateur
GRAU	Brigitte	Restauratrice
GUZOVITCH	Claude	Professeur des écoles en retraite
HARSCOAT	Serge	Conseiller technique CIHATE
HERPSON	Sylvie	Animatrice tourisme
ISIDRO	Michel	Animateur de charte
JANNOT	Vincent	PLIE
JEANJEAN	Josette	Retraitée élue locale
LABATUT	Gérard	Enseignant - Maire de Servian
LACOUCHE	Serge	Conducteur TP
LAGRAVE	Eric	Régisseur
LAMBERT	Jean-Pierre	Retraité EDF
LECLERC	Marie-Claude	Psychologue
LENOURRY	Eliane	Commerçante
L'HOSTIS	Roland	président délégué du Comité départemental des retraités de l'Hérault
LLECH	Gérard	Adjoint au maire
LOISEL	Roger	Retraité militaire
LOPEZ	Jean-Paul	Conseiller d'insertion
LORENTE	Gaspard	Commerçant
LORENTE	Françoise	Animatrice de charte
MANCIONE	Jean-Claude	Retraité
MARTINEZ	Jean-Claude	Consultant

MATHIEU	Marguerite	Maire de Fraïsse sur Agout
MAURY	Marie-José	Formatrice en français charte Thongue Libron Peyne
MENDES	Jacques	Maire de Rosis _ président SIVOM Caroux Espinouse
MICO	Franck	Chargé de mission RDL/PLIE
MIRC	Armand	Agent de maîtrise
NICOLAS	Gérard	Conseiller municipal
OGIER	Claire	Demandeur d'emploi
OLMOS	Martine	Documentaliste
PANNIER	Isabelle	Responsable formation charte Thongue Libron Peyne
PELLERIN	Marie-France	Retraitée
PIGASSOU	Hubert	Administrateur de l'ARPAT
PLANES	Maryline	Animatrice
POUX	Monique	Retraitée
PRIETO-PEREZ	Raymond	Directeur agence DSD Conseil général
RABIER	Jean-Yves	Décorateur spectacle vivant
RADURIAU	Jacques	Tourisme équestre
RANA	Michel	Professeur des écoles en retraite Adjoint au maire de Capestang
RAVAILLE	Bernard	Agent EDF
REBOUL	Guilhem	Directeur des politiques contractuelles et territoriales
RECOULES	Serge	Retraité - Secrétaire OT de Murviel
RICARD	Bernard	Comptable
RIGAUD	Bernard	
ROBERT	Laureline	Chargée de mission communauté de communes
ROGER	Corinne	Animatrice de charte
ROUANET	Jean-Pierre	Agent PNRHL
ROUSSEL	Eva	Cadre EDF
ROUSSEL	Jean-Claude	Enseignant
RUFINO	Delphine	Titulaire DESS aménagement rural
SALABERT	Jacques	Association mycologique et botanique
SALVO	Maryse	Formatrice
SIMONARD	Serge	Retraité
SORIANO	Gilbert	Employé de commerce
SOULIGNAC	Jacques	Agent d'assurances
SOUYRI	Emilie	Animatrice touristique
TAÏX	Philippe	Fonctionnaire
TALLON	Hélène	Directrice Cebenna
TASSIS	Hendrika	Maire
TEILLAUD	Pierre	Ingénieur territorial
THOMAS	Eric	EDF/GDF
TOULOUSE	Jean	Pré-retraité
TROPEANO	Robert	Conseiller général - Maire de Saint Chinian
VAISSET	Max	
VERNET-MARTIN	Hélène	Directrice RDL
VIDAL	Régis	Maire d'Alignan du vent

Historique de l'élaboration du pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles

À la base de ce projet, l'Association pour l'Etude du pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles s'est créée en novembre 2000. Elle regroupe deux collèges en son sein: celui des représentants des groupements de communes et des chartes, des représentants de communes hors communauté de communes et de la commune la plus peuplée, et celui des partenaires tels que consulaires, syndicats de cru, fédération des caves coopératives, parc naturel régional, OTSI, PAT, structure d'insertion (PLIE), fédération des MJC, des représentants des secteurs associatifs (chasse, pêche, sports, autres associations...). Son objectif est de se donner les moyens d'élaborer un projet de pays. Pour ce faire, elle a fait appel à un cabinet d'études, Marketeam, en février 2001 pour accompagner l'Association dans cette élaboration.

L'un des points essentiels que l'Association et le cabinet souhaitaient affirmer était l'appropriation du projet, tant par les élus locaux que les habitants. Cette volonté s'est traduite dès le diagnostic par la consultation des élus et de personnes ressources. C'est également lors des restitutions publiques, des animations de groupes de réflexion que cette volonté s'est marquée: les restituteurs et animateurs étaient des acteurs locaux (élus, animateurs de chartes intercommunales). Enfin, un travail de communication a été élaboré pour informer de la démarche engagée et proposer d'y participer: un bulletin de liaison a été édité et déposé en mairies, des articles publiés dans la presse locale, des relais effectués par les membres de l'Association, des courriers d'invitation personnalisés auprès des personnes rencontrées lors des entretiens... Concernant le bulletin de liaison, le premier numéro visait à informer la population de l'engagement du territoire dans une démarche pays, et les raisons de cette volonté. Le deuxième numéro a rendu public les traits essentiels du diagnostic du territoire, ainsi que les ambitions, invitant chacun à assister aux restitutions en précisant les dates et lieux prévus.

La première étape que se sont fixée l'Association et le cabinet a été de réaliser un diagnostic. Une première réunion s'est tenue, avec les animateurs de chartes intercommunales, pour leur présenter l'étude, mais aussi pour recueillir les études et rapports qu'ils pouvaient fournir, et enfin pour leur demander d'élaborer une liste de personnes ressources avec qui le cabinet pourrait s'entretenir.

Le diagnostic s'est ainsi constitué à partir de deux sources différentes: la source chiffrée, selon les statistiques disponibles, et une série d'entretiens auprès des acteurs du territoire.

Ces entretiens qui se sont effectués auprès de deux types de personnes avaient pour but de prendre en compte le regard de ces acteurs sur le territoire, mais également de créer une rencontre afin, plus tard, d'amorcer la mobilisation nécessaire. Une série d'entretiens téléphoniques a été réalisée auprès des maires du territoire. Sur les 120 maires concernés, près de 75 d'entre eux ont pu être interviewés. Sur la liste des personnes ressources fournie, plus de 45 personnes ont été interrogées, de tous horizons: conseillers généraux, acteurs économiques, partenaires sociaux, culturels, spécialistes de problématiques (urbanisme, DDE, CCI, chambre de métiers, OPDHLM, OTSI, PLIE...), animateurs de chartes intercommunales, acteurs d'autres territoires

en construction (agglomération, autres pays...), associations, et d'autres personnalités locales considérées comme « connaisseurs du territoire » ont ainsi été sollicités. L'ensemble de ces entretiens a permis de prendre en compte dans le diagnostic leurs visions du territoire, leurs appréhensions, leurs engouements et leurs projets.

L'ébauche du diagnostic a été présentée au conseil d'administration de l'Association (CA), le 11 juin 2001.

Ce diagnostic a été complété par une réflexion des membres du CA, en deux réunions, sur les ambitions que l'on souhaite se fixer le territoire pour les 10 ans à venir.

Finalisé en juillet 2001, le diagnostic et les ambitions ont fait l'objet de restitutions publiques, en cinq lieux différents, afin de permettre à tous les habitants qui le souhaitaient de s'y rendre. Pour les y convier, un bulletin de liaison a été édité et distribué à l'ensemble des mairies, des articles ont été publiés par voie de presse, les animateurs de charte et les membres de l'Association ont diffusé l'information dans leurs réseaux. Ces restitutions ont été faites par le cabinet et quatre binômes composés d'un élu et d'un animateur de charte, avec une réunion de préparation des restitutions, à partir d'un rail de commentaire et d'un jeu de transparents édités par le cabinet afin d'harmoniser les discours. Au total, près de 600 personnes y ont assisté. Elles ont été invitées à s'inscrire aux groupes de réflexion qui s'engageaient à la suite des restitutions sur la définition de la stratégie du pays et la cartographie de cette stratégie.

En parallèle, un document non finalisé du diagnostic a été remis en juin 2001 afin de déposer un dossier de demande d'arrêter de périmètre d'étude en Préfecture. Les avis ont été recueillis dans les délais des trois mois impartis. Une synthèse du diagnostic et des ambitions a aussi été réalisée et remise à l'Association en juillet 2001.

La deuxième grande étape était l'accompagnement d'une réflexion permettant d'aboutir à un projet de charte du futur pays. Elle devait définir la stratégie qui prévaudrait sur le territoire, ainsi que la représentation cartographique de cette stratégie, et devait donner les principes d'organisation que le pays se fixerait.

Dès le mois d'octobre 2001, la réflexion sur la stratégie s'est engagée. Cinq groupes de réflexion ont été constitués, animés par les animateurs de chartes qui avaient été préparés à cet exercice au cours d'une réunion préalable et grâce à un livret d'animation (comportant un questionnaire indicatif) afin de cadrer la réflexion. Les groupes étaient constitués aléatoirement à partir des personnes qui s'étaient inscrites pour y participer: ils étaient près de 80 personnes à s'être déplacés. Chaque groupe devait débattre sur les ambitions retenues par le CA, et imaginer la stratégie qui permettrait d'atteindre ces ambitions. La totalité des comptes rendus a été synthétisée et présentée au CA mi octobre.

En même temps, courant octobre et novembre, le CA s'est réuni afin de discuter de l'organisation qu'ils souhaitent se donner pour la création du pays. À partir d'un document remis aux membres du CA, et d'une présentation des termes de la loi et des possibilités de structuration, les membres ont dû se positionner sur la forme que prendraient le conseil de développement et la structure publique, mais aussi sur les relations que les structures entretiendraient, les rôles et compétences de chacune...

Enfin, une autre réunion des groupes de réflexion a eu lieu en novembre 2001 pour réaliser la cartographie de la stratégie. Deux réunions de préparation avec les animateurs de chartes,

qui seraient aussi animateurs des groupes, ont été nécessaires : la complexité de la tâche et des attendus de ce travail a entraîné une remise à plat des objectifs de l'étude confiée au cabinet.

Des cartes de « base » ont été réalisées avec les animateurs, afin de donner aux groupes, thématiques cette fois, une lecture, une vision globale du territoire. Ces cartes, accompagnées d'un questionnement pour chaque groupe de réflexion thématique à l'attention des animateurs, ont fourni le support de l'animation de ces groupes, afin d'amener les participants à la réalisation de cartes stratégiques. Les personnes venues, près de 80, se sont librement inscrites aux thématiques qui les intéressaient (environnement et habitat, tourisme, valorisation des ressources naturelles, accueil et développement économique, services équipements et formation). Les débats qui ont émergé sont venus enrichir le document initial sur la stratégie, notamment par un large complément en terme de pistes d'actions potentielles.

Ces éléments, c'est-à-dire la stratégie modifiée, la cartographie et l'organisation, ont été présentés en CA le 6 décembre 2001.

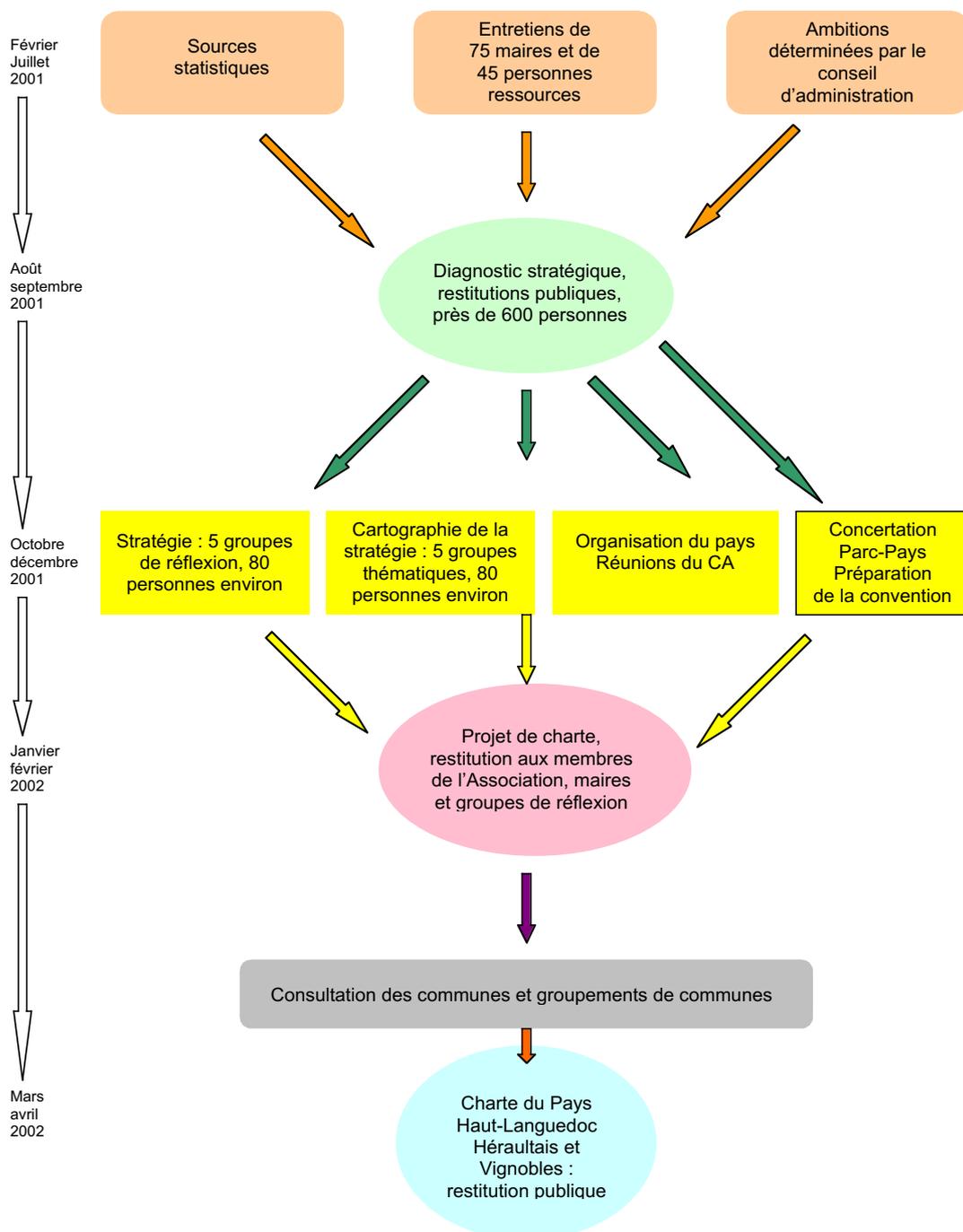
L'organisation a été approfondie par un groupe restreint du CA, en janvier, pour préciser davantage le fonctionnement de chaque structure et ses relations avec l'extérieur (notamment le Parc Naturel Régional avec qui une convention est élaborée). Cette élaboration donne lieu à plusieurs séances de travail entre le pays et le Parc.

Sur cette base le document du projet de charte de pays est présenté au CA, fin janvier 2002. En même temps, une préparation de l'assemblée générale de pays s'effectue, selon les mêmes modalités que lors des restitutions de diagnostic, avec les élus locaux désignés comme restitués du projet de charte du pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles.

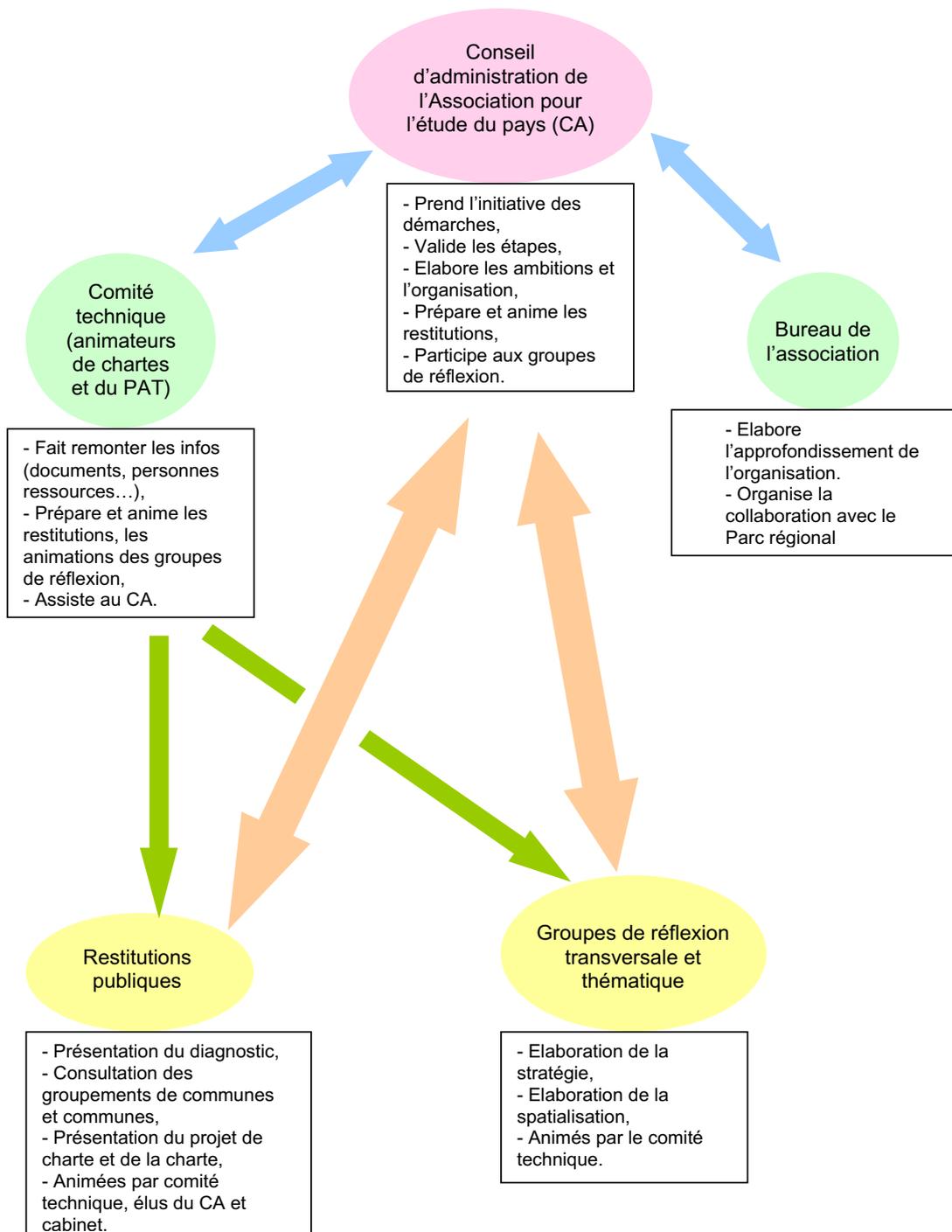
L'assemblée générale a pour but de restituer les travaux des groupes de réflexion et des membres du CA sur la stratégie, la cartographie et l'organisation. Elle a lieu en fin février 2002. Il est précisé que le document de charte présenté n'est pas alors définitif, puisqu'à sa suite s'engage une consultation auprès des élus locaux. À cette Assemblée sont invités les membres de l'Association, les personnes inscrites aux groupes de réflexion et l'ensemble des maires concernés. La consultation des communes ou des groupements de communes vient ensuite apporter des avis sur le projet de charte, et dure trois semaines à un mois. Puis ces avis sont transmis au CA en fin mars 2002 pour un arbitrage des avis à intégrer dans la charte définitive. Alors une grande Assemblée, ouverte à l'ensemble de la population peut se tenir afin de présenter le cadre du pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles à travers sa charte.

S'ensuit une période de «porter à connaissance» sur le territoire, estimé à deux mois, avant de déposer le dossier en préfecture pour une demande d'arrêter de périmètre définitif en CRADT.

Les grandes étapes de l'élaboration de la charte Pays Haut-Languedoc héraultais & Vignobles



Le système d'organisation mis en place pour l'élaboration de la charte du Pays Haut-Languedoc et Vignobles



Les moyens mis en œuvre au service de la communication et de la mobilisation des acteurs

L'effort de communication et de mobilisation a été un principe de travail tout au long de l'élaboration de la charte. Le travail mené par le cabinet s'est réalisé en étroite collaboration avec différentes instances, impliquées dans le déroulement de l'étude : le comité technique, le conseil d'administration de l'association (CA). Beaucoup de personnes ont été mobilisées plus ponctuellement, comme les maires, les personnes dites ressources, les personnes souhaitant participer aux groupes de réflexion, ou simplement aux restitutions publiques.

Nous souhaitons mettre ici l'accent sur cette forme du travail, et montrer dans le détail les modalités de cette mobilisation et de cette communication.

Le début de la réalisation du diagnostic s'est marqué par une création d'un comité technique composé des animateurs de chartes intercommunales, de l'animatrice du pays d'Accueil Touristique et des personnes du service de développement territorial du conseil général. Ce comité a été un relais permanent avec le cabinet, tant pour la récolte d'informations et l'établissement de la liste des personnes ressources que pour les phases de restitutions et d'animations de groupes de réflexion. Au total, 8 réunions ont eu lieu depuis mars 2001.

Le conseil d'administration a été sollicité à chaque fois qu'une validation de l'étude s'imposait : l'ébauche du diagnostic, les ambitions, la stratégie et la spatialisation, l'organisation du pays en sont les points essentiels. Il a été également réuni pour définir les ambitions et l'organisation des deux structures du pays. À ce jour, 7 réunions se sont tenues, il reste encore 2 autres réunions à effectuer pour valider la suite du travail. Le Bureau de l'Association (un CA restreint) sera enfin sollicité pour réaliser un approfondissement de l'organisation du pays.

Nombre d'acteurs ont été interviewés lors de la réalisation du diagnostic, soit près de 75 maires et 45 personnes ressources. Ces personnes ressources sont des personnes qui travaillent sur le territoire, ou dépendent de services à l'action territoriale (OPDHLM, DDE, CCI, Chambre de Métiers, Conseil Général du Tarn, Associations, acteurs économiques, acteurs touristiques, quelques personnes ayant une connaissance fine du territoire...). La liste de ces personnes se trouve en annexe.

Toutes ces personnes ont été invitées par courrier aux restitutions du diagnostic, ainsi que l'ensemble des maires. Les restitutions se sont tenues en cinq points du territoire tout au long du mois de septembre 2001, afin de permettre à tous les habitants de s'y rendre. Au total, près de 600 personnes sont venues assister à ces restitutions. Elles étaient animées par un élu et un animateur du comité technique, afin de favoriser l'appropriation du projet.

Une autre restitution, auprès des membres de l'Association, de l'ensemble des maires et des personnes présentes aux groupes de réflexion aura lieu pour effectuer une présentation du projet de charte (document non encore définitif).

Après une phase de consultation des groupements de communes et des communes sur le projet de charte, suivi d'une validation par le CA, la charte pourra être présentée à l'ensemble de la population, en une grande assemblée de pays.

Pour informer la population du travail en cours, deux bulletins de liaison ont été édités. Ils étaient distribués en plusieurs exemplaires dans chaque mairie. Le premier présentait le but de la démarche engagée, pour expliquer les raisons de constitution d'un pays et informait des dates et lieux de restitution du diagnostic. Le second retraçait dans les grandes lignes le diagnostic réalisé et une présentation des ambitions du pays. Ces bulletins sont aussi annexés. Un troisième bulletin est à paraître, afin de présenter le contenu synthétique de la charte. Des articles de presse ont été publiés pour informer la population, et les membres de l'association étaient sollicités afin de diffuser dans leur entourage les avancées du travail (en conseil municipal par exemple), ainsi que les membres du comité technique.

Lors des restitutions, il a été présenté la suite des travaux, et notamment la mise en place des groupes de réflexion, invitant chaque personne qui le souhaitait à s'y inscrire. Une liste de 125 personnes a été établie. Un courrier d'invitation leur a été transmis pour venir aux deux réunions des groupes de réflexion. La première portait sur une réflexion transversale, où chaque groupe réfléchissait sur les stratégies possibles à établir. La seconde se constituait de groupes thématiques (les personnes choisissaient leur groupe), afin de créer la spatialisation de la stratégie. Cette seconde réunion a également enrichi la première, en affinant les stratégies proposées. Ils seront conviés à la restitution du projet de charte (non définitive, ce document est présenté aux personnes ayant participé à son élaboration), afin de leur donner une restitution du travail effectué en groupes.

Les documents officiels réalisés et remis à l'association (ou à venir) :

- Une ébauche du diagnostic pour dépôt de la demande d'arrêter du périmètre d'étude,
- Le rapport du diagnostic,
- Une synthèse du diagnostic,
- Des documents d'étape sur les ambitions, la stratégie, la spatialisation et l'organisation,
- Le rapport de projet de charte,
- La charte,
- Une synthèse de la charte,
- Deux bulletins de liaison, puis un troisième (sur la charte).

Récapitulatif des réunions :

- Comité technique : 8 réunions
Remontée d'informations, suivi de l'étude, préparation aux restitutions et animations de groupes
- Conseil d'administration : 7 réunions. 2 réunions à venir
Validation des étapes et documents de travail, définition des ambitions et de l'organisation du pays.
- Bureau de l'association : 1 réunion
Approfondissement de l'organisation du pays

- Groupes de réflexion : 2 réunions de 80 personnes chacune
Définition de la stratégie et de la spatialisation

- Restitutions publiques : 5 réunions, près de 600 personnes. 2 réunions à venir
5 réunions de restitution du diagnostic tout le mois de septembre 2001,
1 réunion de restitution du projet de charte

- Interviews : près de 75 maires et 45 personnes ressources
Vision du territoire, du pays

Bulletins de liaison

Pays du Haut-Languedoc & Vignobles

N° 1 juillet 2001

Éditorial

Après un premier travail sur notre dossier de pays Haut-Languedoc et Vignobles, nous mesurons plus clairement les enjeux et les tâches qui nous attendent.

Nous avons une belle région: depuis le relief montagneux qui jouxte l'aire urbaine biterroise jusqu'au littoral, notre territoire a du potentiel.

Mais cela ne suffit pas: l'enquête menée ce printemps qui a permis d'interroger de nombreux élus et acteurs sur le terrain nous montre à l'évidence

que nous avons à apprendre à mieux travailler ensemble. Non pas pour le quotidien, cela est déjà en place, les chartes et l'intercommunalité nous ayant permis d'avancer.

Le défi est désormais de penser, d'imaginer et de construire un pays qui soit plus large que notre horizon local. Il faut associer aussi bien les secteurs de montagne, du piémont, des coteaux et des plaines viticoles que les eaux thermales et nos meilleurs vins. À cela intégrons l'envie des jeunes générations au savoir des seniors.

Le second défi est de dépasser nos particularismes et de « fonctionner ensemble » en

se disant que le pays n'est pas une super intercommunalité avec une cagnotte, mais un projet commun qui n'aura de financements que si nous savons les solliciter par notre imagination, notre implication et notre mobilisation.

À nous de construire ce projet.

Le président
Kléber Mesquida



Sommaire

- 1: Editorial
- 1-2: Dossier: pays et projet
- 3: Brèves, actualités
- 4: Exprimez-vous

Le journal du pays Haut-Languedoc et Vignobles a été préparé par le groupe Marketeam SA.

Photos: D Perchet

Directeur de la publication:
Kléber Mesquida

Impression: Imprimerie Maraval
34220 Saint-Pons-de-Thomières

Tirage: 5000 exemplaires
Dépôt légal à parution.

Dossier

Un pays, des projets

À ce stade d'élaboration du pays de Haut-Languedoc et Vignobles, il n'est pas inutile de rappeler l'esprit de la loi d'orientation d'aménagement et de développement durable du territoire (LOADDT). Un pays peut se définir d'abord par ce qu'il n'est pas: ce n'est pas un échelon territorial entre le canton, le département ou la région. Ce n'est donc pas une structure administrative de plus qui viendrait compliquer un écheveau



Du côté de Cébazan



Bédarieux ou le
second souffle

Il ne suffit pas d'être une terre de vignoble, de tourisme, de nous dire que notre territoire est le plus agréable, il nous faut embrasser tous les temps de la vie et conjuguer l'ancien et le moderne.

Un pays, des projets

suite de la page 1

déjà embrouillé. Ce n'est pas non plus un programme de développement de plus. Ni un contrat de terroir, ni un programme européen. Non, le pays est plus original car il combine les avantages de la soulesse prévue par la loi, qui donne la primauté aux acteurs du territoire et la force de la contractualisation qui donnera le « nerf de la guerre »: les moyens du développement.

Un territoire de grande qualité

Le pays peut se résumer par un bassin de vie donc un territoire fondé sur une communauté d'intérêt, née de l'Histoire, de la géographie, de l'économie, ou construite autour d'un projet de développement. Notre territoire combine plusieurs de ces atouts.

Mais le pays ne peut se contenter de constater: il doit d'abord faire la preuve de son unité et de sa cohérence. C'est le rôle du diagnostic conduit actuellement. Connaître nos forces et nos faiblesses, mesurer les défis qui nous sont posés, les opportunités qui s'offrent à nous, voilà une démarche importante. Il ne peut y avoir de pays sans ce diagnostic qui doit être partagé par tous. Nous devons tous nous retrouver sur cet état des lieux. Sinon, comment travailler pour le futur?

Une image du futur

Un pays, c'est le lieu d'une réflexion stratégique: que pouvons-nous être? Ou plutôt que voulons-nous être?

Cette vision se construit à travers la valorisation de nos atouts actuels, qui peuvent toujours permettre de faire mieux. Mais aussi par une réflexion sur d'autres pistes de développement.



De l'Antiquité à aujourd'hui en passant par
la grande époque cathare: Minerve

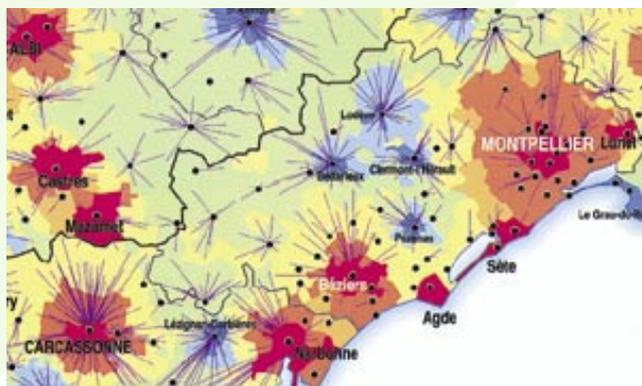
Ensuite, demandons-nous comment articuler notre territoire: il nous faut pointer sur les endroits clés les activités qui ont besoin de voies de communication, de main d'œuvre, de formation... ou au contraire de quiétude. Si certains points sont plus forts que d'autres, il faut chercher comment faire circuler l'emploi, la richesse, l'activité au bénéfice de tous.

Le pays se caractérise, enfin et surtout, par ses acteurs, c'est-à-dire ses élus, ses entrepreneurs et les militants de ses associations. Ils devront se retrouver dans la structure qui pilotera les destinées du pays. Alors commencera un voyage vers un territoire encore plus vivant, en collaboration avec tous ses habitants et ceux des pays voisins.

Le pays aura à passer des contrats avec les collectivités publiques (département, région, État, Europe) pour faire financer ses projets. Il aura aussi à passer un contrat moral avec ses habitants pour que les objectifs affichés soient réalisés au mieux.

Actuellement, le pays se construit. Avec tous, donc avec vous...

Dessinée par l'Insee à partir de l'inventaire communal, voici les zones d'influence des localités dans la région.



Les étapes du pays

1

MARS 2001 - JUIN 2001

LANCEMENT DE LA PHASE « DIAGNOSTIC »

Elle aboutit à un regard partagé sur le territoire, sa cohérence, sa performance, les opportunités, les menaces...

À partir du diagnostic, présentation, débat et réflexion prospective sur ce que peut être et veut être le pays en 2010...

2

ÉTÉ 2001 - ÉTÉ 2002

LA CHARTE DU PAYS

- création du conseil de développement
- réflexion sur les axes du développement à privilégier pour le pays,
- cartographie des partis d'aménagement en découlant,
- réflexion sur la façon dont le pays sera structuré, piloté: organisation, moyens...
- écriture du premier projet de charte...

3

ÉTÉ 2002

APPROBATION DE LA CHARTE

MISE AU POINT DU PREMIER CONTRAT
(ÉLABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS)

4

FIN 2002

CONTRACTUALISATION

PAYS - ÉTAT - RÉGION - DÉPARTEMENT
après avis des collectivités

Important

Dans chaque partie du futur pays, nous ouvrons le débat sur le diagnostic que nous présenterons et sur l'ambition que nous construirons. Ces réunions sont organisées pour que vous puissiez participer... Notez-les sur votre agenda...

- le 5 septembre à 18 heures à **Murviel-lès-Béziers**
salle des Conférences
- le 10 septembre à 18 heures à **Servian**
salle de l'Abbatiale
- le 13 septembre à 18 heures à **Bédarieux**
(salle à préciser)
- le 19 septembre à 18 heures à **Saint-Chinian**
salle des fêtes
- le 26 septembre à 18 heures à **Capestang**
salle polyvalente, avenue de la République

Brèves...

13-29 juillet Estive d'Oc

Sur le plateau des lacs, autour de La Salvetat, un programme de fêtes pour tous les goûts où la musique et la comédie ont une part très forte: un été intelligent en Haut-Languedoc!

Renseignements: 04 67 97 59 10

12 juillet -5 août Festival de la vallée de l'Orb

Un programme très riche, trop pour être résumé ici (14 manifestations), qui fait de la vallée de l'Orb un lieu de fête et de rencontre. À noter le 28 juillet à 11h30, l'inauguration du musée de lampes de mines au Bousquet d'Orb.

Renseignements: 04 67 36 79 23

17-28 juillet Festival de Bourdic

Rencontres à la vigne, tout un programme avec deux dominantes: la musique classique (pas uniquement) et la bonne chère. Une formule originale entre Pézenas et Roujan

Renseignements: 04 67 24 98 08

Minerve, du 8 au 12 août, « la légende d'Hélis »

Des représentations originales dans un lieu, les gorges du Brian, qui n'ont jamais été investies jusqu'à présent par un spectacle. « Pendant le siège de Minerve, en 1210, une jeune femme a été emmurée vive dans une grotte du Causse, pour avoir libéré un prisonnier ennemi. Les anciens racontent que les nuits d'hiver, on perçoit son chant dans le vent qui se frotte aux rochers »

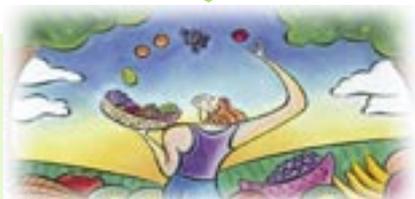
Ce spectacle fait de textes et musiques, signé Christian Pastre, nous parle des femmes et des hommes en temps de crise, en temps de guerre aux XXe et XXIe siècles...

Renseignements: 04 68 27 80 05

Fête de la châtaigne.

Le dernier week-end d'octobre, l'association des commerçants et artisans du Saint-Ponais organise la fête de la châtaigne. Cette fête votive comporte de nombreuses manifestations et animations, ainsi qu'un marché des produits du terroir.

Renseignements et inscription au dîner dansant, OT-SI de Saint-Pons-de-Thomières: 04 67 97 06 65



Le pays sera ce que vous en ferez...

À vous! Faites-nous part de vos suggestions, avis, critiques, propositions...! Exprimez-vous par retour de ce bulletin ou via notre E-mail!

Nom Prénom

Structure

Activité

Adresse

Tél.

Fax

E-mail

vous transmet le message suivant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nos coordonnées

Pays du Haut-Languedoc et Vignobles
Siège social 8, avenue Edouard Bonnafé
34 490 Murviel-lès-Béziers
Tel. 04 67 37 26 14
Fax 04 67 67 73 09
E-mail : payshlv34@yahoo.fr

***Tout ce qui fait bouger
notre territoire est le bienvenu.***

Pays du Haut-Languedoc & Vignobles

N° 2 septembre 2001

Éditorial

Le printemps et l'été ont vu notre dossier pays se mettre en forme et, comme la végétation, germer, pousser... Le diagnostic que vous trouverez résumé dans ces pages est la trace tangible de nos efforts.

Vient le temps de la récolte: non que notre pays soit constitué, achevé, reconnu et ensuite aidé dans ses actes. Nous n'en sommes pas encore là! Mais, en ce temps de vendanges, nous sommes déjà fiers de vous présenter ces lignes qui sont pour nous, acteurs du pays, très importantes: c'est

l'ambition que nous nous donnons pour le pays du Haut-Languedoc et Vignobles.

Pour nous développer, pour répondre aux défis qui nous sont posés dans un Languedoc qui est à coup sûr une région prometteuse, nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre! Nous devons élaborer un projet.

Trois grands thèmes articulent cette ambition:

- Être un pays de diversité qui soude des territoires très divers: le vignoble et les hauts cantons, les communes proches de Béziers comme les communes les plus rurales...

- Être un pays d'écodéveloppement: c'est-à-dire renforcer notre développement dans le respect de notre territoire et de ses richesses.

- Être un pays autonome et relationnel: trouver en nous nos forces sans pour autant nous fermer alors qu'autour de nous, tant de ressources, notamment humaines, peuvent nous enrichir.

Vaste ambition... Mais ensemble, que ne ferons-nous pas!

Le président
Kléber Mesquida



Sommaire

- 1: Editorial
- 1-2: Pays: état des lieux
- 3-7: état des lieux; suite.
- 8: Une ambition pour le pays du Haut-Languedoc et Vignobles

Le journal du pays Haut-Languedoc et Vignobles a été préparé par le groupe Marketeam SA.

Photos: D. Perchet

Directeur de la publication:
Kléber Mesquida

Impression: Imprimerie Maraval
34220 Saint-Pons-de-Thomières

Tirage: 5000 exemplaires
Dépôt légal à parution.

Dossier

Pays: état des lieux

Le diagnostic, travail d'inventaire sur le futur pays (carte page 6), aujourd'hui territoire d'études, a permis de faire une photographie de notre région que nous allons tenter de résumer en insistant sur quelques aspects qui paraissent plus importants que d'autres, si on se place dans la perspective d'un projet à cinq, dix ou quinze ans... Notamment, nous nous attacherons aux grandes évolutions, régionales ou de notre société, qui nous concernent et sur l'état des mentalités, les volontés, les coopérations locales qui conditionnent l'avenir de notre futur pays.



Le vignoble, valeur sûre? Oui, à condition de jouer la qualité...

Pays du Haut-Languedoc & Vignobles

Pays : état des lieux

Suite de la page 1

Le pays du Haut-Languedoc et Vignobles

(zone d'étude, voir carte page 6) s'étend aujourd'hui sur 118 communes de l'ouest du département de l'Hérault, prenant presque une moitié du territoire départemental, auxquelles on peut rajouter deux communes du Tarn (Anglès et Lamontélarie) à l'extrême nord-ouest du périmètre. Cet espace est entouré de la frange littorale sur sa partie sud-est, de la Montagne Noire à l'extrême ouest, de la zone montagneuse du Somail, du Caroux et de l'Espinouse au nord.

En voici les quelques traits les plus marquants. Nous mettrons également

en évidence la relation entre l'espace du pays, restreint, et les grandes évolutions qui se dessinent autour : métropolisation, arc méditerranéen.

Un territoire bien organisé

L'organisation du pays repose sur deux espaces paysagers, que sont la plaine viticole dans sa partie sud et la zone de montagne au nord. Les liaisons entre ces espaces s'articulent autour de trois axes routiers : celui qui mène de Béziers à Castres en passant par Saint-Pons, celui de Béziers à Bédarieux et enfin la route des piémonts. Pour favoriser son



La montagne et le vignoble se rencontrent...

Tandis que campagne et ville tendent à se chevaucher : c'est la rurbanisation



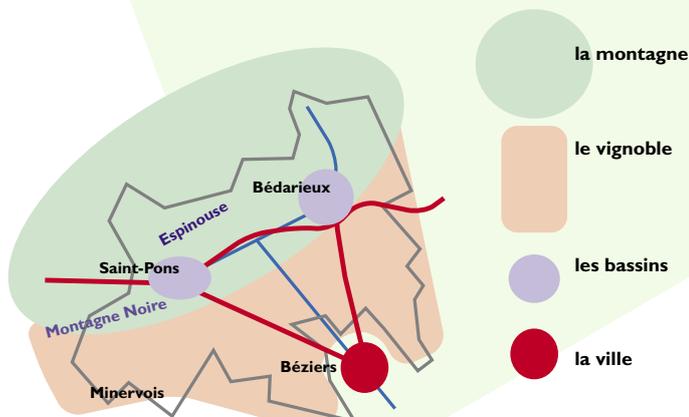
Le Haut-Languedoc et Vignobles : les trois composantes du territoire : coupe schématique

[La montagne - le vignoble - la ville]



DPS Marketeam juin 2001

Le Haut-Languedoc et Vignobles : les composantes de base du territoire



DPS Marketeam juin 2001

développement, le territoire est organisé autour de cinq chartes de territoire et d'un parc naturel régional, unissant de nombreuses communes autour de projets élaborés en commun.

Les influences agricole et urbaine : le poids de la viticulture et de Béziers

L'agriculture a ici forgé les esprits et marque encore fortement le paysage. En montagne, l'espace est surtout consacré à l'élevage (d'ovins et dans une moindre mesure de bovins), tandis que la plaine est quasiment exclusivement réservée à la viticulture. C'est aujourd'hui les activités du tertiaire qui se développent autour des services, du commerce et, de façon indirecte, du tourisme.

La ville de référence de ce territoire est Béziers, même si elle est hors du périmètre d'étude. Cette ville n'a pas connu le développement de sa voisine, Montpellier : depuis 1990, elle perd encore des habitants. Mais un certain renouveau peut venir pour Béziers : elle s'attelle à favoriser son développement au travers de projets (contrat d'agglomération), ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions pour le pays.



Un territoire en reconfiguration : la rurbanisation en marche

Si Béziers perd des habitants, ses alentours en gagnent (Voir carte page 5). Jusqu'aux abords de Murviel, Roujan, de nouveaux lotissements voient le jour. Cette urbanisation entraîne une pression foncière et demande à être maîtrisée, afin d'organiser les échanges, d'offrir les services et équipements désirés. Cette maîtrise ne peut s'organiser que collectivement, entre les différentes communes rurales concernées, mais aussi en lien avec la ville qui « émet » ces populations.

Le développement de l'A75 va aussi modifier les flux. Cela peut amener de nouvelles populations et activités et être un atout de développement, ou bien en soustraire une partie.

Enfin, les bassins industriels en déclin (le textile à Saint-Pons et l'ancien bassin minier de Bédarieux) posent la question de leur reconversion.

Le système urbain du Languedoc met en évidence son appartenance à ce qu'on appelle l'arc méditerranéen qui court de Nice (et auparavant de l'Italie) à Perpignan (et au-delà vers Barcelone).

Les résultats des entretiens avec les élus locaux : interrogations, prudence... et amour du pays!

Réalisés auprès des élus et d'acteurs locaux, ce sont au total près de 120 personnes qui ont été interrogées. Elles ont évoqué leur priorité (l'accueil de population, le tourisme et l'agriculture), ont fait part d'une certaine méfiance à l'égard de cette nouvelle démarche qu'est le pays. Quelques-unes des personnes rencontrées s'inquiètent de la cohabitation entre les Héraultais et les nouveaux arrivants, alors même que ces derniers souhaitent parfois s'impliquer dans la vie locale. Enfin, ces entretiens ont révélé certains traits de mentalité : entre ruralité, prudence à l'innovation et absence de sens marketing, entre une grande convivialité et un patriotisme de terroir.

D'autres aspects sont à considérer pour envisager le développement du territoire : ce sont les enjeux, les défis que ce pays aura à relever.

Un contexte favorable lié au développement méditerranéen

Ce contexte favorable n'est pas automatiquement acquis, encore faut-il se saisir des opportunités qu'il propose. Tout d'abord, le territoire est au cœur des échanges internationaux, grâce au développement de l'arc méditerranéen, dont les flux se développent depuis Marseille jusqu'à la Catalogne. Les modes de vie, qui changent avec les 35 heures, peuvent aussi être source de développement : du point de vue du tourisme, d'une part puisque les vacanciers augmentent le nombre de courts séjours durant l'année; du point de vue des populations résidentes d'autre part, qui peuvent privilégier le cadre de vie pour choisir leur lieu d'habitation, puisque la réduction du temps de travail leur permet de s'éloigner davantage de leur lieu de travail.



Une terre d'accueil et de tourisme

Le pays est attractif de différentes façons. Pour de nouvelles populations, la difficulté est de les attirer hors de l'agglomération de Montpellier, de leur offrir le logement si ce n'est l'emploi. L'enjeu sera de maîtriser cette urbanisation en milieu rural, afin de ne pas gâter cette attractivité. La réflexion collective entre communes sera décisive à la réussite de cette intégration. L'attractivité touristique du territoire est



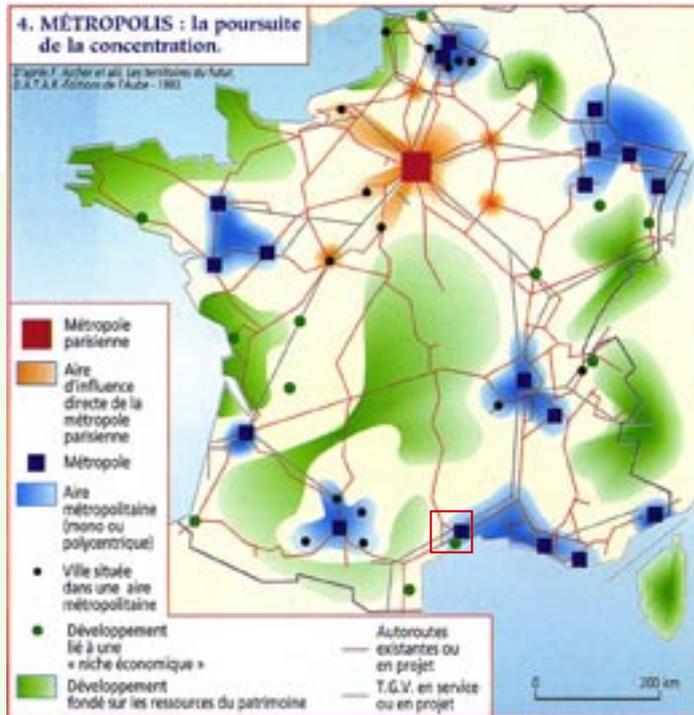
Pays du Haut-Languedoc & Vignobles

également facteur de développement, notamment dans la partie nord. Elle repose sur la qualité des paysages et des rencontres, sur la capacité à ne pas engendrer un tourisme de masse, mais un tourisme de qualité et organisé dans son offre.



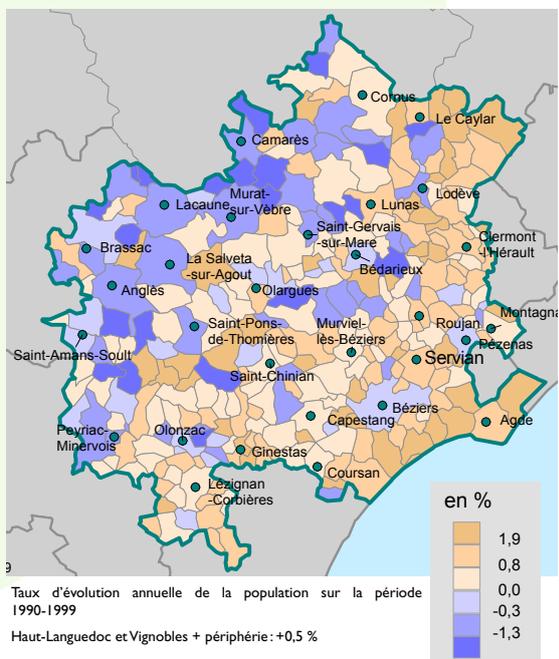
Le positionnement du territoire

Ce dernier enjeu est de taille. Sa très grande diversité de terroirs, de pratiques et d'hommes interroge sur sa capacité à se constituer en union. Notamment les espaces en marges montrent ce sentiment d'appartenance « tirailé » : le Minervois héraultais est attiré par la culture cathare, la région de La Salvetat sent l'influence de Castres et de l'agglomération toulousaine, les environs de Lunas se rapprochent de l'influence montpelliéraine par l'A75, et enfin Béziers qui, si elle est en dehors du périmètre d'étude, est sans conteste la ville du territoire dont le destin orientera celui de son territoire et réciproquement : les relations entre le pays et l'agglomération de Béziers auront donc une grande importance. Le nombre de communautés de communes, de chartes de territoire, la présence du parc naturel régional requiert une certaine attention : l'organisation entre ces structures peut être réfléchi, en considérant que les compétences disparates qu'elle recèle peuvent s'intégrer dans la création du pays.



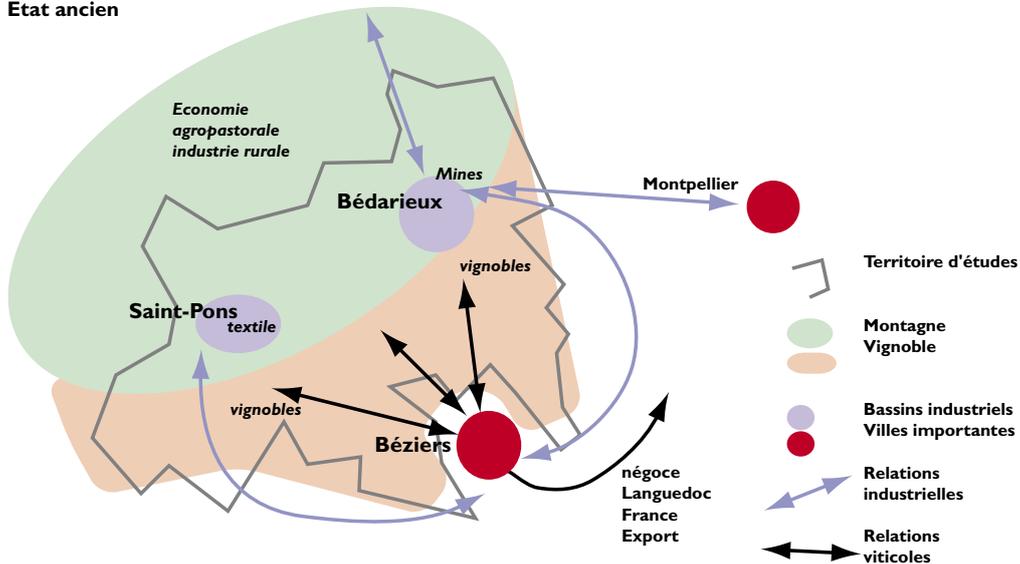
Le scénario de la métropolisation montre comment se construit une conurbation autour du delta du Rhône : Béziers est à la limite de cette métropole. Le pays du Haut-Languedoc et Vignobles se trouve à la jonction d'espaces urbanisés, d'espaces non structurés (les marges du massif central) et d'espaces « patrimoniaux » comme le pays cathare.

La carte des évolutions démographiques dressée par l'Insee à partir des résultats du recensement traduit à sa façon l'évolution des espaces : on voit bien les dynamiques différentes qui « travaillent » le territoire.



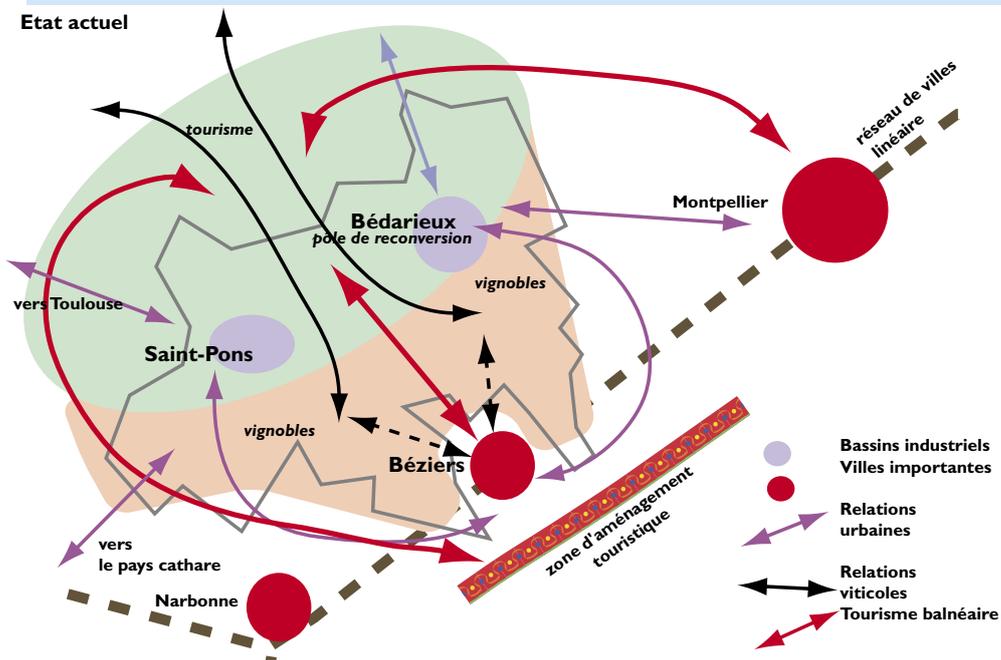
Le Haut-Languedoc et Vignobles : les composantes et les articulations du territoire

Etat ancien



Jusqu'aux années 60, les territoires, complémentaires, sont structurés selon un axes nord-ouest-sud-est, ou haut (montagne) et bas (Béziers), les villes et leurs bourgeoisies apportant capitaux et marchés. Depuis, les relations se sont modifiées : Béziers a perdu une part importante de sa fonction de négoce, Montpellier a capté les fonctions régionales, et les liens verticaux sont remplacés peu à peu par des liens nouveaux selon le vieil axe routier de la Domitienne : réseau de villes (arc méditerranéen) de fait, aménagement balnéaire sur le littoral, liens commerciaux directs (vins, tourisme, immobilier...) entre les terroirs et des marchés régionaux voire plus larges. Les liens de complémentarité sont défaits et les structures géographiques nord-est sud-ouest se recomposent dans un espace en même temps très élargi, européen.

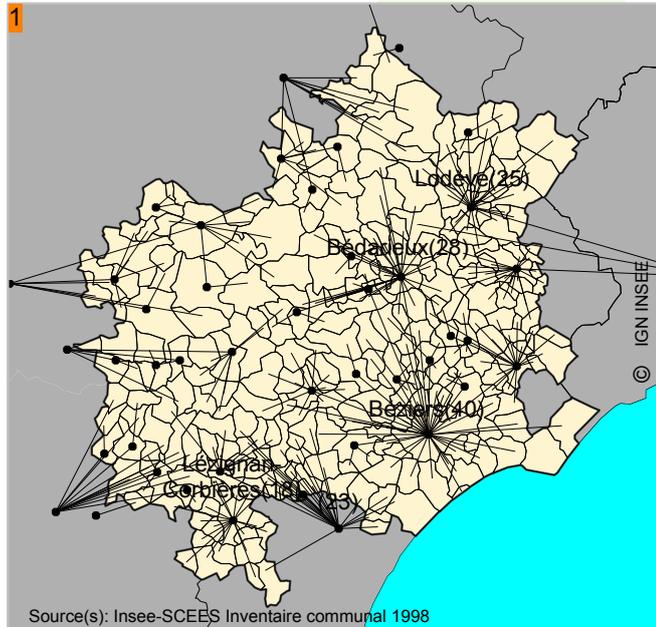
Etat actuel



En deux graphiques, l'évolution des relations entre les territoires.

L'organisation du territoire: le réseau urbain actuel

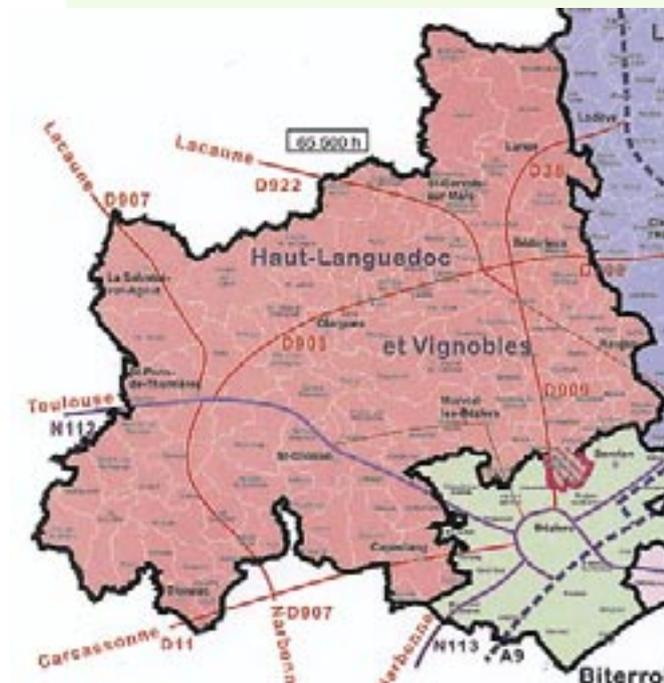
Pôles d'attraction et de consommation



Béziers d'abord et Bédarieux ensuite sont les villes qui attirent, de façon inégale, bien sûr, les communes du territoire. Il est intéressant de repérer les localités voisines qui jouent un rôle: Narbonne, Lézignan-Corbières, Carcassonne attirent les communes du sud-est, Mazamet-Castres, les communes de l'ouest, Lodève, Clermont-l'Hérault et Pézenas, celles de l'est, plus que Montpellier qui est déjà plus loin.

Chaque bourg centre a sa petite zone d'influence. La carte ne peut nous dire le degré de satisfaction procuré par une telle disposition qui maille le territoire. De même, la lecture dynamique (qui progresse, qui recule?) n'est pas visible: cet aspect devra être abordé dans la construction des grands équilibres du territoire, de sa desserte commerciale et du rôle de Béziers.

Les périmètres: chartes et parc régional



Par-dessus l'organisation de fait qui se crée du fait des activités humaines: industrie, artisanat, commerce... et qui déterminent des zones d'attraction (carte INSEE ci-dessus), la mise en place des coopérations intercommunales et des programmes de développement a engendré une organisation différente qui se superpose aux autres.

- 5 territoires de charte: Olonzac, Saint-Pons-de-Thomières, Saint-Chinian, Bédarieux et Roujan.

- 1 parc régional du Haut-Languedoc (qui a sa propre charte, mais de nature différente) dont la partie sud recouvre le nord du futur pays de Haut-Languedoc et Vignobles.

- Un certain nombre de communes du territoire sont restées isolées.

Le périmètre du pays est actuellement celui délimité par la carte ci-contre.

Conclusion

Le pays du Haut-Languedoc et Vignobles dispose d'atouts intéressants. Le territoire, au fil des ans, « produit » du développement, même si ce développement n'est pas également réparti :

- soit entre les localités (les deux bassins de Saint-Pons et Bédarieux ont encore des problèmes et doivent se reconfigurer après les crises économiques des dernières décennies)

- soit entre activités: la primauté du primaire, de la viticulture, du BTP... plus que de l'industrie fait que le pays produit surtout des « matières premières »,

- soit entre couches sociales.

Le territoire vieillit, mais accueille heureusement aussi des nouveaux habitants dont il faut réussir l'intégration. C'est une des chances de cette région: elle est située dans les zones attractives, mais l'intégration est à organiser.

Les activités majeures comme la viticulture, mais aussi le tourisme, doivent développer leur politique de qualité et s'ouvrir à une culture du client, écouter le marché, prendre la concurrence comme un défi.

Les coopérations intercommunales, les rapports entre les élus, les pratiques pourtant intéressantes doivent passer à une culture du projet et ce projet à une dominante d'aménagement du territoire. Le développement est en



marche, l'aménagement, c'est-à-dire la traduction spatiale d'un projet collectif, reste à construire. Il impose un horizon commun à des acteurs qui ont souvent comme limite leur propre périmètre communal ou institutionnel. Le pays, comme on le soulignera dans l'ambition doit concilier diversité et unicité de réflexion et de projet. Il n'est pas question de mettre tout le territoire dans le même moule, mais il faut créer les complémentarités et les pratiques de partage.



Le pays du Haut-Languedoc et Vignobles a un grand potentiel qu'il faut organiser pour lui donner plus de cohérence, de force. Tel est le défi.

L'assemblage de terroirs, donc d'hommes, d'activités, de pratiques différentes doit être pris comme une chance. Cette diversité « génétique » devrait déboucher sur des pratiques nouvelles en permettant de faire des « cocktails » plus riches que si le territoire était trop homogène.

Il reste que l'enjeu majeur sera de passer de structures déjà en place, qui fonctionnent, qui produisent des résultats en installant des logiques de travail en commun et de projet, à une organisation (le mot structure, ou super-structure, étant à prendre avec précaution) commune autour d'un projet. Plus que la focalisation sur des institutions, c'est par la notion de projet que le pays de Haut-Languedoc et Vignobles, pourra s'installer et trouver sa légitimité.

Trois tâches sont à envisager:

• encadrer: un périmètre cohérent

La géographie donne au périmètre d'études une cohérence certaine, même si nous avons souligné la problématique des marges ou des voisins. Cette incertitude peut être gommée par le fait que les acteurs se retrouvent plus par le projet que par la géographie.

• structurer: une organisation interne pertinente

Dans un territoire fait de sous-ensembles différents (vignobles et hauts cantons, zones rurales ou montagneuses, périurbain...) comment mettre en place une organisation fédératrice et une démocratie locale qui laisse toute sa place à la diversité, sans casser la logique commune?

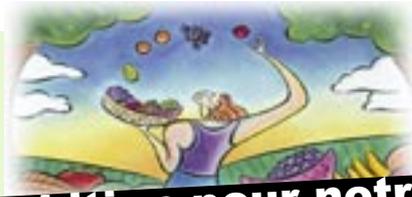
• rendre cohérent: un positionnement qui crée la dynamique

Le maître-mot de l'action est « projet » ce qui, plus concrètement, pourra se traduire par l'équation: développement durable + qualité, le tout construit dans la convivialité la plus forte, nature profonde du territoire.

Nos

coordonnées

Pays du Haut-Languedoc et Vignobles
Siège social 8, avenue Edouard Bonnafé
34490 Murviel-lès-Béziers
Tel. 04 67 37 26 14
Fax 04 67 67 73 09
E-mail: payshlv34@yahoo.fr



Une ambition pour notre pays

Ce que veut devenir le pays dans 10-15 ans.

À partir des éléments du diagnostic, nous avons tenté de bâtir une ambition pour notre territoire qui renforce nos points forts, nos atouts, qui nous mette en phase avec les évolutions les plus intéressantes de la société, de la région, de l'économie, de la vie... Ce document est ouvert au débat car il est un des moments clés de notre démarche de pays. Sans consensus autour de ces mots, pas d'action coordonnée et cohérente possible.

Mots-clés : faire du pays
- un espace tout entier voué à la « **qualité** ».
- un espace qui **valorise** ses potentiels : naturels, humains, économiques, culturels...
- un espace de « **convivialité** », de « tutoiement » où l'homme est écouté, respecté, choyé. La convivialité se traduit aussi dans l'organisation d'une démocratie participative réelle, forte, solide.
- un « **espace de compétence** » où le savoir, les compétences, l'information, la participation de tous sont l'atout majeur.
- **Solidarité** entre les espaces, entre les activités, entre les générations.
- Pays, « **espace autonome** » qui définit son propre projet politique et de société, non dépendant de décisions extérieures imposées.
- Pays, « **espace intelligent** » où les hommes sont en réseau, en partage.

Notre pays, c'est le pays facilitateur qui intègre les racines du territoire, les histoires des hommes, les cultures, pour nous aider à nous dépasser sans nous renier.

C'est le pays organisateur d'une grande et exigeante montée vers la qualité totale, cet écodéveloppement, fil conducteur de nos pratiques, seule façon d'exister et de durer dans la concurrence entre espaces, et seule manière d'être en phase avec les exigences des citoyens de demain.

La structuration des ambitions

Elle s'articule autour de trois thèmes :

- Un pays de diversité,
- Un pays tourné vers l'écodéveloppement,
- Un pays autonome et relationnel.

- La **diversité**, c'est celle des espaces et des hommes : le territoire est construit autour de plusieurs sous ensembles : la périphérie de Béziers, le vignoble, les hauts cantons... Cela nous apporte une richesse, née de la variété, mais il nous faut, en contrepartie, trouver un mode d'organisation qui élimine les risques du chacun pour soi. Les complémentarités sont donc à renforcer : **l'unité dans la diversité, la cohérence dans la reconnaissance des différences.**

- **Écodéveloppement** : derrière ce mot nouveau, complexe, on reconnaît les termes de développement et d'écologie. Pour nous, l'ambition est de **créer un pôle de compétences fondé sur nos ressources naturelles**. Leur valorisation, avec la recherche d'une qualité encore accrue dans toutes nos composantes et activités, doit nous permettre de conduire un développement économique, de créer des emplois, à l'aide de techniques innovantes en liaison avec les milieux de la recherche que ce soit en entreprise ou en université. Nous avons les ressources, nous avons la matière grise nécessaire... Reste à concrétiser cette ambition !

- **Un pays autonome et en relation avec ses voisins et le monde** : nous devons avoir en nous **les moyens de notre développement, mais sans nous refermer**, sans renoncer à développer les relations avec nos voisins, à commencer par Béziers. Les nouvelles technologies nous permettent de nous relier au monde entier, de créer des synergies entre citoyens, entre entreprises, entre territoires. La communication est également un enjeu important pour que nous soyons reconnus, valorisés.

Articles de presse et documents supports remis lors des réunions publiques

Midi Libre
16 pages

Septembre 2001

BEDARIEUX

Définir les grandes lignes des Pays

■ La loi d'orientation, d'aménagement et de développement durable du Territoire (LOADD) conduit élus et acteurs économiques de tous ordres à définir et décider, ensemble, ce que sera le "Pays", leur pays. Quesaco ?

Un pays peut se définir d'abord par ce qu'il n'est pas : ce n'est pas un échelon territorial entre le canton, le département ou la région ; ce n'est donc pas une structure administrative de plus, ni un contrat de territoire, ni un programme européen.

Le "Pays", tel que la loi le permet, va donner aux acteurs du territoire la possibilité de concevoir des projets de tous ordres, économiques, sociaux, culturels... Ils le feront ensemble, dans l'intérêt de tous et la contractualisation donnera les moyens financiers de réaliser ces projets.

Alors, concernant une région, un pays allant de Minervois au Saint-Ponais, en passant par le Haut-Pays

d'Orb, jusqu'à Servian et Murviel, un territoire on le voit aux mille facettes, se construit. Présidée par Kéber Mesquida, le vice-président du conseil général de l'Hérault, maire de Saint-Pons, une "Association de Pays Haut-Languedoc et Vignobles" a vu le jour en décembre 2000.

La phase "Diagnostic" a suivi et ont été répertoriées les opportunités, les possibilités offertes à ce "Pays" de le faire évoluer ensemble et imaginer ce qu'il sera à l'horizon 2010. Elle touche à sa fin.

C'est pour en débattre que tous les acteurs locaux d'horizons divers : élus, présidents d'associations, socio-professionnels, bref, tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de leur "Pays" se retrouvent, depuis le début septembre et jusqu'à la fin du mois, en divers lieux de ce "Pays Haut-Languedoc et Vignobles".

C'est ainsi que demain cette réunion est prévue à Bedarieux, salle Achille-Berz, à par-



Une belle vue aérienne de Bedarieux et son environnement

tir de 18 h. Rien entendu elle est ouverte à tous et devrait attirer beaucoup de monde.

On voit l'importance pour l'avenir de ce "Pays" que revêtent ces réunions et pourquoi il faut y participer car de cela dépendra la façon dont il sera

structuré, piloté, organisé, sachant que les premiers projets de cette charte verront le jour avec approbation en été 2002 et qu'ils seront contractualisés (Pays, État, Région, Département) après avis des collectivités, fin 2002. *

A l'ouest de Béziers

Un même "pays" pour 118 communes

Le "Pays du Haut-Languedoc et vignobles" en bonne voie

■ Définis dans la loi d'orientation d'aménagement et de développement durable (Loaddt), le concept d'espaces de solidarité appelé "Pays" est en passe d'être mis en place un peu partout à travers l'Hexagone.

A l'ouest de Béziers, c'est le "Pays du Haut-Languedoc et vignobles" qui est en train de voir le jour. « Il ne s'agit pas de créer un échelon administratif supplémentaire, mais bien au contraire de privilégier les territoires qui s'organisent autour des projets de développement qui les structureront », souligne Kléber Menquida, maire et premier vice-président du Conseil général de l'Hérault, qui en est son président.

Porté par une association de cent dix-huit communes de l'Hérault, ce "Pays" s'étend sur pratiquement la moitié du département, auquel il faut rajouter deux communes tarnaises, Lamontélarie et Argès. Il intègre cinq chartes intercommunales, treize communautés de communes et la partie héraultaise du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

« L'intercommunalité a déjà donné l'habitude de travailler ensemble au quotidien, mais il faut aller plus loin et construire, à présent, un "Pays" autour d'un véritable projet commun qui donnera la primauté aux acteurs du terrain et exprimera l'ambition des élus », rajoute le maire de Saint-Pons-de-Thomières.

Au printemps dernier, un diagnostic a été conduit par le cabinet Markteam qui, au-delà du constat, a mesuré

les défis posés au territoire et les opportunités offertes. « Ces résultats partagés doivent nous permettre de mener une réflexion stratégique sur ce que nous devons devenir. Il faut en même temps valoriser nos atouts actuels et construire l'avenir sur de nouvelles plates de développement. Ce pays devra fixer ses objectifs à dix-quinze ans à travers une charte et établir un programme opérationnel sur les trois premières années. »

Une fois le périmètre définitif arrêté par le préfet et la

Le périmètre définitif à arrêter

structure juridique créée, le "Pays" pourra alors contractualiser, avec les collectivités publiques, particulièrement dans le cadre de volets territoriaux de contrat de plan.

En attendant cette échéance, diverses réunions vont être organisées en divers points pour rendre publiques les résultats de ce diagnostic. ■

► Réunions : le 13 septembre, à Béziers ; le 14 septembre, à Bédarieux (salle de préfecture) ; le 19 septembre, à St-Pons ; le 26 septembre, à Capotang (salle polyvalente).

DEVELOPPEMENT

Un diagnostic souligne des atouts

Un "pays" qui prend forme

Les cinq réunions prévues dans le projet de "pays" pour établir un diagnostic le concernant sont faites.

Celle de Bédarieux a attiré tous ceux se préoccupant de l'avenir

Il Dans le cadre de la loi d'aménagement du territoire, cinq "pays" sont en projet dans l'Hérault: "Mer et étangs"; "Pays de Thou"; "Pays pic Saint-Loup-Haute vallée de l'Hérault"; "Pays Lézac cœur d'Hérault"; et "Pays Haut-Languedoc et vignobles".

Ce dernier concerne 118 communes, plus les deux localités tarraises d'Angles et Lamontarié, pour une superficie couvrant le tiers du département de l'Hérault et une population de 76 450 habitants.

Avant même de recenser, grâce au diagnostic, les atouts et opportunités de ce "pays", 85 % des communes concernées avait délibéré et étaient favorables au projet! Après les réunions de Marviel-

les-Béziers et Servian et avant celles de Saint-Christian et de Capestang, la réunion qui s'est tenue à Bédarieux a attiré une belle chambre d'élus, de responsables professionnels et de citoyens sensibilisés.

Édber Mesquida, le vice-président du conseil général, maire de Saint-Pons, président très actif et convaincant de ce projet de pays, était entouré des conseillers généraux Jean Arcas, Jean-Marie Oustry, Rémi Pailhès, des cantons d'Olargues, Saint-Gervais, Lunas.

Antoine Martinez, maire et conseiller général de Bédarieux, a reçu à cette réunion de nombreux maires et élus de ce futur pays.

Françoise Lorente a présenté et commenté les résultats du diagnostic. Il a suscité de nombreuses questions et réactions sur un projet ressemblant aux chartes intercommunales des années 85 et suivantes qui ont fait réfléchir ensemble les élus et la société civile



Antoine Martinez a reçu plusieurs collègues conseillers généraux.

de petites régions à leur développement économique, social et culturel. Et avec les droits et devoirs qui en découlent pour chacun. A la différence près, cette fois, qu'il s'agit de faire la même chose à une bien plus grande échelle, avec la même démocratie participa-

tive. L'avenir devrait démontrer le bien-fondé de cette union de bonnes volontés par un aménagement du territoire faisant une meilleure part aux zones rurales.

Cette réunion s'est terminée par le traditionnel pot de l'amitié. A suivre... ●

Coopération intercommunale
**Les périmètres des futurs
« pays » approuvés**

La Commission de coopération intercommunale vient d'examiner en Préfecture les périmètres des futurs « pays » de l'Hérault. Ceux-ci ont été approuvés à la quasi-unanimité des voix : « Haut-languedoc et Vignobles », « Larzac-Cœur d'Hérault », « Pio-Saint-Loup-Haute vallée de l'Hérault ». Parallèlement, le « Pays de Thau » a aussi été approuvé. « C'est un résultat très positif qui vient couronner une démarche de longue haleine », juge André Vézinet, Président du Conseil Général. Constatant que « cette première étape franchie avec succès devrait permettre une plus grande mobilisation encore des



partenaires engagés, les élus mais aussi les acteurs économiques et le monde associatif ». Les « Pays » constituent un

nouveau mode d'organisation. La définition d'entités territoriales se fondant sur une communauté d'intérêt

géographique, sociale ou économique, sans prendre en compte les limites administratives.

LE PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

La Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable dite LOADDT du 25 juin 1999 a incité à la mise en place d'espaces de solidarité appelés « Pays ».

Il ne s'agit pas de créer un échelon administratif supplémentaire mais bien au contraire de privilégier les territoires qui s'organisent autour de projets de développement qui les structureront.

C'est dans cet esprit que le Pays Haut Languedoc et Vignobles (HLV) s'est construit.

Ce pays porté par une association créée le 29 novembre 2000 avec 119 communes dans l'Hérault s'étend presque sur une moitié du département auxquelles on peut rajouter 2 communes du Tarn (Anglès et Lamontélarie)

Ce territoire est composé de 5 chartes intercommunales, de 13 communautés de communes et intègre la partie héraultaise du Parc Naturel Régional Haut Languedoc

L'intercommunalité a déjà donné l'habitude de travailler ensemble au quotidien.

Mais il faut aller plus loin et à présent construire un Pays autour d'un véritable projet commun donnant la primauté aux acteurs du territoire et exprimant l'ambition des élus pour ce territoire.

Au cours du printemps 2001 un diagnostic a été conduit par le cabinet Marketeam qui, au delà du constat a mesuré les défis posés au territoire et les opportunités qui s'offrent à lui.

Ce diagnostic partagé doit nous permettre de mener une réflexion stratégique sur ce que nous voulons devenir. Il faut en même temps valoriser nos atouts actuels et construire l'avenir sur de nouvelles pistes de développement.

Le Pays HLV devra fixer ses objectifs à 10-15 ans à travers une charte de développement et établir un programme opérationnel sur les trois premières années. Il devra s'appuyer sur le Conseil de développement renforçant ainsi la concertation locale et la participation des acteurs de la société civile aux choix d'aménagement et de développement de son territoire.

Une fois le périmètre définitif arrêté par le Préfet et la structure juridique créée le Pays pourra contractualiser avec les collectivités publiques particulièrement dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan.

C'est aussi un contrat moral passé avec les habitants pour que la construction du pays réponde à leurs attentes.

C'est pourquoi nous les convions à assister à la restitution de ce diagnostic à

MURVIEL LES BEZIERS

Salle des conférences

Le 5 septembre à 18heures

SERVIAN

SALLE de l'Abbatiale

Le 10 septembre à 18 heures

BEDARIEUX
Salle à préciser
Le 13 septembre à 18 heures

SAINT CHINIAN
Salle des fêtes
Le 19 septembre à 18 heures

CAPESTANG
Salle polyvalente, avenue de la République
Le 26 septembre à 18 heures

Le débat sera largement ouvert dans un esprit de démocratie participative.

K.M Président du Pays HLV

Un Pays, pourquoi ? et pour faire quoi ?

Le Pays, dans l'esprit de la loi d'orientation d'aménagement et de développement durable du territoire du 25 juin 1999, est un *mode d'organisation innovant* : c'est par le territoire et pour le territoire que se construisent les projets.

Ce mode d'organisation vise à :

- ▷ promouvoir des politiques de développement local durable, dans un souci de complémentarité ville – espace rural ;
- ▷ encourager l'intercommunalité de projet ;
- ▷ accroître la participation des acteurs socio-économiques et associatifs à la vie de leur territoire.

C'est un territoire caractérisé par une "cohésion géographique, économique, culturelle et sociale".

La *procédure de constitution* d'un Pays en plusieurs étapes permet d'associer étroitement l'ensemble des partenaires intéressés et de prendre en compte la progressivité de la démarche.

1^{ère} ETAPE : un *périmètre d'étude* est proposé à l'initiative des communes ou groupements de communes ; c'est une sorte d'avant-garde de la démarche. Ce périmètre est reconnu par arrêté préfectoral.

2^{ème} ETAPE : la reconnaissance du *périmètre définitif* constitue son "acte de naissance officiel". Ce périmètre est reconnu par arrêté préfectoral.

Entre ces deux étapes, doit être élaborée et adoptée la *charte de développement*, qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services.

Ce document décrit les orientations fondamentales du territoire à un horizon minimal de 10 ans et précise les principes et moyens d'action dont ce territoire se dote pour remplir ses objectifs.

Dans le même temps, le *conseil de développement* est constitué. Il est associé à l'élaboration de la charte de développement et à l'évaluation des actions conduites au sein du Pays. Le conseil de développement constitue un lieu de propositions exerçant une fonction de mobilisation de la société civile et de relais d'information auprès de la population. Cette innovation essentielle de la loi vise au renforcement de la concertation locale.

Le choix des membres doit se justifier au vu de leur action au sein du territoire, de leur représentativité locale ou de leur affiliation à des fédérations reconnues.

Le conseil de développement doit s'organiser librement, ce qui peut se traduire par des statuts déterminant par exemple ses modalités de fonctionnement et d'articulation avec l'organisme de gestion du Pays, les conditions d'élargissement de sa composition, etc...

L'organisation juridique du Pays : les communes et leurs groupements disposent d'une grande liberté d'organisation lors de la phase d'élaboration de la charte, les travaux peuvent être confiés à l'association du Pays. En revanche, les Pays doivent répondre à des exigences plus précises au stade de la signature du contrat, ils doivent créer soit un syndicat mixte, soit un groupement d'intérêt public de développement local.

Par la contractualisation au volet territorial du Contrat de Plan, le Pays a vocation à être un lieu privilégié d'articulation entre les projets des acteurs et les politiques sectorielles de l'Etat et des collectivités.

Méthodologie et calendrier d'élaboration du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Mai 1999	Colloque au Conseil général sur l'intercommunalité avec proposition de plusieurs périmètres de territoires de projets multiples
Juin 2000 (St Chinian)	Réunion de concertation avec les élus sur le bien fondé d'entreprendre cette démarche Pays
Novembre 2000 (Bédarieux)	Création de l'association pour l'étude du Pays Haut Languedoc & Vignobles
Janvier 2001	Lancement d'une étude diagnostic (cabinet MARKteam)
Printemps 2001	Entretiens auprès de personnes ressources et analyse des potentialités du territoire
Juillet 2001	Dépôt du dossier en Préfecture Restitution du diagnostic en assemblée générale de l'association avec réflexion sur les ambitions de ce Pays à 10-15 ans
Septembre 2001	Restitutions déconcentrées sur le territoire avec débat public (Murviel les Béziers, Servian, Bédarieux, St Chinian, Capestang)
Fin septembre / mi-novembre 2001	Réflexion stratégique en groupes de travail (conseil de développement) Structuration juridique du Pays pour le conseil d'administration de l'association Haut Languedoc & Vignobles
Fin novembre / mi-décembre 2001	Elaboration d'une pré-chartre de développement à partir des propositions des groupes de travail à soumettre à l'avis des collectivités concernées
Mi-janvier 2002	Retour des observations sur la pré-chartre à prendre en compte pour le document final
Fin février 2002	Charte de développement finalisée
Mars / avril 2002	Adoption de la charte de développement par délibération des collectivités (dans un délai de 2 mois)
Mai 2002	Dépôt en Préfecture du dossier de périmètre définitif
Juin / juillet / août 2002	3 mois de délais pour les différents avis (collectivités et commissions) à recueillir par le Préfet de région
3 ^{ème} trimestre 2002	Arrêté du Préfet de région sur le périmètre définitif du Pays
Fin 2002	Contractualisation au volet territorial du contrat de plan sur un programme d'actions élaboré en commission du conseil de développement

L'émergence des Pays dans l'Hérault : la démarche du pays Haut-Languedoc et Vignobles (HLV)

Intervention de Kléber Mesquida,
conseiller général de Saint-Pons-de-Thomières,
vice-président du Département délégué à l'aménagement du territoire,
président du pays Haut-Languedoc et Vignobles

Le Département de l'Hérault a engagé différentes démarches d'aménagement de son territoire à savoir :

- le projet Hérault 2005
- les pays
- les zones montagne et littoral.

L'enjeu est d'optimiser la cohésion du territoire et de parvenir à une cohérence assise sur les complémentarités. Le Département face à ce croisement horizontal géographique (littoral ; plaine ; montagne) et vertical de modes d'occupation de l'espace (métropolisation à l'est, articulation au centre et exploitation à l'ouest) joue un rôle d'intercesseur.

Ainsi se sont dessinées 3 « agropôles » appuyées sur les aires urbaines correspondantes :

- le pays HLV à l'Ouest / aire biterroise
- le pays Larzac Cœur d'Hérault / aire bassin de Thau
- le pays Pic St Loup, Haute Vallée de l'Hérault / aire montpelliéraine.

Le pays HLV porté par une association créée le 29 novembre 2000 avec 118 communes dans l'Hérault s'étend presque sur une moitié du département auxquelles on peut rajouter 2 communes du Tarn (Anglès et Lamontélaré).

Ce territoire est composé de 5 chartes intercommunales, de 13 communautés de communes et doté de la partie héraultaise du Parc Naturel Régional Haut Languedoc. Cette intercommunalité a déjà donné l'habitude de travailler ensemble au quotidien. Mais il faut aller plus loin et à présent construire un Pays autour d'un véritable projet commun donnant la primauté aux acteurs du territoire et exprimant l'ambition des élus pour ce territoire.

Actuellement un diagnostic est conduit par le cabinet Marketeam qui doit au-delà du constat mesurer les défis qui sont posés au territoire et les opportunités qui s'offrent à lui. Ce diagnostic partagé doit nous permettre de mener une réflexion stratégique sur ce que nous voulons devenir. Il faut en même temps valoriser nos atouts actuels et construire l'avenir sur de nouvelles pistes de développement.

Le Pays devra fixer ses objectifs à 10-15 ans à travers une charte de développement harmonisée avec celle du PNR et établir un programme opérationnel sur les trois premières années. Il devra s'appuyer sur le Conseil de développement renforçant ainsi la concertation locale et la participation des acteurs de la société civile aux choix d'aménagement et de développement de son territoire.

Une fois le périmètre définitif arrêté par le Préfet et la structure juridique créée le Pays pourra contractualiser avec les collectivités publiques particulièrement dans le cadre du volet territorial du CPER.

C'est aussi un contrat moral passé avec les habitants pour que la construction du pays réponde à leurs attentes.



Ce dossier a été préparé par le Groupe Marketeam SA en 2001-2002.

Ont participé à l'étude sous la direction de Hélène Devoucoux, P-D G du Groupe Marketeam :

- Dominique Perchet,
- Gérard Bayssière,
- Anne-Marie Mathez,
- Sandrine Bertrand,
- Hélène Carrau
- Patricia Gury

Référence 598/1
Edition Marketam 4/2002